

PAR COURRIER

Le 4 mai 2018

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 4 avril 2018 visant à obtenir tout document traitant du suivi de l'une ou plusieurs des trois recommandations contenues aux pages 21 et 22 du *Rapport du groupe de travail sur les poursuites policières d'un véhicule*, Octobre 2000.

À cet effet, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Trois - Plans de cours – Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier;
- Plan de cours – Interception à risque élevé d'un véhicule routier;
- Trois - Structure et caractéristiques du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec;
- 1 vidéo – Poursuite policière d'un véhicule (2001);
- Rapport du groupe de travail sur les techniques d'immobilisation provoquée d'un véhicule décembre 2001.

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles
et des communications,

PSTA/ep

/ Original signé /
Pierre Saint-Antoine

p.j. (10)

**Effectuer la poursuite
d'un véhicule routier
ou d'un individu à pied
et l'interception à risque élevé
d'un véhicule routier**



*Plan
de cours*

PGI-0014

**Effectuer la poursuite
d'un véhicule routier
ou d'un individu à pied
et l'interception à risque élevé
d'un véhicule routier**

Plan de cours

PGI-0014

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2016.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier* [PGI-0014] s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise le développement de différentes compétences : *intervenir lors d'une poursuite policière d'un véhicule routier et d'un individu à pied, utiliser efficacement des techniques d'immobilisation provoquée et effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier.*

L'objectif de ce cours est essentiellement d'amener l'étudiant à développer les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dont il a besoin pour agir de façon professionnelle, légale et sécuritaire en situation de poursuite et d'interception à risque élevé de véhicule routier.

Au terme de ce cours, l'aspirant policier sera donc en mesure d'amorcer une intervention, de planifier son arrivée sur les lieux et d'intervenir sur les lieux dans des situations de poursuite et d'interception de véhicule à risque élevé, et ce, dans le respect des principes liés à la problématique de l'emploi de la force.

Ce cours met l'accent sur l'analyse du risque et sur la sécurité de manière à toujours accorder la priorité à la vie dans l'exécution de poursuites et d'interceptions à risque élevé.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MEES ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

- 16 h 30 min d'activités d'apprentissage en présence

S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 9 h).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Variable

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied. ▪ Effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles (équipements, véhicules, etc.). ▪ Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières à risque élevé. ▪ À l'aide d'un hérisson à pointes creuses (HPC) ▪ Sur un chemin public, sur un circuit routier et en simulateur de conduite. ▪ À partir des aspects légaux et administratifs : <ul style="list-style-type: none"> ↪ <i>Guide de pratiques policières</i>; ↪ lois et règlements en vigueur; ↪ common law; ↪ jurisprudence; ↪ Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate des effectifs
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Exécution adéquate d'une poursuite de véhicule 3.2 Approche sécuritaire d'un barrage routier avec hérisson à pointes creuses (HPC) 3.3 Déploiement adéquat du hérisson à pointes creuses (HPC) 3.4 Exécution adéquate d'une interception à risque élevé de véhicule 3.5 Exécution adéquate d'une poursuite à pied 3.6 Contrôle adéquat du suspect
4. Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec son superviseur et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Contenu de la formation

POURSUITE D'UN VÉHICULE ROUTIER, POURSUITE À PIED ET TECHNIQUES D'IMMOBILISATION PROVOQUÉE

- **Introduction à la thématique des poursuites policières :**
 - ↳ statistiques sur les poursuites policières de véhicules
 - ↳ la problématique soulevée (accidents, blessés, etc.)
- **L'amorce de l'intervention :**
 - ↳ la légitimité de la poursuite de véhicule
 - ↳ l'aspect légal de la poursuite de véhicule
 - ↳ conduite adéquate du véhicule en situation de poursuite
 - ↳ le *Guide de pratiques policières* :
 - ✓ les définitions
 - ✓ les principes d'orientation
 - ↳ les informations prioritaires à diffuser
 - ↳ l'interception du véhicule
 - ↳ la fuite et l'évaluation du risque
 - ↳ actions préventives à la fuite
- **L'exécution d'une poursuite :**
 - ↳ décision adéquate d'entreprendre, de maintenir et d'interrompre une poursuite
 - ↳ les éléments à considérer lors du maintien de la poursuite
 - ↳ les éléments justifiant l'interruption d'une poursuite
- **Rôles et responsabilité des intervenants :**
 - ↳ le véhicule contact
 - ↳ le véhicule couvreur
 - ↳ les véhicules de soutien
 - ↳ le rôle du superviseur
 - ↳ recommandation au superviseur du recours à une TIP
- **Procédure opérationnelle de coordination lorsque deux organisations policières et plus participent à une poursuite policière d'un véhicule :**
 - ↳ poursuite interprovinciale
 - ↳ le centre des télécommunications
- **Techniques d'immobilisation provoquée :**
 - ↳ les points techniques
 - ↳ les principes d'orientation
 - ↳ TIP avec barrage complet et le hérisson à pointes creuses (HPC)
 - ↳ la coordination de la mise en place d'un barrage sécuritaire
- **Les principes tactiques à respecter**

INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ D'UN VÉHICULE ROUTIER

- **L'amorce de l'intervention policière**
- **Approche sécuritaire du véhicule fuyard**
- **Le rôle des agents à bord du véhicule contact :**
 - ↳ rôle du policier contact
 - ↳ rôle de F-Gauche
- **Le rôle des agents à bord du véhicule couvreur :**
 - ↳ rôle de F-Droit
 - ↳ rôle du couvreur avant
 - ↳ rôle de l'officier de patrouille
- **Le contrôle du ou des suspects**
- **Les tâches au contrôle du suspect :**
 - ↳ communique les motifs de l'arrestation du suspect
 - ↳ communique ses attentes
- **La sécurisation du véhicule :**
 - ↳ rôles et responsabilités
- **Les variantes de l'interception**
 - ↳ l'interception de face ou de côté
 - ↳ l'interception par 2 véhicules, 3 agents
 - ↳ l'interception par 2 véhicules, 2 agents
 - ↳ l'interception par un véhicule, 2 agents

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'expérimentation active, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de l'apprentissage. Le formateur y assume essentiellement un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image du policier qui tient un rôle actif dans son travail, les étudiants inscrits à ce cours sont amenés à y jouer un rôle dynamique dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer, avec le plus de réalisme possible, les tâches et les responsabilités d'un policier-patrouilleur qui intervient dans une situation de poursuite policière ou d'interception de véhicule à risque élevé.

Le développement des connaissances et des habiletés requises par ces fonctions se réalise donc, tout au long de la formation, par l'exercice concret de la compétence visée par le cours et des tâches qui lui sont associées.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions tant personnalisées que collectives transmises à la suite de ses observations et de son évaluation, qu'elle soit de nature formative ou certificative.

Toute la stratégie a pour but d'amener les étudiants à mobiliser leur effort d'apprentissage sur les cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	ACCUEIL POUR TOUT LE VOLET TACTIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les paramètres du cours. 		s. o.
1	PRINCIPES ET ANALYSE — INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ D'UN VÉHICULE ROUTIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux procédures d'interception selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'initier aux tâches et responsabilités selon sa position et son rôle. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	1 h 30 min	1, 2
	PRINCIPES ET ANALYSE — POURSUITE D'UN VÉHICULE ROUTIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux poursuites policières selon les normes de l'ENPQ et le <i>Guide de pratiques policières</i>. ▪ S'initier à la prise de décision d'entreprendre, de maintenir et d'interrompre une poursuite policière. ▪ S'initier à recommander la mise en place d'une technique d'immobilisation provoquée et l'utilisation du HPC. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	1 h 30 min	1, 2, 3
2	PRINCIPES ET ANALYSE — POURSUITE À PIED <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques sécuritaires de poursuite à pied selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'initier aux actions préventives pouvant empêcher la fuite d'un suspect. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	3 h	1, 2, 3
3	PRINCIPES ET ANALYSE — TECHNIQUES D'IMMOBILISATION PROVOQUÉE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux déploiements d'un hérisson à pointes creuses (HPC) selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	3 h	1, 2, 3
4	ENTRAÎNEMENT D'INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ D'UN VÉHICULE ROUTIER ET POURSUITE À PIED DANS LE MILIEU URBAIN <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les procédures d'interception d'un véhicule selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'approprier les tâches et responsabilités selon sa position et son rôle. ▪ Se familiariser aux techniques sécuritaires de poursuite à pied selon les normes de l'ENPQ. ▪ Se familiariser aux actions préventives pouvant empêcher la fuite d'un suspect. ▪ S'approprier des critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation. 	3 h	1, 2, 3, 4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
5	<p>ENTRAÎNEMENT DE POURSUITE ET D'INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ SUR LA ROUTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les principes d'orientation et d'application en matière de poursuite d'un véhicule et aux techniques de déploiement d'un hérisson à pointes creuses (HPC) selon les normes de l'ENPQ et le <i>Guide de pratiques policières</i>. ▪ Démontrer sa compétence à intervenir lors d'une poursuite d'un véhicule. ▪ Démontrer sa compétence à intervenir lors d'un déploiement d'un hérisson à pointes creuses (HPC). ▪ Démontrer sa compétence à intervenir lors d'une interception à risque élevé d'un véhicule routier. ▪ Démontrer sa compétence à intervenir lors d'une poursuite à pied. ▪ S'approprier des critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation. 	3 h	1, 2, 3, 4
6	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : POURSUITE ET INTERCEPTION EN SIMULATEUR DE CONDUITE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer et mettre en pratique les principes d'orientation et d'application en matière de poursuite d'un véhicule selon les normes de l'ENPQ et le <i>Guide de pratiques policières</i>. ▪ S'approprier des critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation. 	1 h 30 min	3

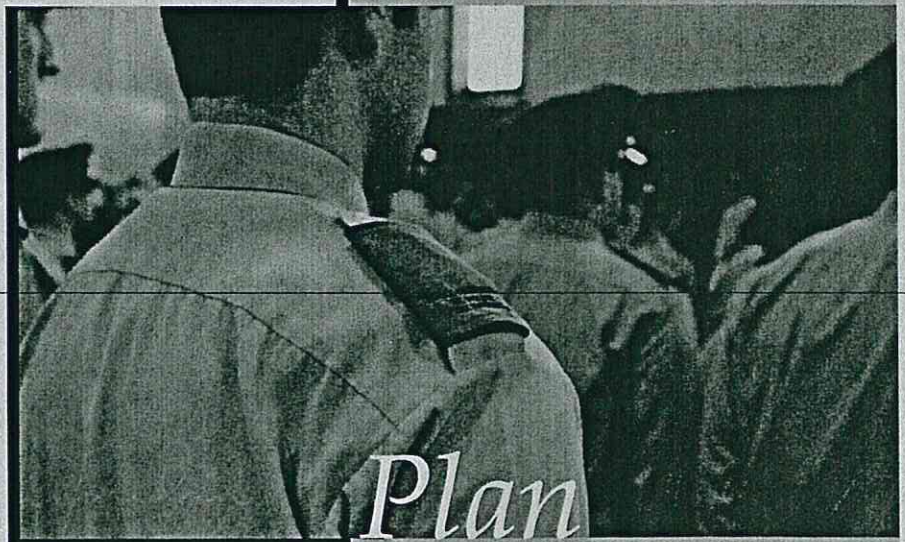
Évaluation

- **Aucune évaluation.**

L'École nationale de police du Québec inscrira la mention « S.E. » (sans évaluation) sur le bulletin de l'étudiant.

Toutefois, l'aspirant policier recevra une rétroaction formative de ses apprentissages.

**Effectuer la poursuite
d'un véhicule routier
ou d'un individu à pied
et l'interception à risque élevé
d'un véhicule routier**



*Plan
de cours*

PGI-0008

**Effectuer la poursuite
d'un véhicule routier
ou d'un individu à pied
et l'interception à risque élevé
d'un véhicule routier**

Plan de cours

PGI-0008

Présentation

Le cours *Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise le développement de différentes compétences : *intervenir lors d'une poursuite policière d'un véhicule routier et d'un individu à pied, utiliser efficacement des techniques d'immobilisation provoquée et effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier.*

L'objectif de ce cours est essentiellement d'amener l'étudiant à développer les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dont il a besoin pour agir de façon professionnelle, légale et sécuritaire en situation de poursuite et d'interception à risque élevé de véhicule routier.

Au terme de ce cours, l'aspirant policier sera donc en mesure d'amorcer une intervention, de planifier son arrivée sur les lieux et d'intervenir sur les lieux dans des situations de poursuite et d'interception de véhicule à risque élevé, et ce, dans le respect des principes liés à la problématique de l'emploi de la force.

Ce cours met l'accent sur l'analyse du risque et sur la sécurité de manière à toujours accorder la priorité à la vie dans l'exécution de poursuites et d'interceptions à risque élevé.

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied. ▪ Effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles (équipements, véhicules, etc.). ▪ Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières à risque élevé. ▪ À l'aide d'un hérisson à pointes creuses (HPC) ▪ Sur un chemin public, sur un circuit routier et en simulateur de conduite. ▪ À partir des aspects légaux et administratifs : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Guide de pratiques policières</i>; ⇒ lois et règlements en vigueur; ⇒ common law; ⇒ jurisprudence; ⇒ Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate des effectifs
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Exécution adéquate d'une poursuite de véhicule 3.2 Approche sécuritaire d'un barrage routier avec hérisson à pointes creuses (HPC) 3.3 Déploiement adéquat du hérisson à pointes creuses (HPC) 3.4 Exécution adéquate d'une interception à risque élevé de véhicule 3.5 Exécution adéquate d'une poursuite à pied 3.6 Contrôle adéquat du suspect
4. Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec son superviseur et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ D'UN VÉHICULE ROUTIER

- L'amorce de l'intervention policière
 - Approche sécuritaire du véhicule fuyard
 - Le rôle des agents à bord du véhicule contact :
 - ↳ rôle du policier contact
 - ↳ rôle de F-Gauche
 - Le rôle des agents à bord du véhicule couvreur :
 - ↳ rôle de F-Droit
 - ↳ rôle du couvreur avant
 - ↳ rôle de l'officier de patrouille
 - Le contrôle du ou des suspects
 - Les tâches au contrôle du suspect :
 - ↳ communique les motifs de l'arrestation du suspect
 - ↳ communique ses attentes
 - La sécurisation du véhicule :
 - ↳ rôles et responsabilités
 - Les variantes de l'interception
 - ↳ l'interception de face ou de côté
 - ↳ l'interception par 2 véhicules, 3 agents
 - ↳ l'interception par 2 véhicules, 2 agents
 - ↳ l'interception par un véhicule, 2 agents
-

Activités d'enseignement et d'apprentissage

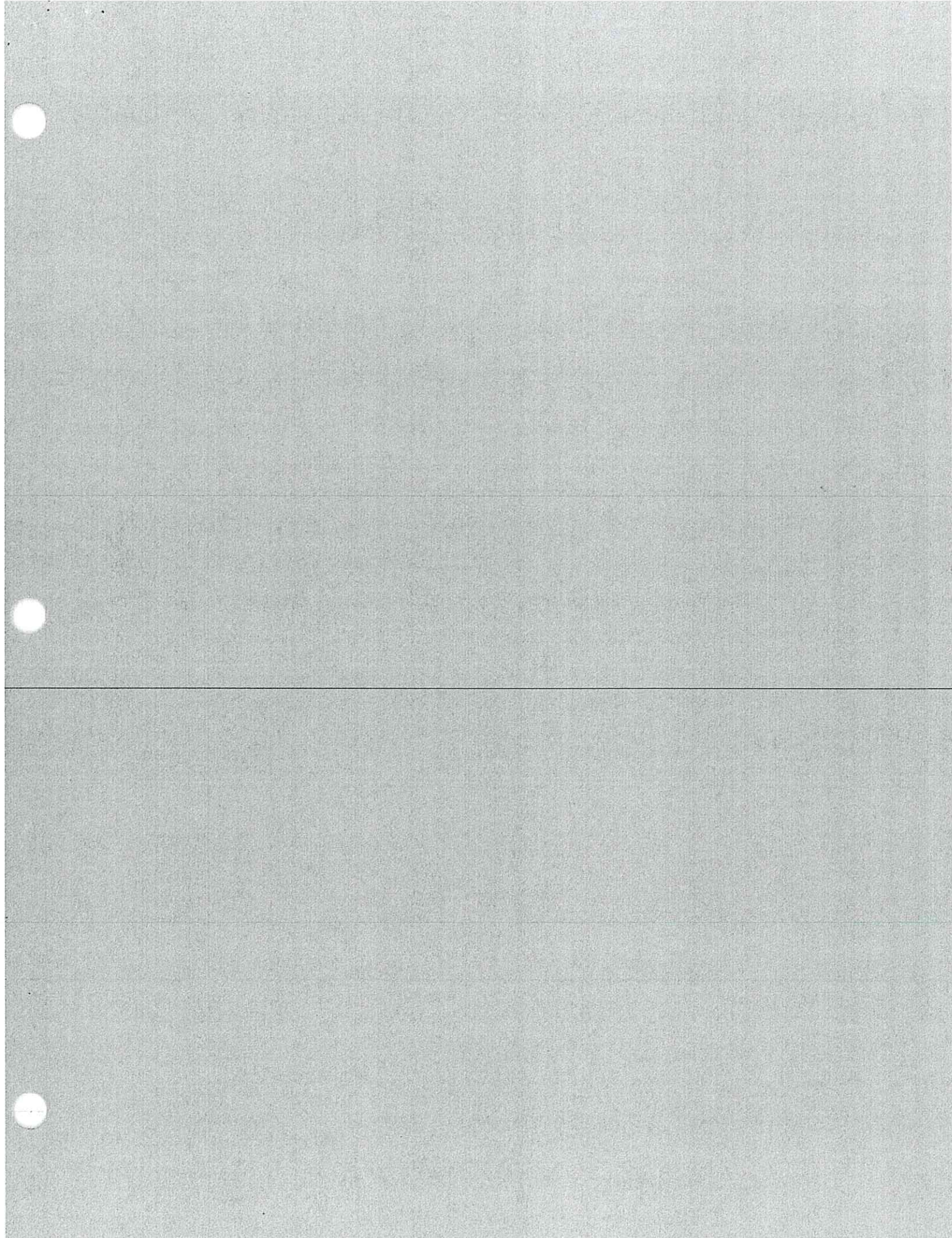
N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	ACCUEIL POUR TOUT LE VOLET TACTIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les paramètres du cours. 		s. o.
1	PRINCIPES ET ANALYSE — INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ D'UN VÉHICULE ROUTIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux procédures d'interception selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'initier aux tâches et responsabilités selon sa position et son rôle. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	1 h 30 min	1, 2
	PRINCIPES ET ANALYSE — POURSUITE D'UN VÉHICULE ROUTIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux poursuites policières selon les normes de l'ENPQ et le <i>Guide de pratiques policières</i>. ▪ S'initier à la prise de décision d'entreprendre, de maintenir et d'interrompre une poursuite policière. ▪ S'initier à recommander la mise en place d'une technique d'immobilisation provoquée et l'utilisation du HPC. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	1 h 30 min	1, 2, 3
2	PRINCIPES ET ANALYSE — POURSUITE À PIED <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques sécuritaires de poursuite à pied selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'initier aux actions préventives pouvant empêcher la fuite d'un suspect. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	3 h	1, 2, 3
3	PRINCIPES ET ANALYSE — TECHNIQUES D'IMMOBILISATION PROVOQUÉE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux déploiements d'un hérissron à pointes creuses (HPC) selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	3 h	1, 2, 3
4	ENTRAÎNEMENT D'INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ D'UN VÉHICULE ROUTIER ET POURSUITE À PIED DANS LE MILIEU URBAIN <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les procédures d'interception d'un véhicule selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'approprier les tâches et responsabilités selon sa position et son rôle. ▪ Se familiariser aux techniques sécuritaires de poursuite à pied selon les normes de l'ENPQ. ▪ Se familiariser aux actions préventives pouvant empêcher la fuite d'un suspect. ▪ S'approprier des critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation. 	3 h	1, 2, 3, 4

Évaluation

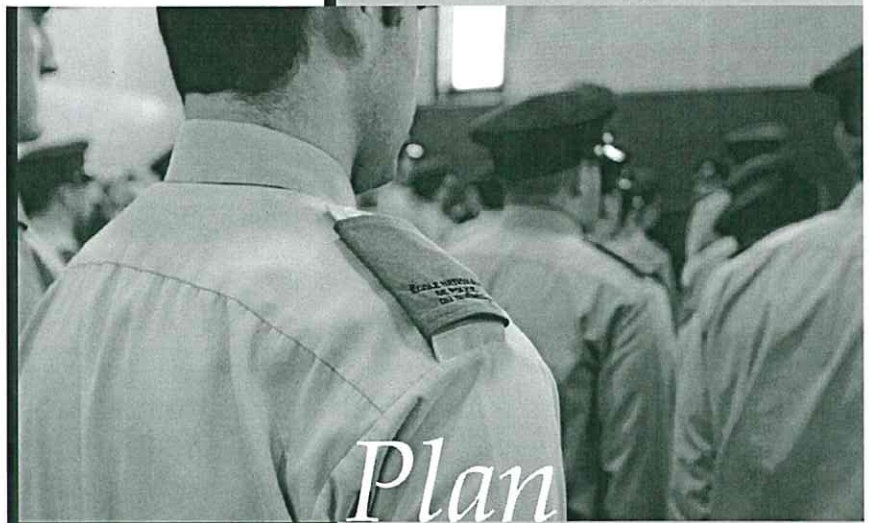
- **Aucune évaluation.**

L'École nationale de police du Québec inscrira la mention « S.E. » (sans évaluation) sur le bulletin de l'étudiant.

Toutefois, l'aspirant policier recevra une rétroaction formative de ses apprentissages.



**Effectuer la poursuite
d'un véhicule routier
ou d'un individu à pied
et l'interception à risque élevé
d'un véhicule routier**



*Plan
de cours*

PGI-0003

**Effectuer la poursuite
d'un véhicule routier
ou d'un individu à pied
et l'interception à risque élevé
d'un véhicule routier**

Plan de cours

PGI-0003

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2012.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

Le cours *Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise le développement de différentes compétences : *intervenir lors d'une poursuite policière d'un véhicule routier et d'un individu à pied, utiliser efficacement des techniques d'immobilisation provoquée et effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier.*

L'objectif de ce cours est essentiellement d'amener l'étudiant à développer les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dont il a besoin pour agir de façon professionnelle, légale et sécuritaire en situation de poursuite et d'interception à risque élevé de véhicule routier.

Au terme de ce cours, l'aspirant policier sera donc en mesure d'amorcer une intervention, de planifier son arrivée sur les lieux et d'intervenir sur les lieux dans des situations de poursuite et d'interception de véhicule à risque élevé, et ce, dans le respect des principes liés à la problématique de l'emploi de la force.

Ce cours met l'accent sur l'analyse du risque et sur la sécurité de manière à toujours accorder la priorité à la vie dans l'exécution de poursuites et d'interceptions à risque élevé.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

- 24 h d'activités d'apprentissage en présence

S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 9 h).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Variable

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied. ▪ Effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles (équipements, véhicules, etc.). ▪ Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières à risque élevé. ▪ À l'aide d'un hérisson à pointes creuses (HPC) ▪ Sur un chemin public, sur un circuit routier et en simulateur de conduite. ▪ À partir des aspects légaux et administratifs : <ul style="list-style-type: none"> ◊ <i>Guide de pratiques policières</i>; ◊ lois et règlements en vigueur; ◊ common law; ◊ jurisprudence; ◊ tableau de la problématique de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate des effectifs
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Exécution adéquate d'une poursuite de véhicule 3.2 Approche sécuritaire d'un barrage routier avec hérisson à pointes creuses (HPC) 3.3 Déploiement adéquat du hérisson à pointes creuses (HPC) 3.4 Exécution adéquate d'une interception à risque élevé de véhicule 3.5 Exécution adéquate d'une poursuite à pied 3.6 Contrôle adéquat du suspect
4. Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec son superviseur et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

Contenu de la formation

POURSUITE D'UN VÉHICULE ROUTIER, POURSUITE À PIED ET TECHNIQUES D'IMMOBILISATION PROVOQUÉE

- **Introduction à la thématique des poursuites policières :**
 - ◊ statistiques sur les poursuites policières de véhicules
 - ◊ la problématique soulevée (accidents, blessés, etc.)
- **L'amorce de l'intervention :**
 - ◊ la légitimité de la poursuite de véhicule
 - ◊ l'aspect légal de la poursuite de véhicule
 - ◊ conduite adéquate du véhicule en situation de poursuite
 - ◊ le *Guide de pratiques policières* :
 - ✓ les définitions
 - ✓ les principes d'orientation
 - ◊ les informations prioritaires à diffuser
 - ◊ l'interception du véhicule
 - ◊ la fuite et l'évaluation du risque
 - ◊ actions préventives à la fuite
- **L'exécution d'une poursuite :**
 - ◊ décision adéquate d'entreprendre, de maintenir et d'interrompre une poursuite
 - ◊ les éléments à considérer lors du maintien de la poursuite
 - ◊ les éléments justifiant l'interruption d'une poursuite
- **Rôles et responsabilité des intervenants :**
 - ◊ le véhicule contact
 - ◊ le véhicule couvreur
 - ◊ les véhicules de soutien
 - ◊ le rôle du superviseur
 - ◊ recommandation au superviseur du recours à une TIP
- **Procédure opérationnelle de coordination lorsque deux organisations policières et plus participent à une poursuite policière d'un véhicule :**
 - ◊ poursuite interprovinciale
 - ◊ le centre des télécommunications
- **Techniques d'immobilisation provoquée :**
 - ◊ les points techniques
 - ◊ les principes d'orientation
 - ◊ TIP avec barrage complet et le hérisson à pointes creuses (HPC)
 - ◊ la coordination de la mise en place d'un barrage sécuritaire
- **Les principes tactiques à respecter**

INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ D'UN VÉHICULE ROUTIER

- **L'amorce de l'intervention policière**
- **Approche sécuritaire du véhicule fuyard**
- **Le rôle des agents à bord du véhicule contact :**
 - ◊ rôle du policier contact
 - ◊ rôle de F-Gauche
- **Le rôle des agents à bord du véhicule couvreur :**
 - ◊ rôle de F-Droit
 - ◊ rôle du couvreur avant
 - ◊ rôle de l'officier de patrouille
- **Le contrôle du ou des suspects**
- **Les tâches au contrôle du suspect :**
 - ◊ communique les motifs de l'arrestation du suspect
 - ◊ communique ses attentes
- **La sécurisation du véhicule :**
 - ◊ rôles et responsabilités
- **Les variantes de l'interception**
 - ◊ l'interception de face ou de côté
 - ◊ l'interception par 2 véhicules, 3 agents
 - ◊ l'interception par 2 véhicules, 2 agents
 - ◊ l'interception par un véhicule, 2 agents

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'expérimentation active, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de l'apprentissage. Le formateur y assume essentiellement un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image du policier qui tient un rôle actif dans son travail, les étudiants inscrits à ce cours sont amenés à y jouer un rôle dynamique dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer, avec le plus de réalisme possible, les tâches et les responsabilités d'un policier-patrouilleur qui intervient dans une situation de poursuite policière ou d'interception de véhicule à risque élevé.

Le développement des connaissances et des habiletés requises par ces fonctions se réalise donc, tout au long de la formation, par l'exercice concret de la compétence visée par le cours et des tâches qui lui sont associées.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions tant personnalisées que collectives transmises à la suite de ses observations et de son évaluation, qu'elle soit de nature formative ou certificative.

Toute la stratégie a pour but d'amener les étudiants à mobiliser leur effort d'apprentissage sur les cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL POUR TOUT LE VOLET TACTIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les différents paramètres de tous les cours en intervention tactique du PFIGP. ▪ S'initier à la documentation et aux activités en ligne des différents cours en intervention tactique disponible sur le portail « Moodle ». ▪ S'initier aux grilles d'appréciation et de coaching 	1h	s. o.
2	PRINCIPES ET ANALYSE — INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ D'UN VÉHICULE ROUTIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux procédures d'interception selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'initier aux tâches et responsabilités selon sa position et son rôle. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	2h	1, 2
3	PRINCIPES ET ANALYSE — POURSUITE À PIED <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques sécuritaires de poursuite à pied selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'initier aux actions préventives pouvant empêcher la fuite d'un suspect. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	3h	1, 2, 3
4	PRINCIPES ET ANALYSE — POURSUITE D'UN VÉHICULE ROUTIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux poursuites policières selon les normes de l'ENPQ et le <i>Guide de pratiques policières</i>. ▪ S'initier à la prise de décision d'entreprendre, de maintenir et d'interrompre une poursuite policière. ▪ S'initier à recommander la mise en place d'une technique d'immobilisation provoquée et l'utilisation du HPC. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	3h	1, 2, 3
5	PRINCIPES ET ANALYSE — TECHNIQUES D'IMMOBILISATION PROVOQUÉE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux déploiements d'un hérisson à pointes creuses (HPC) selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	3h	1, 2, 3
6	ENTRAÎNEMENT DE BASE : POURSUITE ET INTERCEPTION EN SIMULATEUR DE CONDUITE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer et mettre en pratique les principes d'orientation et d'application en matière de poursuite d'un véhicule selon les normes de l'ENPQ et le <i>Guide de pratiques policières</i>. ▪ S'approprier des critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation. 	3h	3
7	ENTRAÎNEMENT D'INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ D'UN VÉHICULE ROUTIER ET POURSUITE À PIED DANS LE MILIEU URBAIN <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les procédures d'interception d'un véhicule selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'approprier les tâches et responsabilités selon sa position et son rôle. ▪ Se familiariser aux techniques sécuritaires de poursuite à pied selon les normes de l'ENPQ. ▪ Se familiariser aux actions préventives pouvant empêcher la fuite d'un suspect. ▪ S'approprier des critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation. 	3h	1, 2, 3, 4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
8	<p>ENTRAÎNEMENT DE POURSUITE ET D'INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ SUR LE CIRCUIT ROUTIER</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les principes d'orientation et d'application en matière de poursuite d'un véhicule selon les normes de l'ENPQ et le <i>Guide de pratiques policières</i>. ▪ Se familiariser aux techniques de déploiement d'un hérisson à pointes creuses (HPC) selon les normes de l'ENPQ et le <i>Guide de pratiques policières</i>. ▪ Démontrer sa compétence à intervenir lors d'une interception à risque élevé d'un véhicule routier. ▪ Démontrer sa compétence à intervenir lors d'une poursuite à pied. ▪ S'approprier des critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation. 	3 h	1, 2, 3, 4
9	<p>ENTRAÎNEMENT DE POURSUITE ET D'INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ SUR LA ROUTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer sa compétence à intervenir lors d'une poursuite d'un véhicule. ▪ Démontrer sa compétence à intervenir lors d'un déploiement d'un hérisson à pointes creuses (HPC). ▪ Démontrer sa compétence à intervenir lors d'une interception à risque élevé d'un véhicule routier. ▪ Démontrer sa compétence à intervenir lors d'une poursuite à pied. ▪ S'approprier des critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation. 	3 h	1, 2, 3, 4

Évaluation

- **Aucune évaluation.**

L'École nationale de police du Québec inscrira la mention « S.E. » (sans évaluation) sur le bulletin de l'étudiant.

Toutefois, l'aspirant policier recevra une rétroaction formative de ses apprentissages.

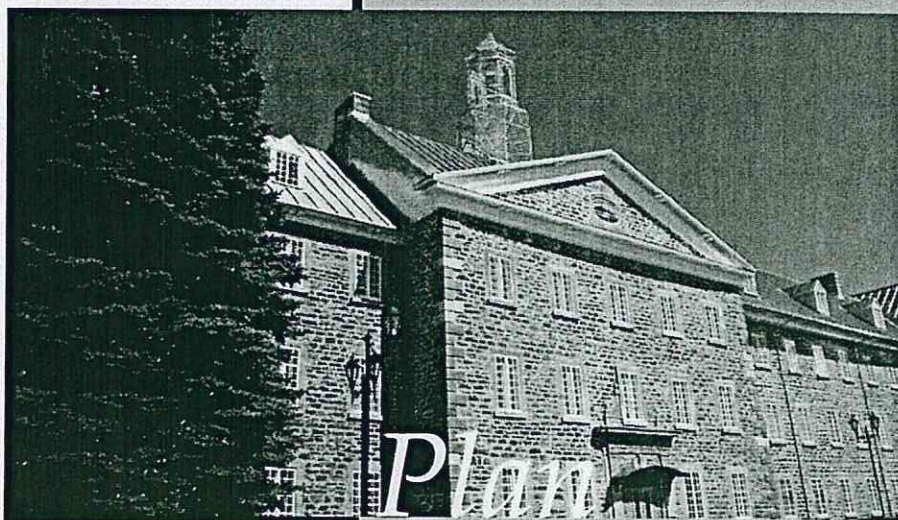
**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

École nationale
de **POLICE**
du Québec

Interception à risque élevé d'un véhicule routier



Plan
de cours

FOR-2033

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

CONCEPTION : Service de l'expertise pédagogique et du développement de programmes
(ENPQ)

© École nationale de police du Québec, 2005.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Tout agent, dans l'exercice de ses fonctions, peut être appelé à intercepter un véhicule. Généralement ce type d'intervention représente un risque faible de danger. Cependant, lorsqu'il s'agit d'intercepter un véhicule à risque élevé, ce type d'intervention peut mettre en cause l'intégrité physique de l'agent. Il est donc essentiel, pour la réussite de l'opération, que les intervenants possèdent une méthode de travail structurée ainsi que les ressources humaines et matérielles requises.

Le cours *Interception à risque élevé d'un véhicule routier* vise le développement de connaissances, d'habiletés et d'attitudes favorisant le développement des compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches.

Au cours de cette formation, les participants seront amenés à conduire un véhicule et à intercepter un véhicule dont les passagers représentent un danger. Les participants seront également invités à apprécier leur conduite et à analyser les risques et les conséquences associées à la conduite dans une telle situation.

La Direction de la recherche et du développement

GÉNÉRALITÉS

TITRE

INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ D'UN VÉHICULE ROUTIER

PRÉALABLES

- *Intervention dans le cas d'une prise d'otage, d'une séquestration, d'une personne barricadée ou d'un tireur embusqué, par les premiers intervenants [FOR-2032]*

ET

- *Conduite d'un véhicule lors de situations nécessitant des manœuvres spécialisées [SER-2025]*

CLIENTÈLE VISÉE

- Les agents de la paix
- Les détenteurs d'un acte de nomination à titre de constable spécial

DURÉE

Quatre périodes de 90 minutes (6 h) réparties comme suit :

- en classe : 1,5 h (une période);
- en entraînement : 4,5 h (3 périodes);
- en évaluation : au moment de l'épreuve de synthèse.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Un nombre pair de participants n'excédant pas 16 personnes.

OBJECTIFS ET STANDARDS

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avec une voiture dotée d'un équipement approprié. • Au moyen d'un séminaire et de sessions de formation. • À l'aide de documents de référence. • À partir : <ul style="list-style-type: none"> ✓ du tableau de la problématique de l'emploi de la force; ✓ du tableau des mécanismes de contrôle physique; ✓ du tableau de la mécanique d'une intervention physique; ✓ du précis de cours; ✓ des articles, éléments ou règlements des différents documents légaux prescrits : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Charte canadienne des droits et libertés; ▪ Charte des droits et libertés de la personne; ▪ Code criminel; ▪ Code de déontologie des policiers du Québec; ▪ Guide de pratiques policières. • Par des mises en situation. • À l'aide des principes et techniques liés à l'emploi de la force. • En appliquant les principes d'une communication tactique. • En respectant les principes du travail en équipe. • En appliquant les techniques d'utilisation des armes intermédiaires. • En respectant les principes d'utilisation d'une arme à feu. • En appliquant les techniques d'intervention physique, de menottage et de fouille appropriées. • En conformité avec le contexte de réalisation de l'intervention. • En respectant les principes tactiques. • En utilisant la terminologie adéquate. • En tenant compte des règles de sécurité.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Intégrer les prémisses de l'emploi de la force lors de l'interception à risque élevé d'un véhicule routier.</p>	<p>1.1 Reconnaissance des éléments du tableau de la problématique de l'emploi de la force lors de l'intervention physique.</p> <p>1.2 Reconnaissance des éléments du tableau des mécanismes de contrôle physique.</p> <p>1.3 Reconnaissance des éléments du tableau de la mécanique d'une intervention physique.</p>

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Évaluer la situation.	2.1 Prise en compte du risque lié à l'interception du véhicule. 2.2 Évaluation de l'ensemble des considérations tactiques. 2.3 Prise en compte du contexte d'intervention.
3. Communiquer avec les autres intervenants.	3.1 Établissement d'une communication efficace. 3.2 Confirmation du message reçu. 3.3 Respect des principes de la communication verbale et non verbale.
4. Effectuer l'interception.	4.1 Choix de la méthode d'interception. 4.2 Choix du lieu d'interception. 4.3 Respect des rôles et des responsabilités. 4.4 Respect de la distance avec le véhicule intercepté. 4.5 Positionnement des véhicules et des agents.
5. Contrôler le suspect.	5.1 Établissement d'une communication avec le suspect. 5.2 Exécution des techniques de mise rapide des menottes. 5.3 Application des méthodes de fouille d'une personne. 5.4 Exécution des techniques d'escorte et de transport d'une personne. 5.5 Exécution des techniques d'inspection d'un véhicule.
6. Apprécier son intervention.	6.1 Autoévaluation de ses performances quant aux dimensions légale, méthodologique, technique, psycho-socio-communautaire et éthique. 6.2 Reconnaissance de ses réactions dans une situation de stress. 6.3 Reconnaissance de ses forces et des points à améliorer. 6.4 Formulation d'objectifs à atteindre et identification des moyens envisagés pour y arriver.

DÉROULEMENT

Le cours *Interception à risque élevé d'un véhicule routier* privilégie le concept de l'apprentissage expérientiel dans le déroulement de ses activités. L'apprenant devient donc l'acteur principal de ses apprentissages et joue un rôle actif tout au long de sa formation.

Durée	Titre et objectif d'apprentissage	Contenu	Activité d'enseignement	Activité d'apprentissage	Élément de compétence
Activité 1					
<i>Accueil des participants et présentation du cours</i>					
15 min	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre la compétence à acquérir, les objectifs et le contenu du cours Connaître les critères d'évaluation du cours Connaître les règles et les directives de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs et standards Contenu Évaluation Règles et directives de sécurité Code de la sécurité routière 	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des formateurs Présentation du plan de cours Explication des règles de sécurité Discussions Questionnements 	<ul style="list-style-type: none"> Lecture du plan de cours Discussions et échanges sur le contenu et l'évaluation du cours 	
Activité 2					
<i>Le contexte d'intervention</i>					
45 min	<ul style="list-style-type: none"> Distinguer les trois niveaux de risque d'interception Situer l'intervention à risque élevé d'un véhicule routier dans différents types d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> Interception à risque faible Interception à risque modéré Interception à risque élevé Types d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> après une poursuite automobile sans poursuite automobile 	<ul style="list-style-type: none"> Discussions Visionnement de vidéo 	<ul style="list-style-type: none"> Participation à la discussion 	1-2
Activité 3					
<i>Les rôles et les responsabilités</i>					
30 min	<ul style="list-style-type: none"> Préciser les rôles et responsabilités des intervenants Appliquer les principes de communication 	<ul style="list-style-type: none"> Véhicule d'interception : <ul style="list-style-type: none"> leader F1 Véhicule de protection : <ul style="list-style-type: none"> F2 avant-garde Communication verbale Communication non verbale 	<ul style="list-style-type: none"> Discussions Visionnement de vidéo 	<ul style="list-style-type: none"> Participation à la discussion 	4
Activités 4, 5 et 6					
<i>L'interception d'un véhicule et le contrôle du suspect</i>					
3 h	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des manœuvres d'interception 	<ul style="list-style-type: none"> Planification de l'interception : <ul style="list-style-type: none"> sur le plan mental sur le plan physique Évaluation de l'ensemble des considérations tactiques Interception : <ul style="list-style-type: none"> principes de base positionnement et prise en charge intervention verbale (directives claires, logiques et répétées) contrôle et mise de menottes fouille et arrestation transport des suspects inspection du véhicule (tech- 	<ul style="list-style-type: none"> Scénarios (4) Entraînement supervisé Rétroaction Objectivation 	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux activités 	2-3-4-5

Durée	Titre et objectif d'apprentissage	Contenu	Activité d'enseignement	Activité d'apprentissage	Élément de compétence
		niques d'observation) ⇨ Variantes de l'interception			
	Activité 7				
	Évaluation				
	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation lors de l'épreuve de synthèse 				

ÉVALUATION

L'évaluation du cours *Interception à risque élevé d'un véhicule routier* se fera au moment de l'épreuve de synthèse à partir de critères établis en fonction des techniques et des principes apprises lors de la formation.

Un participant qui n'atteint pas 60 % (D) à l'examen théorique ou qui n'obtient pas la mention acceptable pour chacune des techniques enseignées devra reprendre le cours en entier. Un relevé de notes sera émis par l'École nationale de police du Québec selon l'échelle suivante :

A+ =	90 % à 100 %	C+ =	72 % à 74 %
A =	87 % à 89 %	C =	69 % à 71 %
A- =	84 % à 86 %	C- =	66 % à 68 %
B+ =	81 % à 83 %	D+ =	63 % à 65 %
B =	78 % à 80 %	D =	60 % à 62 %
B- =	75 % à 77 %	E =	41 % à 59 %

ACTUALISATION

L'actualisation périodique des connaissances et des habiletés est recommandée. Le contenu et la gestion de cette actualisation demeurent la responsabilité de l'organisation du participant.

BIBLIOGRAPHIE

- CORRIVEAU, Denis, *Techniques de conduite avancée : pour votre plaisir, votre performance et votre sécurité*, Nicolet, Éditions dynamiques, 1997, 314 pages.
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Intervention policière en situation de crise 2*, Nicolet, ENPQ, 1994 (précis de cours).
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Intervention policière lors d'événements à haut risque*, Nicolet, ENPQ, 1997 (précis de cours).
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Principes et techniques d'interventions physiques*, Nicolet, ENPQ, 1994, 364 pages (précis de cours).
- GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, *Survie du policier*, Montréal, GRC, Division C, Section Formation, février 1994, 40 pages.
- KLUGIEWICZ, Gary T. et James SMITH, « Officer Survival : Think before you run », *Policemag.com*, juillet 2004, p. 120-125.
- RAYBURN, Michael T., « Officer Survival : Shooting on the move - Learn to work with, not against, your instincts », *Policemag.com*, novembre 2003, p. 56-59.
- REMSBERG, Charles, « Officer Survival : Rethinking - Reaction time », *Policemag.com*, décembre 2004, p. 58-65.
- SAINT-AMOUR, Sylvain, *Le décryptage du langage non verbal et le processus du temps de réaction - Fondement physiologique*, ENPQ/SPVM, 2004, 196-229
- SERVICE DE POLICE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL, *Guide d'intervention*, Montréal, SPCUM, 1996, 100 pages.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LES
TECHNIQUES D'IMMOBILISATION PROVOQUÉE
D'UN VÉHICULE

11 Décembre 2001

Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

1. AVANT-PROPOS

- 1.1 Mise en contexte
- 1.2 Mandat
- 1.3 Méthodologie
- 1.4 Définitions

2. LES DIRECTIVES ET PROCÉDURES DES CORPS POLICIERS

- 2.1 Au SPCUM
- 2.2 À Longueuil, Laval, Québec et quelques autres grandes municipalités
- 2.3 À la Sûreté du Québec
- 2.4 À Joliette
- 2.5 La situation particulière en Outaouais
- 2.6 Dans les autres Services de Police municipaux
- 2.7 Le guide des pratiques policières du MSP

3. LES TECHNIQUES D'IMMOBILISATION PROVOQUÉE

- 3.1 Systèmes électromagnétiques, mécaniques et chimiques
- 3.2 Les moyens de déploiement policier
- 3.3 Le rôle des superviseurs
- 3.4 Ce qui reste pratique et faisable au Québec

4. LE CONTINUUM DE L'EMPLOI DE LA FORCE

5. LA FORMATION DES POLICIERS

- 5.1 Par l'École nationale de police du Québec
- 5.2 Par les organisations policières au Québec
- 5.3 Opération CENT
- 5.4 Par le Collège de police de l'Ontario

6. LE DÉCÈS D'UN POLICIER À UN BARRAGE ROUTIER À SAINT-HUBERT

- 6.1 La situation au moment de l'accident
- 6.2 Les conclusions de la CSST
- 6.3 Les nouvelles mesures suite à l'accident de Saint-Hubert

7. LA CARTE POLICIÈRE

8. CONCLUSION

9. RECOMMANDATIONS

- 9.1 Les équipements
- 9.2 Les techniques d'immobilisation provoquée
- 9.3 La formation policière

- 9.4 La supervision
- 9.5 La simulation et les pratiques
- 9.6 La rédaction des rapports
- 9.7 La rétroaction
- 9.8 Les communications
- 9.9 La pratique policière

10. RÉFÉRENCES

- ANNEXE A** Liste des membres du Comité
- ANNEXE B** Exemples de diagrammes de barrage routier (Opération CENT)
- ANNEXE C** Grille d'évaluation du risque
- ANNEXE D** Règlement de l'Ontario sur les poursuites

1. AVANT-PROPOS

1.1 Mise en contexte

Le 3 octobre 1998, un policier de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette était heurté mortellement par une auto-patrouille de la Sûreté du Québec au moment où il traversait un barrage routier qui avait été érigé pour mettre fin à une poursuite policière, entreprise à la suite du vol d'une automobile. Cet accident devait faire l'objet d'une enquête d'un coroner afin de déterminer les circonstances et les causes du décès.

Parallèlement à l'enquête menée par le coroner, la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) entreprenait sa propre enquête afin de formuler des mesures correctives visant à rendre plus sécuritaire le travail des policiers. Dans son rapport, déposé le 16 avril 1999, la CSST concluait que l'accident, qui a entraîné la mort du policier, était attribuable à une combinaison de facteurs dont notamment, l'absence de formation ou d'entraînement des policiers à la préparation et la surveillance d'un barrage routier durant une poursuite à haute vitesse.

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a alors mis sur pied un groupe de travail, qui a remis son rapport en octobre 2000 (GT-PPV, 2000) dans lequel il soumettait une nouvelle pratique policière 2.1.4 sur la Poursuite policière d'un véhicule et lui recommandait, entre autres, « *que l'École nationale de police du Québec forme un groupe de travail dont le mandat serait de revoir tous les aspects propres à l'utilisation des techniques d'immobilisation provoquée dont en particulier les diverses formes de barrage routier et de faire les recommandations appropriées d'ici le mois de mai 2001* ».

Quelques semaines avant la fin des travaux du groupe de travail sur les poursuites policières, soit le 28 août 2000, deux policiers de St-Hubert érigeaient un barrage routier à l'aide de leur auto-patrouille, sur la voie de service de la route 116, afin d'arrêter des fuyards qui avaient perpétré un vol qualifié. Le véhicule des fuyards a forcé le barrage et frappé l'auto-patrouille. Sous la force de l'impact, celle-ci s'est déplacée et a heurté mortellement un des deux policiers alors qu'il s'éloignait pour se protéger.

Afin de bien comprendre la mesure que constitue la mise en place d'un barrage routier, il y a lieu de connaître les divers types de barrages et les circonstances qui les amènent. Distinguons de prime abord les barrages partiels, destinés seulement à contrôler les véhicules qui se présentent à un point donné d'une voie routière, des barrages complets, qui comme leur nom l'indique, sont destinés à arrêter complètement la circulation audit point. Les barrages partiels les mieux connus sont ceux mis en place afin de contrôler l'usage des ceintures de sécurité ou encore la condition des conducteurs à l'époque des Fêtes.

On peut encore subdiviser les barrages complets selon le contexte dans lequel ils sont érigés. Dans un premier temps on connaît le barrage complet destiné à arrêter complètement le flux de véhicules afin de permettre une intervention quelconque de sécurité publique; c'est le cas notamment des barrages mis en place pour permettre l'intervention policière à la suite d'accidents majeurs. Ces derniers ne posent généralement pas de problème, bien qu'ils constituent en fait une technique d'immobilisation provoquée et que leur mise en place doive se faire de façon sécuritaire.

Le barrage complet qui occasionne les problèmes de sécurité des intervenants, de la population en général présente sur les lieux, voire des personnes à bord d'un véhicule en fuite, est celui qui vise à provoquer l'immobilisation d'un véhicule dont le conducteur refuse d'obtempérer à l'ordre de la police de s'immobiliser.

De façon générale, la mise en place d'un barrage routier complet pour contrer un véhicule en fuite est un événement relativement peu fréquent dans le travail de patrouille-gendarmerie au Québec, si l'on compare aux nombres d'heures et de patrouilleurs en service sur une période donnée. Peu de données statistiques sont disponibles sur le sujet, notamment parce que les organismes policiers du Québec ne sont pas tenus de rapporter spécifiquement ce type d'intervention. On doit donc se fier aux rapports d'intervention ou encore aux rapports d'événements dont les particularités amènent une attention particulière.

À titre de comparaison, le phénomène retient l'attention en Ontario dans la mesure où il a fait l'objet de quatre enquêtes distinctes entre 1979 et 1999. Des données statistiques recueillies en Ontario pour la période 1991-1997 (MSGCS, 1999) font état de 10 421 poursuites pour la période, soit une moyenne de 1489 poursuites par année, sur 8,3 à 10,1 km et d'une durée de 5,5 à 12,7 minutes chacune. On note toutefois que 43 % des poursuites qui finissent par des dommages, blessures ou décès. On fait aussi état de 33 décès durant la période (dont un seul policier) et de 2 415 personnes blessées, dont 736 policiers. Bien que ces données puissent sembler faire état de phénomènes courants, il faut comprendre qu'en comparaison de tout le temps de travail de tous les patrouilleurs de l'Ontario durant la période 1991-1997, les poursuites ont été des événements ponctuels et rares.

1.2 Le groupe de travail et son mandat

À la suite du décès d'un policier à Joliette en octobre 1998, un premier comité de travail s'était penché sur le phénomène des poursuites policières d'un véhicule (GT-PPV, 2000). Ce comité devait suggérer que soit mis sur pied un comité ayant pour mandat d'examiner les barrages routiers (complets), considérant que c'est lors d'une telle intervention que le décès de Joliette était survenu. Dans les semaines précédant le dépôt du rapport sur les poursuites policières d'un véhicule survint l'incident qui devait causer le décès d'un policier à Saint-Hubert, lors de la mise en place d'un barrage complet.

Conjuguant les événements de Saint-Hubert et la recommandation du comité sur les poursuites policières d'un véhicule, le 28 novembre 2000, le sous-ministre de la sécurité publique M. Jacques Brind'Amour, demandait à la directrice générale de l'École nationale de police du Québec, madame Louise Gagnon-Gaudreau, de donner suite à la recommandation de ce comité et de former un second comité dont le mandat spécifique serait de se pencher sur la question des techniques d'immobilisation provoquée.

Le 18 décembre 2000, madame Louise Gagnon-Gaudreau informait le sous-ministre de la Sécurité publique que l'École nationale de police du Québec (ENPQ) procéderait tel que demandé, à la « *création d'un groupe de travail concernant les barrages routiers et l'utilisation des techniques d'immobilisation provoquée et que les recommandations qui en découleront, seront soumises au Ministère et feront éventuellement l'objet d'une formation auprès des aspirants policiers et des policiers. De plus, les solutions dérivées des travaux de ce groupe de travail pourront faire l'objet d'une vidéo de formation destinée à l'ensemble des policiers concernés.* »

1.3 Méthodologie

Afin d'entendre, et d'amener à contribuer à la définition de toute nouvelle démarche d'intervention en matière de techniques d'immobilisation provoquée, tous les niveaux et types d'organisations policières du Québec, de même qu'afin de miser sur l'expérience des organismes ayant précédemment contribué au comité sur les poursuites policières d'un véhicule, l'École nationale de police du Québec a décidé de recourir à nouveau à un groupe d'experts pour la constitution du Groupe de travail sur les techniques d'immobilisation provoquée.

L'École nationale de police du Québec invitait donc les services de police de la CUM, de la SQ, de Québec, Laval, Longueuil, Thetford-Mines, Gatineau, Joliette et Terrebonne, l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), la CSST et le MSP à mandater leurs représentants sur ce groupe de travail, dont elle confiait la présidence à l'ADPQ.

Un cadre, deux instructeurs et un analyste-conseil de l'ENPQ devaient aussi participer à ce groupe de travail (voir l'annexe A). Le groupe de travail a tenu sa première rencontre le 13 février 2001, à l'ENPQ, à Nicolet. Une première recension des écrits disponibles sur le sujet des techniques d'immobilisation provoquées avait été colligée auparavant et fut distribuée aux participants lors de la première réunion. Ces documents sont inclus dans la documentation présentée avec le présent rapport, laquelle inclut par ailleurs la documentation recueillie depuis, auprès des organismes participants, et celle obtenue de diverses sources en cours de mandat.

Vu la composition du comité et les divers intérêts de la fonction policière qu'ils représentent, le comité a formulé son rapport sous forme d'énumération des résultats de ses recherches dans chacun des secteurs mis à contribution. Ceci a notamment permis d'identifier les diverses contraintes opérationnelles que rencontrent les corps de police en fonction notamment de la disparité des territoires qu'ils patrouillent et des contraintes spécifiques que chaque type de territoire amène. Sans énoncer prématurément les conclusions du groupe de travail, force nous fut de constater que la police urbaine opère différemment en matière de techniques d'immobilisation provoquée que ne le fait la police en milieu peu ou pas urbanisé. Les spécificités de ces constatations et leurs implications opérationnelles ont servi de base aux conclusions et recommandations énoncées dans notre rapport.

L'ENPQ a de plus ajouté en cours de route divers autres mandats, notamment ceux portant sur la patrouille solo, le contrôle routier, le rôle du patrouilleur enquêteur et la réponse aux appels d'urgence. Le présent rapport se limite toutefois au mandat original relatif aux techniques d'immobilisation provoquée, reportant les études de ces autres mandats au gré de l'École.

1.4 Définitions

Afin de permettre au lecteur de bien comprendre les divers concepts utilisés dans le présent rapport, il importe d'aborder la discussion par quelques définitions :

Barrage complet :

Blocage total d'une ou plusieurs voies de circulation pour empêcher les véhicules d'y passer.

Barrage partiel :

Blocage partiel d'une ou plusieurs voies de circulation pour forcer les véhicules qui l'empruntent à ralentir.

Barrage routier :

Dans le cadre d'une opération policière, blocage partiel ou complet d'une ou plusieurs voies de circulation, afin d'immobiliser ou de forcer à y ralentir les véhicules qui l'empruntent.

Blocage d'une voie de circulation :

Interruption totale de la circulation sur une voie d'une chaussée, dans le cadre d'opérations policières.

Cahier d'opération de l'Opération CENT :

Manuel maintenu par la Sûreté du Québec, contenant le processus à suivre pour mettre en marche l'opération CENT, y compris la liste des municipalités comprises dans le territoire de chaque poste et les points de blocage¹ pertinents.

Carte policière :

Expression désignant la répartition territoriale des responsabilités respectives des organismes policiers du Québec.

Ceinture cloutée :

Tapis clouté.

Continuum de l'emploi de la force :

Modèle d'application progressive de la force visant à maîtriser une personne, indiquant chacun des niveaux de la force policière utilisée, laquelle s'adapte à la situation en utilisant le niveau, le type et le degré de force qui semble raisonnable au policier, compte tenu de la résistance de la personne et de l'ensemble des circonstances. Ce modèle s'applique également à l'interception d'un véhicule.

Hérisson à pointe creuse :

Tapis clouté.

Manœuvre impliquant un contact :

Toute manœuvre d'un véhicule policier en poursuite d'un véhicule suspect, résultant en un contact entre ces deux véhicules, notamment lors d'encerclement, de renversement, d'endiguement, de tamponnement, de souricière ou de harponnement.

Opération CENT :

« Opération policière qui consiste à établir des points de blocage² à des endroits stratégiques pour intercepter les suspects plutôt que de les poursuivre et libérer l'unité directement concernée par le crime, en confiant le blocage des routes aux postes et services de police limitrophes, afin que ses policiers soient affectés en priorité à la protection de la scène, à la recherche des indices et au ratissage du périmètre concerné. »

(Directive de la Sûreté du Québec : ENQ. CRIM.-01)

Plan de barrages routiers :

Répartition territoriale des barrages routiers prévus en vertu d'un plan d'intervention policière.

¹ « Barrages partiels » aux fins du présent rapport.

² « Barrages partiels » aux fins du présent rapport.

Poursuite policière :

Opération policière qui consiste à poursuivre un véhicule dont le conducteur refuse d'obéir à un ordre d'arrêter ou tente d'échapper à la police, afin de l'intercepter et de l'immobiliser.

Système électromagnétique d'arrêt d'un véhicule.

L'un de plusieurs systèmes encore en développement, notamment sous la supervision du National Institute of Justice des États-Unis, visant à immobiliser un véhicule par l'action directe d'ondes électromagnétiques, ou par décharge électrique, sur les systèmes dudit véhicule. D'autres systèmes à portée similaire, servant notamment à couper l'alimentation, sont aussi à l'étude au Canada et au Québec.

Tapis à clous :

Tapis clouté.

Tapis clouté (ou tapis à clous, hérisson à pointe creuse, ceinture cloutée) :

Système amovible, déposé sur la chaussée, destiné à perforer les pneus d'un véhicule qui y circule, afin de l'amener à s'arrêter.

Techniques d'immobilisation provoquée (TIP) :

Différentes techniques visant à immobiliser un véhicule dont le conducteur refuse de s'arrêter.

Technique d'intervention auprès d'un véhicule dont les occupants représentent un danger :

Technique utilisée lorsqu'il s'agit d'intercepter un ou des occupants d'un véhicule reconnu dangereux ou reliés à un crime majeur. Ce type d'intervention peut mettre en cause l'intégrité physique tant des policiers que du public.

Véhicule de barrage :

Tout véhicule de police utilisé pour créer un barrage routier.

Véhicule d'interception :

Premier véhicule de police poursuivant immédiatement derrière un véhicule en fuite.

Véhicule de protection :

Second véhicule de police lors d'une poursuite, prêtant main-forte au véhicule d'interception.

Véhicule de soutien :

Tout véhicule de police, autre que les véhicules d'interception, de protection et de barrage, qui collabore directement à une poursuite sans y prendre part.

2. LES DIRECTIVES ET PROCÉDURES DES CORPS POLICIERS

Les directives et procédures des corps policiers québécois concernant les techniques d'immobilisation provoquée diffèrent grandement les unes des autres. Pour bien en comprendre les enjeux, cette section dresse un portrait sommaire des positions des organisations policières représentées au présent groupe de travail ainsi que de certaines autres organisations desquelles nous avons pu obtenir des informations significatives.

2.1 Au SPCUM

2.1.1 Situation

Sur l'île de Montréal, secteur très urbanisé, l'expérience démontre qu'une poursuite policière dure en moyenne moins de cinq minutes. Soit que les nombreuses rues et intersections permettent aux fuyards de s'échapper ou que, beaucoup plus souvent, la densité de la circulation oblige les suspects à s'arrêter. S'ils ne le font pas, il y a accidents, accrochages et même tamponnements avec d'autres véhicules.

2.1.2 Recherches et essais

En 2000, le SPCUM a fait certaines analyses, recherches et essais afin de vérifier s'il existait des mécanismes ou méthodes pouvant faciliter l'interception de fuyards en milieu urbain (SPCUM, 2000 b). Cette étude en vint à la conclusion que même si plusieurs systèmes sophistiqués sont en voie de développement à plus ou moins long terme, un seul système est envisageable pour le moment : le tapis clouté.

Malgré cela, l'utilisation de cet outil d'interception en milieu urbain demeure rarement appropriée, à cause de la courte durée des poursuites, et risquée à cause du danger qu'occasionnera le véhicule suspect qui circulera quand même avec un ou des pneus dégonflés. En somme, pour le peu de fois que le tapis clouté serait utilisé, les conséquences pourraient être désastreuses (SPCUM, 2000 b).

2.1.3 Directive au SPCUM

On n'effectue pas de barrages routiers sur le territoire de la CUM (SPCUM, 2000 a).

2.2 À Longueuil, Laval, Québec et quelques autres grandes municipalités

Sans avoir nécessairement procédé à des études sur le sujet, ces services policiers urbains en viennent aux conclusions du SPCUM : les barrages routiers ne sont ni pratiques, ni praticables en milieu urbain.

2.3 À la Sûreté du Québec

2.3.1 Directives Opér. Gén.-30

En vertu de cette directive publiée en 1996, l'utilisation du tapis clouté est une méthode approuvée et enseignée aux policiers de la S.Q. afin de mettre un terme à une poursuite (SQ, 1996).

2.3.2 Équipement et formation

Depuis l'accident de Joliette en 1998, tous les patrouilleurs ont reçu la formation et dans peu de temps tous les véhicules de patrouille seront équipés de tapis cloutés. Les équipements de première génération, lourds et compliqués sont présentement remplacés par des modèles plus pratiques et adaptés.

2.3.3 Utilisation des tapis cloutés

Les tapis cloutés sont utilisés par la Sûreté du Québec prioritairement hors des municipalités, des villages, des zones scolaires et commerciales. La directive Opér. Gén. – 30 stipule à cet effet que la route doit être droite, asphaltée, loin des courbes et des pentes (SQ, 1996).

2.4 À Joliette

Depuis l'événement de 1998, tous les policiers ont reçu la formation et celle-ci est mise à jour régulièrement. De plus des séances de simulation servent à rappeler la prudence et la sécurité.

Le service de police de Joliette possède maintenant des tapis cloutés et certains endroits sur son territoire sont propices à leur installation pour mettre fin à une poursuite, sans mettre de vies en danger (SPRJ, 2000).

2.5 La situation particulière en Outaouais

La situation particulière de l'agglomération urbaine de l'Outaouais tient au fait de la proximité de la capitale du Canada et des besoins spécifiques de sécurité qu'amènent les représentations diplomatiques qui s'y trouvent tant du côté ontarien que québécois. Les responsabilités de protection des membres du Parlement et des diplomates en poste dans la région ont amené la Gendarmerie royale du Canada à mettre sur pied le plan d'opération « Red Leaf » qui permet le bouclage et le contrôle total ou partiel, selon le besoin, de la région (GRC, 1997). Ce plan, plus élaboré qu'ailleurs au Québec, offre des possibilités d'adaptation dans d'autres régions.

Les organismes policiers municipaux situés sur la portion québécoise du secteur sont généralement dotés des tapis cloutés, lorsqu'ils ont à opérer en territoire semi-urbain ou rural. Le besoin de formation individuelle à l'usage de ces équipements et à la mise en place des mesures de contrôle et blocage est semblable au besoin dans le reste du Québec.

2.6 Dans les autres Services de Police municipaux

2.6.1 Directives en vigueur

Une analyse des directives en vigueur en 1999 dans les autres organisations policières nous révèle que la moitié d'entre elles avait reproduit le paragraphe D-10 de la pratique policière 2.1.4 du MSP (MSP, 1995 - voir 2.7 ci-après) et l'autre moitié utilisait un texte fourni par l'ADPQ au début des années 1990 : « *En principe, le barrage policier est interdit sauf lorsque le fuyard est impliqué dans un délit criminel majeur ou que la sécurité des policiers et des citoyens est immédiatement menacée. [...] Le policier poursuivant doit être informé de la localisation du barrage. [...] Un barrage routier doit être autorisé par le superviseur ou le chargé de relève* » (ADPPQ, 199?).

2.6.2 Équipements

Peu et même très peu de services policiers sont équipés de tapis cloutés. Beaucoup de services policiers municipaux actuels desservent des municipalités semblables à Joliette : un centre urbain entouré d'une banlieue et parfois d'un milieu rural, le tout relié par des chemins publics, une route provinciale et même une autoroute.

2.7 Le guide de pratiques policières du MSP

2.7.1 Poursuite à haute vitesse et barrage routier (MSP, 1995 - pratique policière 2.1.4)

Cette pratique policière traitait du barrage routier de la façon suivante :

[CITATION]

A-2 Barrage routier contre un véhicule suspect : Blocage d'une voie de circulation au moyen d'une ceinture cloutée ou autrement dans le but d'immobiliser un véhicule en fuite et de mettre fin à une poursuite à haute vitesse.

D-10 Un barrage routier *contre un véhicule suspect afin d'immobiliser un véhicule en fuite ou mettre fin à une poursuite à haute vitesse* peut-être établi **en dernier recours**, lorsqu'un crime grave a été commis, lorsqu'un fuyard est un criminel dangereux ou lorsque la sécurité du public et des policiers est menacée.

D-11 L'officier responsable sur le territoire duquel se déroule une poursuite peut décider d'établir un barrage routier *contre un véhicule suspect*; il peut le faire à la demande du service de police ayant l'initiative de la poursuite.

[FIN DE LA CITATION]

2.7.2 Poursuite policière d'un véhicule (MSP, 2000 - pratique policière 2.1.4)

La pratique policière proposée par le groupe de travail mis sur pied après l'événement de 1998 à Joliette visait à redéfinir le cadre normatif de la pratique existante de 1995 en proposant des règles plus précises, plus explicites et plus sécuritaires. Cette nouvelle pratique s'articulait ainsi :

[CITATION]

A-5 Technique d'immobilisation provoquée (TIP) : « *Différentes Techniques enseignées par l'École nationale de police du Québec en vue d'immobiliser un véhicule, telles l'usage du tapis à clous et du barrage routier.* »

D-3.2 Le superviseur peut autoriser le recours à des techniques d'immobilisation provoquée (TIP) afin notamment de ralentir le véhicule poursuivi, de l'éloigner d'une zone à risques plus élevés ou de le diriger vers un endroit propice à son immobilisation.

Les policiers appelés en assistance et assignés à la mise en place de techniques d'immobilisation provoquée (TIP), s'assurent d'être visibles en portant un dossard de sécurité ou des vêtements de sécurité à leur disposition sauf si certaines circonstances font en sorte que ces équipements constituent un facteur de risque.

[FIN DE LA CITATION]

On comprend donc pourquoi notre groupe de travail a reçu le mandat de revoir tous les aspects propres à l'utilisation des techniques d'immobilisation provoquée dont en particulier les diverses formes de barrages routiers. Ceci devrait permettre de donner des directives plus claires aux

patrouilleurs et aux superviseurs, de préparer des programmes de formation et, en plus, réaliser une vidéo comme complément de formation destinée à l'ensemble des policiers.

3. LES TECHNIQUES D'IMMOBILISATION PROVOQUÉE

Outre l'aspect opérationnel des techniques d'immobilisation provoquée, le côté technique, c'est à dire les divers moyens et outils disponibles pour provoquer l'immobilisation d'un véhicule ont été examinés. À partir de la littérature disponible des fabricants annonçant sur Internet ou s'y trouvant répertoriés dans les sites spécialisés en la matière, et de films présentant leurs produits, le groupe de travail s'est mis au courant de ce que la technologie offrait présentement.

Nous avons ensuite procédé par élimination afin de cerner les équipements offrant à la fois la plus grande possibilité d'utilisation au Québec et la plus grande probabilité d'acquisition dans le même contexte. Voici donc le résultat de cette réflexion collective.

3.1 *Systèmes électromagnétiques, mécaniques et chimiques*

La piste la plus prometteuse en matière d'appareils électromagnétiques encore en développement se situe dans le cadre d'un contrat du département américain de la défense pour un système électrique transmettant par le biais de tiges chargées électriquement et entrant en contact avec la carrosserie du véhicule en fuite, une décharge qui brûle le circuit d'allumage du véhicule. Une conversation de M. Pierre Brassard, de l'ENPQ, avec l'ingénieur au développement de ce système, a permis d'identifier que les problèmes de danger d'électrocution pour les policiers qui l'installent ou les personnes à bord du véhicule demeurent une pierre d'achoppement. De plus le système est en développement en Californie, et des conditions routières de glace et de neige ne semblent pas être des paramètres considérés.

Les systèmes et appareils à action mécanique, soit les diverses versions de tapis cloutés ou autres, visant à percer les pneus du véhicule en fuite, demeurent les systèmes les plus fiables, disponibles à coût relativement abordable, et utilisables par toutes conditions routières. La question des paramètres de l'utilisation du tapis clouté est abordée plus loin dans le texte.

Quant aux éventuels moyens chimiques, leur capacité d'effet immédiat devra obligatoirement affecter le conducteur, un produit chimique affectant le véhicule ne semblant pour le moment que peu probable et certainement pas disponible. Se pose alors le problème du degré d'atteinte au conducteur et de son effet sur son habileté à maintenir le contrôle d'un véhicule, qui le plus souvent file à vive allure relativement aux conditions normales d'usage de la route où il se trouve. Vient collatéralement à cette considération, celle des possibilités de moyens de livraison du produit chimique devant atteindre le fuyard. Toute considération de livraison par projectile amène la question des dommages collatéraux advenant un tir qui rate sa cible. Cette considération, qui fait d'ailleurs que l'usage des armes à feu est proscrit en tant que technique d'immobilisation provoquée, rend le recours à une éventuelle arme chimique plus hypothétique que réelle pour l'avenir prévisible.

Outre le tapis clouté, ces moyens représentent l'espoir d'une technologie plus efficace d'interruption d'une poursuite, mais leur développement demeure à compléter et leur utilité pratique à confirmer.

3.2 Les moyens de déploiement policier

3.2.1 L'hélicoptère

Pratique dans les méga villes et les voies autoroutières à l'occasion, mais inabordable pour nos organisations policières québécoises en général.

3.2.2 Le contact provoqué avec le véhicule suspect

La pratique policière 2.1.4 en vigueur depuis novembre 2000 indique : « *Le policier du véhicule d'interruption ne conduit pas en parallèle avec le véhicule en fuite et ne tente pas d'entrer en collision avec lui ou de lui faire perdre le contrôle*» (MSP, 2000).

La probabilité de blessures, telles le coup de lapin (« *whiplash* »), s'accroît lors de manœuvres de contact entre un véhicule poursuivant et un véhicule en fuite. De plus, lors de toute manœuvre de contact, le déploiement possible des systèmes passifs de retenue (sacs gonflables) des véhicules poursuivants rendrait ceux-ci inopérants.

Tous ces facteurs incitent notre groupe de travail à recommander que soient proscrites toutes manœuvres impliquant un contact (encercllement, renversement, endiguement, souricière ou harponnement) entre un véhicule policier en mouvement et un véhicule poursuivi.

3.2.3 Le barrage partiel

3.2.3.1 Avec tapis clouté

Tel qu'enseigné et utilisé, ce moyen de mettre fin à une poursuite est recommandé là où c'est praticable. Nous proscrivons cependant le recours à des intervenants civils, lors de ces barrages ou de toutes autres techniques d'immobilisation provoquée³.

3.2.3.2 Sans tapis clouté

Un barrage partiel disposant les véhicules de police en entonnoir ou avec chicane, mais en laissant au sujet en fuite un espace assez large pour le passage de son véhicule, peut ralentir et convaincre le fuyard d'immobiliser son véhicule.

3.2.4 Le barrage complet

Tel que défini : blocage total d'une ou plusieurs voies de circulation pour empêcher les véhicules d'y passer.

Comme il est indiqué dans la Pratique policière 2.1.4 présentement en vigueur : « *Le superviseur peut autoriser le recours à des TIP afin notamment de ralentir le véhicule poursuivi,*

³ L'implication de civils lors de toute intervention policière est toujours à proscrire parce qu'elle les expose à un réel danger, ce qui va à l'encontre de la considération la plus importante de l'intervention policière, soit d'assurer la sécurité du public. Le rapport de la CSST à la suite de l'incident de Saint-Hubert rappelait ce critère déjà énoncé dans le rapport de 1999 du Ministère du Solliciteur général de l'Ontario sur les poursuites policières. (MSGCS, 1999).

de l'éloigner d'une zone à risques plus élevée ou de le diriger vers un endroit propre à son immobilisation.»

Dernier recours

Comme le disait la pratique policière 2.1.4 (version 1995) et la majorité des directives dans les corps policiers municipaux, un barrage routier peut être établi **en dernier recours**.

Dans l'éventualité où un véhicule n'a pas été arrêté par un barrage routier et reprend sa fuite après l'avoir franchi, les mesures de poursuites reprennent.

3.3 Le rôle des superviseurs

Dans toute poursuite le superviseur doit être informé dès que possible du début d'une poursuite. Il autorise ou interdit sa continuation selon les informations disponibles et les politiques opérationnelles de son service. De même, seul le superviseur devrait être habilité à autoriser la mise en œuvre de techniques d'immobilisation provoquée.

3.4 Ce qui reste pratique et faisable au Québec

Force nous a été de constater que tant au point de vue technique que pratique, ce qui demeure faisable au Québec en matière de technique d'immobilisation provoquée, se résume à l'application, en dernier recours, du barrage complet à l'aide du tapis clouté, dans les paramètres de sécurité visant à protéger la vie du public, des policiers et des autres personnes impliquées dans l'intervention.

C'est l'encadrement, tant au niveau opérationnel que de la formation, de cette méthode d'intervention que le présent rapport vise à baliser.

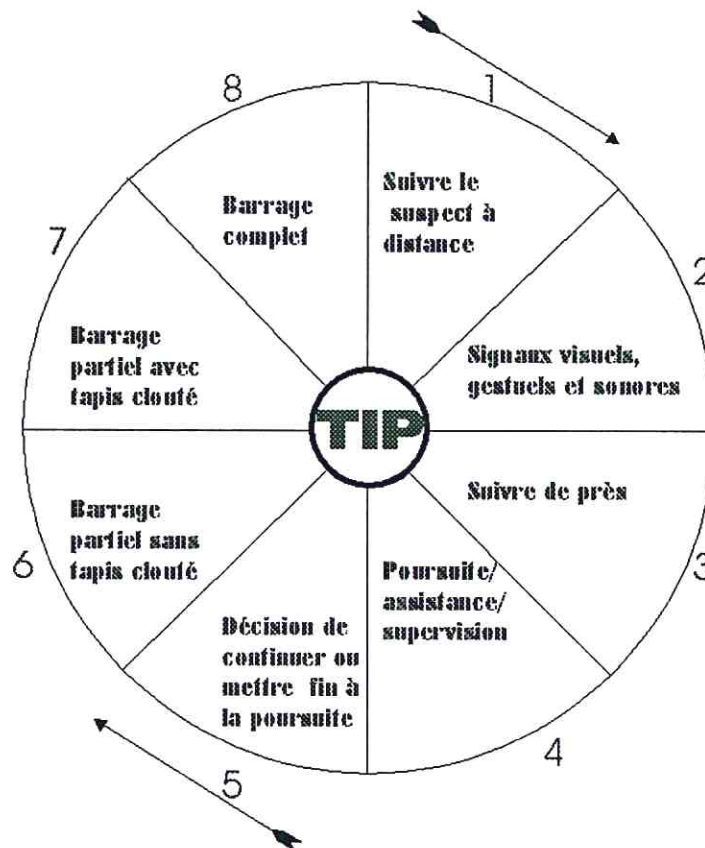
4. LE CONTINUUM DE L'EMPLOI DE LA FORCE

Le concept d'appliquer la force envers un contrevenant selon un continuum progressif, en réponse proportionnelle à la résistance de ce dernier, a fait son chemin dans l'encadrement de l'intervention policière envers un individu. Aujourd'hui cette démarche rationnelle d'emploi de la « force nécessaire »⁴ est devenue la règle de l'intervention des policiers au Canada.

La normalisation au niveau canadien de cette démarche d'intervention est présentement en train de se faire, sous le parrainage de l'Association canadienne des chefs de police. On prépare également un guide illustré de la démarche à l'usage des policiers sur le terrain. Ce guide se présente sous la forme d'un disque.

Considérant que l'intervention policière en matière de sécurité routière s'apparente à une démarche similaire d'approche auprès d'éléments inconnus, il apparaît pertinent au présent groupe d'établir un parallèle entre la démarche envers un individu et la démarche envers un véhicule. Conséquemment, il semble rationnel de proposer qu'un guide similaire soit créé à l'usage des policiers, aux fins de les encadrer et de les guider lors d'interventions en matière de sécurité routière.

Ce tableau, illustrant les divers paliers de l'intervention routière, depuis la filature à distance jusqu'au barrage complet pourrait s'illustrer comme ci-dessous. L'illustration n'est qu'une ébauche, que les spécialistes de l'ENPQ devront bonifier et adapter à la réalité que dépeint leur enseignement.



⁴ Code Criminel du Canada, a.25.

5- LA FORMATION DES POLICIERS

Afin de bien comprendre l'état des connaissances des policiers québécois en matière de techniques d'immobilisation provoquée il importe de se pencher sur la formation offerte à ce sujet. Cette section présente donc les différents aspects de la formation offerte au Québec et au Canada concernant les techniques d'immobilisation provoquée.

5.1 *Par l'École nationale de police du Québec*

Force est de constater qu'en l'absence des infrastructures optimales pour l'enseignement de la conduite de véhicules d'urgence, il a été difficile pour l'Institut de police du Québec, puis pour l'ENPQ, de dispenser une formation complète sur le sujet. Le volet de cette formation dispensée par l'ENPQ, impliquant la circulation en véhicule, aura donc été axé sur un enseignement théorique, avec un minimum de pratique. Les contraintes juridiques de circulation sur les voies publiques continuent de limiter d'autant la démarche de formation. Le volet de l'intervention subséquente à l'immobilisation du véhicule (« Interception d'un véhicule dont les occupants représentent un danger ») continue toutefois d'être dispensé selon les besoins et ce, à tous les niveaux.

L'interdiction explicite d'effectuer sur la voie publique, des manœuvres contrevenant au Code de la Sécurité routière, continue de limiter l'ENPQ à ses terrains, qui sont trop exigus pour être optimaux pour ce type de formation. Un projet de dotation d'infrastructures adéquates pour la formation à la conduite des véhicules d'urgence est sur le point de porter fruit. Ce projet s'articule en fonction des besoins énoncés dans le cadre de l'actualisation du programme de formation en patrouille-gendarmerie et des besoins de formation en perfectionnement spécialisé et de service.

Alors que la formation de base en conduite d'un véhicule est désormais de la responsabilité des collègues qui offrent le programme de techniques policières, l'ENPQ devra mettre en œuvre la formation à la seconde compétence du programme de formation en patrouille-gendarmerie, portant sur les techniques de conduite avancée, la poursuite automobile policière et les techniques d'immobilisation provoquée.

5.2 *Par les organisations policières au Québec*

À part la Sûreté du Québec, le SPCUM et quelques services de police Municipaux de grande taille, peu d'organisations policières peuvent se permettre d'avoir une section formation afin de donner des cours de formation et de mise à jour des compétences des policiers.

D'ici à ce que l'enseignement sur les poursuites policières et l'usage de techniques d'immobilisation provoquée ne soit diffusé par l'ENPQ à tous les policiers du Québec, force est d'admettre que la plupart de ceux-ci ont appris sur le tas, d'un collègue plus expérimenté. On se questionne aussi sur l'apprentissage de ce collègue. Malheureusement aussi, le cinéma et la télévision projettent une culture de sensationnalisme et d'immortalité lors de la conduite de véhicules d'urgence qui ne correspond pas à la réalité.

5.3 Opération CENT

Jusqu'en 1997, l'Institut de police du Québec dispensait la formation sur l'Opération CENT utilisée par la Sûreté du Québec, dans le but de procéder rapidement à l'interception de suspects lorsqu'un crime important avait été commis (SQ, 2000). Les critères de la mise en place des barrages partiels de l'Opération CENT étaient d'une part qu'il y avait lieu de croire que les suspects en fuite se trouvaient dans les limites du territoire couvert par le plan d'opération, et d'autre part qu'il y avait possibilité de les intercepter.

Il n'y avait pas dans l'Opération CENT, ni dans la formation qui en était alors dispensée, cette notion d'immobilisation provoquée qu'amène un barrage complet tel qu'on l'entend maintenant, mais plutôt l'établissement de barrages partiels permettant une cueillette d'informations pour les enquêteurs au dossier. En langage de l'époque où elle fut instituée, le barrage partiel de l'Opération CENT était un « point de contrôle », le pendant policier du « *checkpoint* »⁵ militaire.

Bien que la formation à l'Opération CENT ne se donne plus à l'ENPQ depuis 1997, notre groupe de travail a constaté que des documents contenant des schémas de positionnement de véhicules et de policiers aux fins de contrôle de la circulation lors de l'Opération CENT étaient encore distribués aux futurs policiers. Nous en avons conclu que ces schémas sont encore associés à des méthodes d'installation de barrages partiels. Leur utilisation lors du recours à une technique d'immobilisation provoquée contribue à la confusion et pourrait être partiellement à la source du problème de perception de la portée d'une telle technique.

De plus, bon nombre de policiers qui ont été formés avant 1997 ne connaissent encore que ces méthodes, ce qui plausiblement ajoute à la confusion. Dans ces circonstances, des mesures correctives s'imposent (quelques exemples des schémas utilisés lors de l'Opération CENT apparaissent en annexe B).

5.4 Par le Collège de police de l'Ontario

À titre d'information, vu la relative similarité des territoires et des opérations policières dans la province voisine, nous nous sommes enquis de la formation et des infrastructures disponibles en Ontario.

Le Collège de police de l'Ontario (OPC) dispense le cours « *Motor vehicle pursuit* » qui contient un chapitre sur les méthodes pour mettre fin à une poursuite « *Methods of Terminating Pursuits* ».

L'OPC est doté d'une piste de formation à la conduite, aménagée à partir d'une piste d'atterrissage, legs de la mission précédente du site. Ces aménagements permettent la formation afin notamment de rencontrer les normes du règlement 546/99 du Ministère du Solliciteur général de l'Ontario. Nous avons trouvé pertinent de joindre à notre rapport copie de ce règlement (« *Suspect Apprehension Pursuits* » - annexe D).

⁵ Il est intéressant de noter que la perception du sens du « checkpoint » militaire, de point de vérification des identités et sauf-conduits qu'il était, est devenue celle d'un véritable barrage infranchissable. Ce glissement de sens du « point de contrôle » pourrait en partie expliquer le glissement de compréhension de la portée opérationnelle dudit « point de contrôle » vers celui de barrage complet.

6. LE DÉCÈS D'UN POLICIER À UN BARRAGE ROUTIER À SAINT-HUBERT

6.1 La situation au moment de l'accident

Suite à l'accident survenu à Joliette, la CSST a recommandé que de la formation soit mise sur pied relativement aux poursuites et barrages routiers (CSST, 2001). À la suite des recommandations du comité chargé d'examiner la situation de la formation et de l'utilisation des poursuites et barrages routiers, des mesures en ce sens étaient sur le point d'être mises en place lorsque l'accident est survenu à Saint-Hubert.

6.2 Les conclusions de la CSST

Le rapport d'enquête de la CSST à la suite du décès du policier à Saint-Hubert indique que la méthode de mise en place du barrage routier était inadéquate, que la directive opérationnelle du Service de police sur les barrages routiers était imprécise et incomplète, et que la formation des policiers sur la mise en place de barrages routiers était déficiente (CSST, 2001).

6.3 Les nouvelles mesures suites à l'accident de Saint-Hubert

Le service de police de Saint-Hubert a fait intentier des poursuites criminelles contre le conducteur de la camionnette qui a heurté le véhicule de police, lequel a frappé et tué le policier.

Il y a des leçons à tirer des événements de Joliette et de Saint-Hubert, tout particulièrement sur le danger que courent les policiers affectés à un barrage routier. À la suite de ces événements, la formation qui est dispensée aux policiers par la Sûreté du Québec et par le service de police de Joliette sur l'utilisation du tapis clouté est sans équivoque :

« Il est impératif que le site déterminé par les policiers soit sécuritaire tant pour les agents au point de blocage que pour tous les utilisateurs de la voie carrossable. »

L'expérience de Saint-Hubert permet de reformuler l'application du principe énoncé ci-dessus en le balisant comme suit :

- **Lors de l'utilisation de techniques d'immobilisation provoquée, tous les policiers se trouvant à un barrage complet ou partiel devraient se retirer de la chaussée et se placer à l'abri avant l'arrivée du véhicule poursuivi;**
- **Le véhicule poursuivant devrait s'arrêter au barrage et mettre fin à la poursuite; et**
- **Les policiers opérant le barrage ne devraient revenir sur la chaussée qu'après le passage du véhicule poursuivi et l'arrêt du véhicule poursuivant.**

Notre groupe de travail conclut donc que la poursuite policière devrait prendre fin dès que le véhicule en fuite a franchi le barrage et passé sur le tapis clouté. L'interpellation et l'arrestation subséquentes du suspect, roulant sur un ou des pneus dégonflés, devient alors un cas « d'interception d'un véhicule dont les occupants représentent un danger ». Cette méthode d'interception est déjà enseignée par l'ENPQ (Cours PAT-360).

7. LA CARTE POLICIÈRE

Dans le cadre de l'adoption de la *Loi concernant l'organisation policière*, le 21 juin 2001, la configuration des organisations policières sur le territoire du Québec sera modifiée de façon importante au cours de la prochaine année. En effet, plusieurs corps municipaux de police desservant une population inférieure à 50 000 habitants seront abolis et remplacés par la Sûreté du Québec. Plusieurs autres seront regroupés dans le cadre d'ententes intermunicipales visant la mise en commun de services, la création de régies intermunicipales de police ou à la suite de fusions municipales. Tous ces bouleversements créeront un *momentum* propice à rétablir la situation en ce qui concerne les poursuites policières et l'érection de barrages routiers par :

- L'amélioration de la formation et la mise à jour des compétences des policiers;
- La rédaction de pratiques policières uniformes et coordonnées;
- L'achat d'équipements tels les tapis cloutés;
- Une meilleure supervision des patrouilleurs;
- Une meilleure collaboration et assistance entre les corps policiers et entre les policiers eux-mêmes;
- L'instauration de l'interopérabilité des systèmes de communications entre les divers corps policiers d'un territoire donné, facilitant la communication directe sans l'intervention des répartiteurs respectifs.

Toutefois, la mise en place de ces nouvelles structures doit être précédée de l'amélioration de la formation en général des policiers, de leurs méthodes de travail et bien sûr, d'une pratique policière sur les techniques d'immobilisation provoquée.

8. CONCLUSION

Nous avons constaté le besoin de cerner et d'expliciter les concepts de barrage partiel et de barrage complet, pour tous ceux qui doivent de près ou de loin y être impliqués, avant d'aborder leur opérationnalisation.

Dans le cas du déploiement de la technique d'immobilisation provoquée du barrage partiel avec ou sans tapis clouté, on présuppose la supervision de l'opération ainsi que la formation et le maintien à jour des connaissances de tous les intervenants. Leur préparation mentale, par des exercices et des simulations les impliquant tous, constitue la base essentielle d'une opération efficace et sécuritaire.

Pour ce qui est du déploiement de la technique d'immobilisation provoquée du barrage complet, cette option de dernier recours requiert un plus haut niveau de préparation et de pratique, vu les implications, de beaucoup plus dangereuses, pour toutes les personnes sur le terrain. On constate que l'on ne devrait y recourir que lorsque les autres méthodes n'ont pas fonctionné et qu'on appréhende un danger réel pour la vie, si le véhicule en fuite n'est pas immobilisé. En ce sens, interdire complètement le recours au barrage complet serait octroyer un avantage indu aux personnes en défaut, dont les individus les plus criminalisés ne manqueraient pas de tirer davantage profit.

Dans le même sens, la pratique policière 2.1.4 « Poursuite policière d'un véhicule » n'interdit pas complètement les poursuites si le policier conduisant le véhicule d'interception, décidant de la maintenir, rencontre les conditions suivantes :

- Il a des motifs de croire que le fuyard a commis un crime grave;
- Il ne peut identifier ou arrêter le suspect plus tard;
- Le danger pour la vie et la sécurité des personnes est moins grand en érigeant un barrage, qu'en laissant le suspect s'enfuir (Annexe C);
- Il a reçu la formation nécessaire ;
- Il a obtenu d'un superviseur, qui continue de l'assister, l'autorisation pour qu'on érige un barrage;
- Le lieu d'installation du barrage y est propice.

9. RECOMMANDATIONS

9.1 *Les équipements*

Relativement aux équipements, il est recommandé que :

- Les organisations policières municipales en voie d'être regroupées et dont le territoire comprend des voies rapides, des routes provinciales et un milieu urbain et rural, fassent l'étude sur l'opportunité d'acquérir des tapis cloutés.
- L'École Nationale de police du Québec suit l'évolution de la recherche sur les nouvelles technologies des équipements pouvant mettre fin à des poursuites policières.
- L'École nationale de police du Québec homologue désormais l'utilisation des divers équipements destinés aux organismes policiers, afin d'assurer la fiabilité et l'universalité des méthodes sécuritaires d'utilisation.

9.2 *Les techniques d'immobilisation provoquée*

Relativement aux techniques d'immobilisation provoquée, il est recommandé que :

- Considérant notamment la possibilité de blessures et de déploiement des systèmes passifs de retenue (sacs gonflables) des véhicules poursuivants, toute manœuvre résultant en un contact entre un véhicule poursuivant et un véhicule en fuite, soit normalement proscrite pour mettre fin à une poursuite policière.
- Tout recours à des intervenants civils soit proscrit lors de la mise en place d'un barrage routier.
- Lors de l'utilisation de techniques d'immobilisation provoquée, sur le site d'un barrage partiel ou complet, après le positionnement des véhicules de barrage, que tous les policiers se retirent et quittent le barrage, soit en passant de l'autre côté d'un garde fou (si la chaussée en est équipée), soit en passant de l'autre côté d'un fossé, soit en utilisant tout autre moyen afin de ne pas être près de la chaussée lors du passage de véhicules.

9.3 *La formation policière*

Relativement à la formation policière, il est recommandé que :

- L'École Nationale de Police du Québec mise sur les acquis de son programme intégré de patrouille-gendarmerie pour continuer de le bonifier;
- L'École nationale de police du Québec crée des éléments de programme de formation spécifiques aux TIP. Ceux-ci aborderont notamment la formation de formateurs destinés à diffuser la connaissance dans les organismes policiers, la mise à niveau des connaissances des policiers en fonction au Québec et l'intégration de la formation aux TIP dans le programme de patrouille-gendarmerie. Pour ce faire l'ENPQ pourra produire, avec l'aide des intervenants du milieu, les moyens audiovisuels requis pour la diffusion de la connaissance

- L'École nationale de police du Québec s'assure que tous les policiers formés avant 1997 au déploiement de l'Opération CENT, soient sensibilisés à la méprise que peuvent occasionner les schémas de positionnement des véhicules et des policiers lors de contrôles routiers.
- L'École nationale de police du Québec se dote des infrastructures de formation à la conduite des véhicules d'urgence, en vertu de ses mandats de formation des aspirants policiers, des policiers en service et de ses autres clientèles.
- Tous les intervenants appelés à agir à quelque titre que ce soit (patrouilleur, superviseur, répartiteur, etc.), lors d'une immobilisation provoquée, soient formés à cette technique et à leur rôle spécifique.

9.4 *La supervision*

Relativement à la supervision, il est recommandé que :

- Les services policiers s'assurent que les poursuites policières et l'utilisation de techniques d'immobilisation provoquée, dont le barrage routier, soient supervisées.

9.5 *La simulation et les pratiques*

Relativement aux simulations et pratiques, il est recommandé que :

- Les services policiers s'assurent de former ou de faire former leurs patrouilleurs à intervenir sur des barrages routiers, notamment par la simulation et la pratique.

9.6 *La rédaction de rapports*

Relativement à la rédaction des rapports, il est recommandé que :

- Les directions de services de police s'assurent que tous les policiers impliqués dans une poursuite policière et dans une technique d'immobilisation provoquée, dont le barrage routier, rédigent un rapport d'événement décrivant leur participation.

9.7 *La rétroaction*

Relativement à la rétroaction, il est recommandé que :

- Un exercice de rétroaction soit complété dès que possible après une telle intervention.
- Un rapport de rétroaction soit rédigé et acheminé au directeur du service de police, qui lui devra faire rapport annuellement au MSP, afin de constituer une base de données statistiques sur le sujet.

9.8 *Les communications*

Relativement aux communications, il est recommandé que :

- Le MSP donne suite à la recommandation du groupe de travail sur les poursuites policières à l'effet : « *Que le MSP forme un groupe d'experts afin d'examiner la problématique des communications radio entre les divers corps de police ou qu'il confie à un comité interministériel déjà existant un mandat à cet effet* » (GT-PPV, 2000).

9.9 *La pratique policière*

Relativement à la pratique policière, il est recommandé que :

- Le MSP émette le plus rapidement possible une nouvelle pratique policière sur les techniques d'immobilisation provoquée, qui tienne compte du présent rapport et de ses recommandations.
- Ladite nouvelle pratique policière énonce clairement que le barrage complet est un dernier recours, comme le mentionnait la version de 1995 de la pratique policière 2.1.4 (article D.10).
- Ladite nouvelle pratique policière recommande aux organismes policiers devant instaurer un système de barrages routiers sur leur territoire de les identifier et d'en pratiquer l'installation et l'usage, préalablement à leur mise en place dans les situations d'urgence.

10. RÉFÉRENCES

- CCRP – Centre canadien de recherches policières, (2000), « *Rapport annuel 1999-2000* », 38 p.
- Chalut, Pierre, (2000), « *Rapport d'investigation du coroner suite au décès de M. Alain Forget* », Bureau du coroner - Gouvernement du Québec, A134353, déposé le 13 octobre 2000, 3 p.
- CSST – Commission de la santé et de la sécurité au travail, (2001), « *Rapport d'enquête accident – Accident mortel d'un travailleur, le 28 août 2000, vers 12h11 suite à l'érection d'un barrage routier sur la voie de service de l'autoroute 116 à St-Hubert* ». Direction régionale de Longueuil, 24 p.
- GRC – Gendarmerie royale du Canada, (1997), "Opération « Red Leaf » ", 34 p.
- GRC – Gendarmerie royale du Canada, (1999), "Les poursuites policières et la sécurité du public », Un rapport de la Commission des plaintes du public contre la GRC, 37 p.
- GT-PPV – Groupe de travail sur les poursuites policières d'un véhicule, (2000), « *Rapport du groupe de travail sur les poursuites policières d'un véhicule* », octobre 2000, 46 p.
- MSGCS – Ministry of the Solicitor General and Correctional Services, (1999), « *Summary of the Suspect Apprehension Pursuits Report* », Gouvernement de l'Ontario, février 1999, 35 p.
- MSP – Ministère de la Sécurité publique, (1995), « *Guide de pratiques policières – Pratique 2.1.4 : Poursuite à haute vitesse et barrage routier contre un véhicule suspect* », Direction générale de la Sécurité et de la Prévention – Gouvernement du Québec, 5 p.
- MSP – Ministère de la Sécurité publique, (2000), « *Guide de pratiques policières – Pratique 2.1.4 : Poursuite policière d'un véhicule* », Direction générale de la Sécurité et de la Prévention – Gouvernement du Québec, 6 p.
- NIJ – National Institute of Justice, (1996), « *High-Speed Pursuit: New Technologies Around the Corner* », U.S Department of Justice – Office of Justice Program, 6 p.
- NIJ – National Institute of Justice, (1997), « *Police Pursuit: Policies and Training* », U.S Department of Justice – Office of Justice Program, 8 p.
- NIJ – National Institute of Justice, (1998 a), « *Police Management Task Force* », U.S Department of Justice – Office of Justice Program, 3 p.
- NIJ – National Institute of Justice, (1998 b), « *Helicopters in Pursuit Operations* », U.S Department of Justice – Office of Justice Program, 6 p.
- SPCUM – Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, (2000 a), « *Conduite d'un véhicule du service : Poursuite automobile* », Procédure liée au mode de fonctionnement, no 621-1, 3 p.

- SPCUM – Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, (2000 b), « *Équipements – Dispositifs contre les poursuites automobiles* », Rapport de recherche, d'analyse et d'essai, 4 p.
- SPCUM – Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, (2000 c), « Entrée en vigueur du projet de loi C-202 : Poursuites policières », Le conseiller juridique express – Division des affaires juridiques, 3 p.
- SPRJ – Service de police de la région de Joliette, (2000), « *Poursuites de véhicules* », Directive DI-634-01, 7 p.
- SQ – Sûreté du Québec, (1996), « *Poursuite à haute vitesse* », Directive, OPÉR. GÉN. – 30, 5 p.
- SQ – Sûreté du Québec, (2000), « *Opération CENT* », Direction du soutien à la gendarmerie, ENQ. CRIM. – 01, 5 p.

ANNEXE A

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ

NOM	TITRE	ORGANISATION
AUDY, Lorrain	Directeur général	ADPQ
BEAUDRY, Jean	Lieutenant, Soutien opérationnel et Prévention	SM Longueuil
BILODEAU, André	Sergent	SM Thetford-Mines
BRASSARD, Pierre	Analyste-conseil	ENPQ
CARON, Alain	Sergent	SM Terrebonne
CORRIVEAU, Denis	Instructeur	ENPQ
GIGUÈRE, Pierre	Lieutenant	SPCUM
LARENTE, Pierre	Capitaine, (Division service à la communauté)	SM Gatineau
McMANUS, Robert	Inspecteur	Sûreté du Québec
PARÉ, Marc	Responsable de module	ENPQ
PHAM, Quang Bach	Ingénieur	CSST
POIRIER, Richard	Service des affaires policières	Ministère de la Sécurité publique
ROBITAILLE, Sylvain	Adjoint administratif	Corps de police - Région Joliette
ROCH, Yves	Inspecteur	SM Laval
ROCHETTE, Gilles	Analyste, Planification, Organisation, Recherche & Développement	SM Québec
SURPRENANT, Yves	Assistant Directeur	SPCUM
VEILLETTE, Mario	Instructeur	ENPQ

ANNEXE B

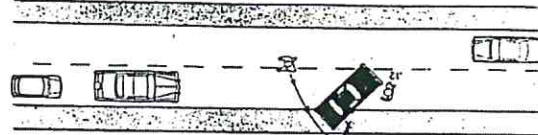
EXEMPLES DE DIAGRAMMES DE BARRAGE ROUTIER (OPÉRATION CENT)

Ces exemples proviennent de manuel de l'étudiant de l'Institut de police du Québec sur l'Opération CENT, mentionné en 5.4 du présent rapport.

1

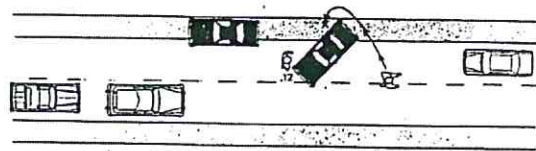
DIFFÉRENTES SORTES DE BARRAGES ROUTIERS

BARRAGE SIMPLE A DEUX HOMMES AVEC UN VEHICULE



BARRAGE SIMPLE A DEUX HOMMES AVEC DEUX VEHICULES

Utilisé lorsqu'il y a suffisamment de circulation en sens contraire du barrage.



Tous droits réservés
Institut de police du Québec

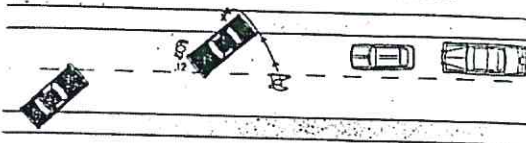
158

2

BARRAGE DOUBLE A DEUX HOMMES AVEC DEUX VEHICULES

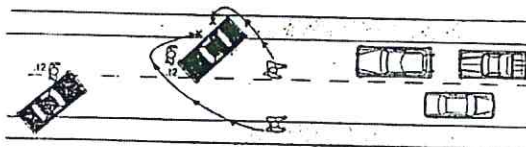
appelé aussi : **BARRAGE EN CHICANE**

Utilisé lorsqu'il y a **PEU** de circulation en sens contraire du barrage.



BARRAGE DOUBLE A QUATRE HOMMES

Utilisé lorsqu'il y a suffisamment d'effectifs pour le réaliser.



Tous droits réservés
Institut de police du Québec

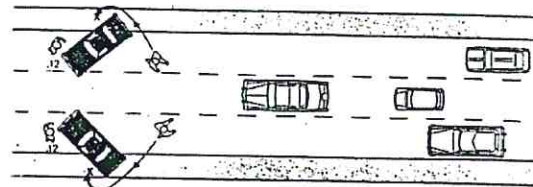
159

3

BARRAGE DOUBLE EN ENTONNOIR

Utilisé sur des routes où il y a plus d'une voie dans la même direction, lorsque les voies en sens contraire sont séparées par un terre-plein.

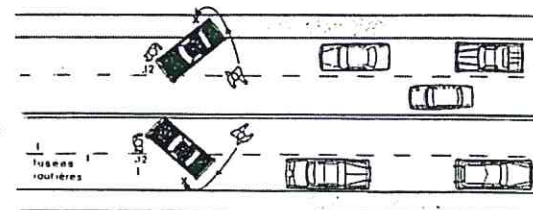
Exemple : Autoroutes et voies rapides.



BARRAGE DOUBLE EN ENTONNOIR

Utilisé sur des routes où il y a plus d'une voie dans la même direction, lorsque les voies en sens inverse **NE SONT PAS** séparées par un terre-plein.

Exemple : boulevard.



Tous droits réservés
Institut de police du Québec

160

ANNEXE C

GRILLE D'ÉVALUATION DU RISQUE⁶

*Y a-t-il un danger pré-existant?*⁷

OUI
<p><i>Est-ce que la poursuite est susceptible de mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes ou la propriété? (Art. 327 CSR)</i></p>

NON
<p><i>Est-ce que je connais l'identité du fuyard ou est-ce que j'aurai la possibilité de l'identifier ultérieurement?</i></p>

OUI	NON
<p><i>Est-ce que le danger qui sera créé par la poursuite est plus grand que le danger pré-existant?^{1 1 2}</i></p>	<p><u>Je poursuis</u>³</p> <p>MAIS⁴ J'INTERROMPS LA POURSUITE DÈS... <i>Qu'elle devient susceptible de mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes ou la propriété</i> ET... <i>que le danger qu'elle constitue devient plus grand que le danger pré-existant.</i></p>

OUI	NON
<p><u>Aucune poursuite</u></p>	<p><i>Est-ce que la poursuite est susceptible de mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes ou la propriété? (Art. 327 CSR)</i></p>

OUI	NON
<p><u>Aucune poursuite</u></p>	<p><u>Je poursuis</u>³</p> <p>MAIS⁴...</p> <p><i>J'interromps la poursuite dès que l'équilibre est renversé.</i></p>

OUI	NON
<p><u>Aucune poursuite</u></p>	<p><u>Je poursuis</u>³</p> <p>MAIS⁴ ...</p> <p><i>J'interromps la poursuite dès qu'elle devient susceptible de mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes ou la propriété.</i></p>

Notes

⁶ Source : Rapport – Groupe de travail sur les poursuites policières d'un véhicule, octobre 2000.

1. **Danger pré-existant** : Situation dangereuse mettant en péril la vie ou la sécurité du public, de la propriété et qui est présente avant la demande d'obtempérer du policier. Le refus d'obéir à un ordre d'arrêter ou la tentative d'échapper à la police ne doivent jamais être considérés comme des « *dangers pré-existants* »;
2. En cas de doute, le policier doit présumer que le danger créé par la poursuite est plus grand que celui auquel il cherche à remédier;
3. Même s'il estime devoir poursuivre, le policier ne doit jamais perdre de vue son obligation de minimiser le danger de façon à éviter tout risque inutile;

Le policier doit constamment réévaluer la situation afin de s'assurer que le danger et les risques immédiats engendrés par la poursuite pour le policier, le public ou le suspect ne deviennent plus grands que le danger et les risques de laisser le suspect s'enfuir.

ANNEXE D

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO SUR LES POURSUITES

Police Services Act Loi sur les services policiers

ONTARIO REGULATION 546/99

No Amendments

SUSPECT APPREHENSION PURSUITS

This Regulation is made in English only.

1. For the purposes of this Regulation, a suspect apprehension pursuit occurs,
 - (a) when a police officer attempts to direct the driver of a motor vehicle to stop;
 - (b) the driver refuses to obey the police officer; and
 - (c) the police officer pursues in a motor vehicle for the purpose of stopping the fleeing motor vehicle or identifying the fleeing motor vehicle or an individual in the fleeing motor vehicle. O. Reg. 546/99, s. 1.
2. A suspect apprehension pursuit is discontinued when police officers are no longer pursuing a fleeing motor vehicle for the purpose of stopping the fleeing motor vehicle or identifying the fleeing motor vehicle or an individual in the fleeing motor vehicle. O. Reg. 546/99, s. 2.
 3. (1) A police officer may pursue, or continue to pursue, a fleeing motor vehicle that fails to stop,
 - (a) if the police officer has reason to believe that a criminal offence has been committed or is about to be committed; or
 - (b) for the purposes of motor vehicle identification or the identification of an individual in the vehicle.
 - (2) A police officer shall, before initiating a suspect apprehension pursuit, determine that there are no alternatives available as set out in the written procedures of the police force established under subsection 7 (1).
 - (3) A police officer shall, before initiating a suspect apprehension pursuit, determine whether in order to protect public safety the immediate need to apprehend an individual in the fleeing motor vehicle or the need to identify the fleeing motor vehicle or an individual in the fleeing motor vehicle outweighs the risk to public safety that may result from the pursuit.
 - (4) During a suspect apprehension pursuit, a police officer shall continually reassess the determination made under subsection (3) and shall discontinue the pursuit when the risk to public safety that may result from the pursuit outweighs the risk to public safety that may result if an individual in the fleeing motor vehicle is not immediately apprehended or if the fleeing motor vehicle or an individual in the fleeing motor vehicle is not identified.
 - (5) No suspect apprehension pursuit shall be initiated for a non-criminal offence if the identity of an individual in the fleeing motor vehicle is known.
 - (6) All suspect apprehension pursuits for a non-criminal offence shall be discontinued once the fleeing motor vehicle or an individual in the fleeing motor vehicle is identified. O. Reg. 546/99, s. 3.
4. (1) A police officer shall notify a dispatcher when the officer initiates a suspect apprehension pursuit.
 - (2) The dispatcher shall notify a communications supervisor or road supervisor, if a supervisor is available, that a suspect apprehension pursuit has been initiated. O. Reg. 546/99, s. 4.
5. A communications or road supervisor shall order police officers to discontinue a suspect apprehension pursuit if, in his or her opinion, the risk to public safety that may result from the pursuit outweighs the risk to public safety that may result if an individual in the fleeing motor vehicle is not immediately apprehended or if the fleeing motor vehicle or an individual in the fleeing motor vehicle is not identified. O. Reg. 546/99, s. 5.
6. Every police services board shall establish policies that are consistent with this Regulation about suspect apprehension pursuits. O. Reg. 546/99, s. 6.
 7. (1) Every police force shall establish written procedures that set out the tactics that may be used in its jurisdiction,
 - (a) as an alternative to suspect apprehension pursuit; and
 - (b) for following or stopping a fleeing motor vehicle.

(2) Every police force shall establish written procedures that are consistent with this Regulation about suspect apprehension pursuits in its jurisdiction. O. Reg. 546/99, s. 7.

8. A police officer shall not discharge his or her firearm for the sole purpose of attempting to stop a fleeing motor vehicle. O. Reg. 546/99, s. 8.

9. A police officer in an unmarked police vehicle shall not engage in a suspect apprehension pursuit unless a marked police vehicle is not readily available and the police officer believes that it is necessary to immediately apprehend an individual in the fleeing motor vehicle or to identify the fleeing motor vehicle or an individual in the fleeing motor vehicle. O. Reg. 546/99, s. 9.

10. (1) During a suspect apprehension pursuit, a police officer shall consider the tactics for stopping a vehicle as set out in the written procedures referred to in subsection 7 (1).

(2) A police officer may only intentionally cause a police motor vehicle to come into physical contact with a fleeing motor vehicle for the purposes of stopping it where the officer believes on reasonable grounds that to do so is necessary to immediately protect against loss of life or serious bodily harm.

(3) In considering the action referred to in subsection (2), a police officer shall assess the impact of the action on the safety of other members of the public and police officers.

(4) Despite subsection (2), a police officer may cause a police motor vehicle to come into physical contact with a fleeing motor vehicle for the purposes of pinning it if the fleeing motor vehicle has lost control or collided with an object and come to a stop and the driver of the motor vehicle continues to try to use it to flee.

(5) Nothing in subsection (2) precludes police officers involved in a pursuit, with assistance from other police officers in motor vehicles, from attempting to safely position the police vehicles in such a manner as to prevent the movement either forward, backward or sideways of a fleeing motor vehicle.

(6) Every police force shall ensure that its police officers receive training about the intentional contact between vehicles that is described in subsection (2). The training must address the matters described in subsections (2) and (3). O. Reg. 546/99, s. 10.

11. (1) Every police force shall establish written procedures on the management and control of suspect apprehension pursuits.

(2) The procedures must describe the responsibilities of police officers, dispatchers, communications supervisors and road supervisors.

(3) The procedures must describe the equipment that is available for implementing alternative tactics. O. Reg. 546/99, s. 11.

12. (1) If more than one jurisdiction is involved in a suspect apprehension pursuit, the supervisor in the jurisdiction in which the pursuit begins has decision-making responsibility for the pursuit.

(2) The supervisor may hand over decision-making responsibility to a supervisor in another jurisdiction involved in the pursuit. O. Reg. 546/99, s. 12.

13. A police officer does not breach the code of conduct when he or she decides not to initiate or chooses to discontinue a suspect apprehension pursuit because he or she has reason to believe that the risk to public safety that may result from the pursuit outweighs the risk to public safety that may result if an individual in the fleeing motor vehicle is not immediately apprehended or if the fleeing motor vehicle or an individual in the fleeing motor vehicle is not identified. O. Reg. 546/99, s. 13.

14. Every police force shall ensure that its police officers, dispatchers, communications supervisors and road supervisors receive training accredited by the Solicitor General about suspect apprehension pursuits. O. Reg. 546/99, s. 14.

15. A police force shall ensure that the particulars of each suspect apprehension pursuit are recorded on a form and in a manner approved by the Solicitor General. O. Reg. 546/99, s. 15.

Programme de formation initiale
en patrouille-gendarmerie

Structure et caractéristiques

*Document
d'information*

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2006.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version du : 5 juillet 2006

Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

L'École

▪ MISSION, RÔLE ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Au centre d'un continuum de formation et avec la participation d'un important réseau de partenaires, l'École nationale de police du Québec a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière sur le territoire québécois.

Elle assume la responsabilité de la formation initiale dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière et, pour chacun de ces domaines, elle offre également des activités de perfectionnement professionnel. L'École effectue ou fait effectuer de la recherche orientée vers la formation policière et organise des échanges d'expertise sur le plan international.

Patrouille-gendarmerie

▪ PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE

Pour un policier québécois, la préparation à l'exercice de la profession se fait par deux programmes de formation successifs et complémentaires : le programme d'études collégiales en techniques policières offert dans onze cégeps pendant une durée de trois ans* et le programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie offert exclusivement par l'École nationale de police du Québec et dont la durée est de quinze semaines.

Lors de ses études collégiales, l'aspirant policier étudie et acquiert des connaissances et des habiletés d'ordre général, alors qu'à l'École, il mobilise et intègre ses connaissances et habiletés préalables dans l'apprentissage et l'exercice des modes d'intervention policière les plus répandus au Québec. Le contenu de l'une et l'autre de ces deux étapes de formation est élaboré à partir d'un consensus établi entre tous les partenaires concernés par la formation policière et la pratique policière au Québec.

Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie représente donc la seconde et dernière étape de formation de base qui permet à l'aspirant policier,

* Le programme d'études collégiales en techniques policières conduit soit à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC/3 ans de formation) ou à l'attestation d'études collégiales (AEC/24 semaines de formation), selon que le candidat détienne ou non une promesse d'embauche d'un service de police, de même qu'une formation préalable jugée satisfaisante.

diplômé du programme collégial en techniques policières, d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ce domaine précis de la pratique policière.

Le présent document expose les caractéristiques principales de ce programme dont la réussite confère le droit d'exercer la fonction de policier-patrouilleur québécois et qui constitue le préalable aux formations initiales en enquête et en gestion policière.

▪ CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission au programme sont les suivantes :

1. être citoyen canadien;
2. avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le ministre de l'Éducation;
3. être titulaire d'un permis de conduire autorisant la conduite d'un véhicule d'urgence;
4. ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées;
5. avoir réussi l'examen médical prescrit dans les neuf mois précédant le début de sa formation à l'École;
6. avoir réussi l'un des tests, épreuves ou cours de langue suivants :
 - ⇨ l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et de littérature, telle que prescrite par le ministre de l'Éducation;
 - ⇨ l'épreuve de langue française exigée par un établissement d'enseignement de niveau universitaire;
 - ⇨ les cours d'appoint en langue française suivis dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire;
 - ⇨ le test « SEL » administré par Télé-Université au sein du réseau de l'Université du Québec;
 - ⇨ le test « Ministerial Examination of College English, Language of Instruction and Literature » pour le candidat provenant du Collège John Abbott;
7. payer les frais d'admission;
8. avoir réussi le test d'aptitude physique prescrit dans les trois mois précédant le début de sa formation à l'École;
9. avoir réussi, dans les deux ans précédant le début de sa formation à l'École, le cours de « soin d'urgence » offert dans un établissement d'enseignement collégial ou le cours de « réanimation cardiorespiratoire », ou toute formation équivalente, délivrée par l'un des organismes suivants : Ambulance St-Jean, Croix-Rouge canadienne, Fondation des maladies du cœur du Québec, Société de sauvetage;
10. donner ses empreintes digitales à un représentant autorisé de l'École;
11. être de bonnes mœurs.

▪ DURÉE

Le programme de formation est d'une durée de 443,5 heures et s'échelonne sur une période de 15 semaines.

▪ LIEU DE LA FORMATION

La formation policière initiale en patrouille-gendarmerie s'effectue dans les locaux de l'École nationale de police du Québec, à Nicolet. L'ensemble des activités qui composent le programme se déroule en français, sauf pour ce qui est du programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie destiné à la clientèle autochtone qui peut être offert en anglais. Dans les deux cas, la durée, les contenus et la nature des activités de formation ou d'évaluation des apprentissages sont déterminés par l'École, tout comme le sont les procédures et le Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec.

▪ INTERNAT

L'aspirant policier réside obligatoirement à l'École pendant toute la durée du programme, puisque l'internat représente une composante essentielle de la formation. Ce contexte très précis permet à l'École d'offrir à l'aspirant policier un encadrement éducatif supérieur, caractérisé par un horaire structuré, de même que par une organisation efficace des services et des ressources disponibles.

▪ OBJECTIFS ET STANDARDS

Le but ultime du programme est de développer chez l'aspirant policier les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches régulières du policier-patrouilleur québécois, et cela, selon les seuils de performance requis lors de l'entrée en fonction.

Pour atteindre cet objectif général, le programme est articulé de façon à permettre le développement des compétences suivantes :

- patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention;
- intervenir lors de situations régulières;
- intervenir lors de situations à risques;
- intervenir lors de situations planifiées;
- intégrer dans ses interventions les dimensions légale, méthodologique, technique, sociocommunautaire, comportementale et éthique.

▪ STRATÉGIE DE FORMATION

Le recours à un poste de police école

L'intégration à un milieu de travail simulé constitue l'assise du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Plutôt que de suivre des cours selon un modèle traditionnel, le candidat inscrit à l'École nationale de police du Québec est intégré à un poste de police école — le poste de police Nicolet-ENPQ — où il agit comme policier et évolue dans une structure s'inspirant de celle d'un poste de police réel. L'aspirant policier est placé régulièrement en situation d'intervention policière de façon à lui permettre d'accroître progressivement ses connaissances, d'exercer ses habiletés et de témoigner des attitudes professionnelles nécessaires à la pratique de la fonction.

Le personnel policier instructeur provient de la Sûreté du Québec, du Service de police de la Ville de Montréal et de différents corps de police municipaux du Québec. Les policiers instructeurs détiennent un contrat de prêt de service consenti par leur employeur respectif. De plus, un grand nombre de policiers actifs interviennent comme personnes-ressources en formation.

Les disciplines techniques

Outre les activités policières se déroulant au poste de police, la formation propose à l'aspirant policier l'apprentissage de disciplines techniques comme le tir, la conduite de véhicules d'urgence et les techniques d'intervention physique, incluant les techniques de maintien de l'ordre lors de manifestations publiques ou d'émeutes.

En plus des installations logistiques propres au poste de police, des laboratoires et des salles de simulations et d'entraînement particulier sont utilisés afin de permettre l'acquisition des compétences propres à ces disciplines plus techniques. Dans chacune d'elles, l'aspirant policier fait face à des situations qui simulent la réalité du travail policier.

Des séminaires de formation

Selon les besoins liés à l'évolution de la tâche policière, des séminaires de formation s'ajoutent aux autres activités composant le programme. Ils ont pour objet d'informer ou de mettre à jour les connaissances de l'aspirant policier sur différents sujets nécessaires à la standardisation et à la normalisation de certaines pratiques policières, notamment dans les domaines suivants :

- le processus méthodique de l'intervention policière;
- l'intervention policière concernant :
 - ↻ les personnes souffrant de troubles mentaux,
 - ↻ la capacité de conduite affaiblie,
 - ↻ la violence conjugale,
 - ↻ l'interception à risque élevé d'un véhicule routier,
- les pouvoirs et devoirs en matière d'arrestation;
- la problématique de l'emploi de la force et les interventions tactiques.

▪ SUPERVISION DES APPRENTISSAGES

Le personnel instructeur et les personnes-ressources affectés à la formation sont responsables de faciliter l'apprentissage de l'aspirant policier dans toutes les activités de formation. Leur mission est de guider et de superviser la progression de ce dernier pour qu'il atteigne les objectifs d'apprentissage du programme. La supervision exercée s'adapte à son potentiel, à ses besoins et, le cas échéant, aux difficultés auxquelles il fait face.

L'aspirant policier est cependant le premier responsable de son apprentissage et de sa réussite. Il lui revient de participer activement à son apprentissage, de profiter pleinement des ressources mises à sa disposition, de s'intégrer à son groupe et à la vie à l'École afin de développer les habiletés et attitudes requises par la fonction policière.

▪ ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

L'appréciation formative

La stratégie de formation retenue renferme un processus d'appréciation formative qui se déroule tout au long du programme. Cette appréciation des cheminement d'apprentissage individuels s'effectue principalement par les diverses formes de rétroactions proposées à l'aspirant policier en formation. Chacune a pour but d'orienter et de réguler les apprentissages en vue de l'atteinte des objectifs et utilise les stratégies et les instruments suivants :

- objectivation et théorisation sous forme de rétroactions générales, en sous-groupes, en dyades ou individuellement;
- commentaires personnalisés des instructeurs, des spécialistes, des comédiens et des bénévoles;
- appréciations formatives et formelles par les instructeurs, les spécialistes, les pairs et l'analyse individuelle;
- rédaction individuelle d'un rapport de progression supervisé;
- consultation de documents de référence, de guides et de directives;
- participation obligatoire à des séminaires de formation d'appoint;
- participation à des cours de formation technique et tactique.

L'épreuve de synthèse

Au terme du processus de formation, l'aspirant policier démontre qu'il répond aux exigences, aux attentes et aux standards de chacun des objectifs poursuivis par le programme, et cela, dans le cadre d'une épreuve de synthèse. Cette dernière se compose de plusieurs épreuves qui permettent à l'aspirant policier de démontrer ses compétences dans les différents domaines de l'intervention policière qu'il a eu l'occasion d'approfondir lors de sa progression.

Dans le cadre de l'épreuve de synthèse, l'aspirant policier est donc invité à :

- démontrer sa capacité à réaliser efficacement une patrouille stratégique;
- évoluer dans des situations réalistes nécessitant son intervention à titre de policier-patrouilleur;
- démontrer ses habiletés techniques lors d'épreuves de qualification en tir, en conduite d'un véhicule de police et en intervention physique.

▪ **ATTESTATION DE RÉUSSITE**

À l'issue de la formation, l'École atteste du niveau de maîtrise des compétences de l'aspirant policier en émettant un bulletin. L'atteinte des standards exigés pour chacune des compétences qui composent le programme est sanctionnée par la délivrance du diplôme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Ce diplôme constitue le permis d'exercice pour la fonction de policier-patrouilleur.

Répartition des activités du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

Actualisation des connaissances	Problématique de l'emploi de la force	Activités du patrouilleur	Activités complémentaires	Évaluation des apprentissages
Pouvoirs et devoirs du policier..... 3 h	Intervention physique...63 h	Sorties policières129 h	Accueil par la direction ... 6 h Accueil par les chefs d'équipe 3 h	Épreuve de synthèse formative 7,5 h
Banque renseignements informatisés 3 h	Tir.....22,5 h	Rétroaction – Objectivation30 h	Quartier-maître..... 7,5 h	Épreuve de synthèse sommative..... 22,5 h
Appareil de détection d'alcool..... 3 h	Prise de décision4,5 h	Rencontres d'appréciation1,5 h	Service de garde..... 3 h	
Nouvelle criminalité..... 3 h	Simulateur de tir.....7,5 h	Éthique.....3 h	Rétroaction avec le responsable du PFIPG... 1,5 h	
Risques biologiques.. 1,5 h	Intervention tactique ...21 h	Réflexion en équipe...7,5 h	Exercices militaires ... 4,5 h	
Mort évidente 1,5 h	Déplacements tactiques lors de manifestations.....19,5 h	Préparation de procédure judiciaire.....9 h	Cérémonie de fin de programme..... 6 h	
Capacité affaiblie 6 h	Contrôle de manifestations.....7 h	Conduite d'un véhicule de police 15 h		
Politique portant sur la violence conjugale 3 h				
Politique portant sur la santé mentale 3 h				
Déontologie..... 3 h				
Techniques d'enquête criminelle..... 12 h				
42 h (9,47 %)	145 h (32,69 %)	195 h (43,97 %)	31,5 h (7,1 %)	30 h (6,76 %)

TOTAL : 443,5 h

Présentation détaillée du programme et description des compétences

La structure de présentation

La structure de présentation des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie respecte le format de présentation habituel d'un programme élaboré par compétences. Cette méthodologie comporte un vocabulaire et une structure qui lui sont spécifiques.

Ainsi une **compétence** représente-t-elle « un ensemble intégré d'habiletés cognitives, d'habiletés psychomotrices et de comportements socio-affectifs permettant à la personne de réaliser adéquatement une tâche ou une activité de travail ».

Pour chacune des compétences énoncées, on décrit un **contexte de réalisation**, c'est-à-dire la situation d'exercice de la compétence.

Chacun des énoncés de compétence se subdivise ensuite en **éléments de compétence**. Il s'agit des précisions nécessaires à la compréhension de la compétence. Ils précisent les grandes étapes d'exercice de la compétence ou ses principales composantes.

Enfin, les **critères de performance** définissent les exigences qui permettent d'exercer chacun des éléments de la compétence dans son contexte de réalisation et de témoigner de l'atteinte des standards, le cas échéant.

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence 1	Contexte de réalisation
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les activités du poste de police Nicolet-ENPQ • Lors de patrouilles simples ou jumelées, et ce, de jour ou en soirée • À partir des directives et procédures en vigueur au poste de police • En utilisant un véhicule de police et ses équipements • À partir des procédures d'application du régime pédagogique • À partir de documents de référence et du <i>Guide de rédaction des rapports et des formulaires</i> • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i> • À l'aide de séminaires de formation • À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages • Au moyen de périodes de rétroaction

Éléments de la compétence 1

Critères de performance

<p>1. Planifier sa patrouille.</p>	<p>1.1 Collecte et analyse judicieuses des informations pertinentes</p> <p>1.2 Établissement efficient de priorités</p> <p>1.3 Élaboration chronologique d'un plan</p> <p>1.4 Préparation et vérification adéquates du matériel, de l'équipement et du véhicule selon les directives du poste</p>
<p>2. Exécuter sa patrouille.</p>	<p>2.1 Conduite préventive du véhicule de police</p> <p>2.2 Observation, recherche et établissement de relations significatives entre des faits</p> <p>2.3 Description correcte des caractéristiques des personnes, des objets, des événements ou des lieux</p> <p>2.4 Préoccupation constante de l'approche stratégique en résolution de problèmes</p> <p>2.5 Communication efficace en situation de travail à l'interne et à l'externe en utilisant un langage approprié et une terminologie exacte</p> <p>2.6 Utilisation adéquate des communications radio et informatisées</p> <p>2.7 Recherche judicieuse des renseignements requis</p> <p>2.8 Consignation ordonnée et complète des faits significatifs</p> <p>2.9 Rédaction appropriée des rapports pertinents</p>

Éléments de la compétence 1**Critères de performance**

3. Apprécier la gestion de sa patrouille.

- 3.1 Autoévaluation judicieuse de ses performances quant aux dimensions légale, méthodologique, technique, sociocommunautaire, comportementale et éthique
- 3.2 Réflexion approfondie de sa façon de travailler en équipe
- 3.3 Reconnaissance juste de ses réactions devant des situations de stress
- 3.4 Formulation pertinente d'objectifs à atteindre et identification des moyens envisagés pour y arriver

Énoncé de la compétence 2	Contexte de réalisation
Intervenir lors de situations régulières.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'ensemble des activités du poste de police Nicolet-ENPQ • À partir de simulations présentant des cas fréquemment rencontrés par un policier : interceptions de véhicules et de leurs occupants, interventions policières relatives à la capacité de conduite affaiblie, prise de plaintes, événements à caractère suspect ou criminel et accidents • Lors de patrouilles simples ou jumelées, et ce, de jour ou en soirée • À partir des directives et procédures en vigueur au poste de police • À partir des procédures d'application du Règlement sur le régime des études de l'ENPQ • À partir de documents de référence et du <i>Guide de rédaction des rapports et des formulaires</i> • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i> • À l'aide de séminaires de formation • À l'aide du tableau sur la problématique de l'emploi de la force et du modèle national de l'emploi de la force • À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages • Au moyen de périodes de rétroaction • Au moyen d'un tribunal-école

Éléments de la compétence 2	Critères de performance
1. Évaluer les situations.	<p>1.1 Observation attentive et analyse de la nature de l'événement, de l'appel ou de l'infraction en utilisant toutes les informations disponibles</p> <p>1.2 Identification précise des raisons de soupçonner ou des motifs de croire à la commission d'une infraction ou d'un crime et des pouvoirs légaux qui y réfèrent</p>
2. Élaborer une stratégie d'intervention.	<p>2.1 Considération des informations pertinentes</p> <p>2.2 Préparation en fonction de la nature de l'appel ou de l'événement</p> <p>2.3 Évaluation de la pertinence de faire appel à son supérieur, à de l'aide au besoin ainsi qu'à des services spécialisés</p> <p>2.4 Recours approprié à des ressources pertinentes</p>

Éléments de la compétence 2	Critères de performance
3. Résoudre les problématiques éprouvées.	3.1 Exécution adéquate de déplacements et de manœuvres particulières à la conduite d'urgence 3.2 Utilisation correcte et sécuritaire des équipements d'urgence et du système de communication visuel et sonore 3.3 Protection efficace des gens et des lieux 3.4 Respect des normes concernant les communications 3.5 Recours adéquat et sécuritaire à des techniques d'approche 3.6 Choix judicieux des moyens pour éliminer ou atténuer le problème 3.7 Choix conséquent d'une technique d'interception appropriée à la situation 3.8 Exécution adéquate de techniques 3.9 Interventions adaptées à la situation 3.10 Application correcte des procédures et des techniques relatives à la protection de la scène
4. Communiquer en utilisant différents moyens.	4.1 Communication adaptée à la situation et aux personnes impliquées 4.2 Communication pertinente d'information sur les ressources existantes
5. Planifier et procéder à l'enquête.	5.1 Considération des informations concernant le crime organisé et les informateurs de police 5.2 Consignation ordonnée et complète des faits sur les rapports et les formulaires ou dans le calepin de notes 5.3 Décision adéquate quant à la possibilité d'enquêter ou de référer à un service d'enquête spécialisé 5.4 Élaboration judicieuse d'une stratégie d'intervention 5.5 Exécution adéquate d'un plan d'enquête conforme au modèle de référence 5.6 Recours approprié à des sources pertinentes d'information 5.7 Respect légal des règles en matière de voir-dire 5.8 Respect légal des règles en matière de ouï-dire 5.9 Utilisation adéquate de techniques spécifiques pour les entrevues 5.10 Consignation exacte des témoignages recueillis lors des entrevues 5.11 Consignation exacte des déclarations recueillies lors des entrevues 5.12 Décision adéquate quant à l'arrestation et à la détention ou non du suspect 5.13 Application correcte des procédures d'arrestation avec ou sans mandat

Éléments de la compétence 2**Critères de performance**

- 5.14 Application correcte des procédures de détention
- 5.15 Application correcte des procédures d'incarcération et de remise en liberté d'un détenu
- 5.16 Utilisation appropriée de techniques spécifiques pour les interrogatoires
- 5.17 Application correcte des procédures en matière de perquisition avec ou sans mandat
- 5.18 Préparation et présentation conformes d'un dossier complet d'enquête en vue d'un témoignage à la cour

6. Apprécier ses interventions.

- 6.1 Autoévaluation judicieuse de ses performances quant aux dimensions légale, méthodologique, technique, sociocommunautaire, comportementale et éthique
- 6.2 Recours systématique à l'approche stratégique en résolution de problèmes si nécessaire
- 6.3 Réflexion approfondie sur sa façon de travailler en équipe
- 6.4 Reconnaissance juste de ses réactions devant des situations de stress
- 6.5 Formulation pertinente d'objectifs à atteindre et identification des moyens envisagés pour y arriver

Énoncé de la compétence 3	Contexte de réalisation
Intervenir lors de situations à risque.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'ensemble des activités du poste de police Nicolet-ENPQ • À partir de simulations d'activités vécues par un policier : interception à risque faible, modéré et élevé d'un véhicule routier, intervention lors de capacité de conduite affaiblie, prise de plaintes, violence conjugale et événements diversifiés • Lors de patrouilles simples ou jumelées, et ce, de jour ou en soirée • Lors d'exercices en laboratoire • Au moyen de circuits d'intégration • À partir des directives et procédures en vigueur au poste de police • À partir de l'expérimentation volontaire de l'aérosol capsique et des techniques de décontamination • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i> • À partir de documents de référence et du <i>Guide de rédaction des rapports et des formulaires</i> • À partir des procédures d'application du Règlement sur le régime des études de l'ENPQ • À l'aide de séminaires de formation • À l'aide du tableau sur la problématique de l'emploi de la force et du modèle national de l'emploi de la force • À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages • Au moyen de périodes de rétroaction • Au moyen d'un tribunal-école

Éléments de la compétence 3	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation à risque.	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 Observation et analyse des composantes de la situation en recueillant toutes les informations disponibles 1.2 Identification des raisons de soupçonner ou des motifs de croire à la commission d'une infraction ou d'un crime et des pouvoirs légaux qui y réfèrent
2. Élaborer une stratégie d'intervention.	<ol style="list-style-type: none"> 2.1 Considération des informations pertinentes 2.2 Préparation en fonction de la nature de l'appel ou de l'événement 2.3 Reconnaissance raisonnable des risques potentiels et de leurs conséquences 2.4 Identification précise de la catégorie des comportements du ou des individus

Éléments de la compétence 3

Critères de performance

	2.5	Prise en compte des considérations tactiques et de ses caractéristiques personnelles
	2.6	Évaluation constante de l'état physique et psychologique des gens en difficulté de même que des interventions à privilégier
	2.7	Identification adéquate des mesures de protection ou de contrôle des personnes en danger aussitôt que possible
	2.8	Identification correcte des procédures et des techniques relatives à la protection de la scène
	2.9	Communication immédiate avec son supérieur
	2.10	Évaluation correcte du besoin d'assistance et du recours à des services spécialisés
	2.11	Transmission claire et précise de l'information
	2.12	Choix judicieux d'interventions et de techniques appropriées à la situation
3.		Contrôler les individus et les situations problématiques vécues.
	3.1	Exécution sécuritaire et efficace de déplacements et de manœuvres particulières à la conduite d'urgence d'un véhicule lorsque nécessaire
	3.2	Respect des directives concernant les communications
	3.3	Exécution sécuritaire de techniques
	3.4	Utilisation adéquate des équipements d'urgence et des techniques relatives à la protection des gens et des lieux
	3.5	Application correcte des procédures et des techniques relatives à la protection de la scène
	3.6	Respect des principes fondamentaux en défense
	3.7	Exécution efficace et sécuritaire d'interventions et de techniques pertinentes liées à l'emploi de la force : présence policière, communication tactique en situation d'autorité, contrôle physique, armes intermédiaires, armes de service et poursuite d'un véhicule
	3.8	Identification précise des infractions et de leurs éléments essentiels
	3.9	Recours à des techniques d'immobilisation provoquée au besoin
	3.10	Adaptation continue à l'évolution de la situation et repositionnement tactique au besoin
	3.11	Application adéquate des principes du travail en équipe et respect des rôles respectifs

Éléments de la compétence 3**Critères de performance****4.** Planifier et procéder à l'enquête.

- 4.1 Considération des informations concernant le crime organisé et les informateurs de police
- 4.2 Consignation ordonnée et complète des faits
- 4.3 Décision adéquate quant à la possibilité d'enquêter ou de référer à un service d'enquête spécialisé
- 4.4 Élaboration adéquate d'une stratégie d'intervention
- 4.5 Exécution adéquate d'un plan d'enquête conforme au modèle de référence
- 4.6 Recours approprié à des sources pertinentes d'information
- 4.7 Respect légal des règles en matière de voir-dire
- 4.8 Respect légal des règles en matière de ouï-dire
- 4.9 Utilisation efficace de techniques spécifiques pour les entrevues
- 4.10 Consignation exacte des témoignages recueillis lors des entrevues
- 4.11 Consignation exacte des déclarations recueillies lors des entrevues
- 4.12 Décision adéquate quant à l'arrestation et à la détention ou non du suspect
- 4.13 Application correcte des procédures d'arrestation avec ou sans mandat
- 4.14 Application correcte des procédures de détention
- 4.15 Application correcte des procédures d'incarcération et de remise en liberté d'un détenu
- 4.16 Utilisation efficace de techniques spécifiques pour les interrogatoires
- 4.17 Application correcte de procédures en matière de perquisition avec ou sans mandat
- 4.18 Préparation et présentation conformes d'un dossier d'enquête en vue d'un témoignage à la cour

5. Apprécier ses interventions.

- 5.1 Autoévaluation judicieuse de ses performances quant aux plans légal, méthodologique, technique, sociocommunautaire, comportementale et éthique
- 5.2 Recours systématique à l'approche stratégique en résolution de problèmes si nécessaire
- 5.3 Réflexion approfondie sur sa façon de travailler en équipe
- 5.4 Reconnaissance juste de ses réactions devant des situations de stress
- 5.5 Formulation pertinente d'objectifs à atteindre et identification des moyens envisagés pour y arriver

Énoncé de la compétence 4	Contexte de réalisation
Intervenir lors d'opérations planifiées.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les activités planifiées du poste de police Nicolet-ENPQ • À partir de simulations présentant des cas occasionnellement vécus par un policier : opération-cinémomètre ou opération-ADA, vérification des sièges d'enfant, manifestations publiques, perquisitions, contrôles routiers • Lors d'exercices en laboratoire • À partir des directives et procédures établies par le responsable de l'opération • À partir des procédures d'application du Règlement sur le régime des études de l'ENPQ • À l'aide de documents de référence et du <i>Guide de rédaction des rapports et des formulaires</i> • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i> • À l'aide de séminaires de formation • À l'aide du tableau de la problématique de l'emploi de la force et du modèle national de l'emploi de la force • À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages • À l'aide d'appareils et d'équipements spécialisés

Éléments de la compétence 4	Critères de performance
<p>1. Se préparer sur les plans mental, physique et logistique.</p>	<p>1.1 Étude approfondie du plan stratégique ou tactique établi</p> <p>1.2 Condition physique adéquate selon le seuil établi par l'ENPQ</p> <p>1.3 Préparation et vérification adéquates du matériel, de l'équipement nécessaire et du véhicule</p>
<p>2. Effectuer des contrôles routiers.</p>	<p>2.1 Positionnement stratégique des véhicules</p> <p>2.2 Utilisation efficace et sécuritaire des équipements</p> <p>2.3 Exécution adéquate du plan opérationnel</p> <p>2.4 Respect des directives du responsable des opérations</p> <p>2.5 Adaptation continue à l'évolution de la situation</p> <p>2.6 Interceptions sécuritaires et méthodiques des véhicules</p> <p>2.7 Communication adaptée à la situation</p> <p>2.8 Respect des pouvoirs et devoirs en matière d'arrestations, de saisies et de perquisitions</p> <p>2.9 Rédaction appropriée des rapports</p>

Éléments de la compétence 4	Critères de performance
<p>3. Résoudre les situations problématiques afin de maintenir ou de rétablir l'ordre et la paix lors de désordres publics</p>	<p>3.1 Organisation et harmonisation adéquates dans les manœuvres et les techniques utilisées ainsi que dans les déplacements de groupe</p> <p>3.2 Utilisation efficace et sécuritaire des équipements</p> <p>3.3 Exécution adéquate du plan opérationnel</p> <p>3.4 Respect intégral des directives et des commandements du responsable des opérations</p> <p>3.5 Adaptation adéquate à l'évolution de la situation</p> <p>3.6 Communication adaptée à la situation</p> <p>3.7 Compréhension et utilisation efficaces du mode de communication en vigueur</p> <p>3.8 Interventions sécuritaires et méthodiques</p> <p>3.9 Exécution correcte des techniques et des mouvements enseignés</p> <p>3.10 Respect des pouvoirs et devoirs en matière d'arrestations, de détention, de saisies et de perquisitions</p> <p>3.11 Utilisation adéquate de techniques spécifiques pour les entrevues</p> <p>3.12 Consignation exacte des témoignages recueillis lors des entrevues</p> <p>3.13 Consignation exacte des déclarations recueillies lors des entrevues</p> <p>3.14 Utilisation efficace de techniques pour les interrogatoires</p> <p>3.15 Rédaction appropriée de rapports, si exigé</p>
<p>4. Apprécier les interventions effectuées lors de l'opération.</p>	<p>4.1 Participation active à l'évaluation des performances du groupe en rapport avec les dimensions légale, méthodologique, technique, sociocommunautaire, comportementale et éthique</p> <p>4.2 Réflexion et analyse critiques quant aux techniques utilisées en rapport avec l'emploi de force jugée nécessaire</p> <p>4.3 Réflexion approfondie de sa façon de travailler en équipe</p> <p>4.4 Reconnaissance de ses réactions devant des situations de stress</p> <p>4.5 Recommandation collective d'objectifs à atteindre</p>

Énoncé de la compétence 5	Contexte de réalisation
<p>Intégrer dans ses interventions policières les dimensions légale, méthodologique, technique, sociocommunautaire, comportementale et éthique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À l'intérieur d'une démarche globale d'activités intégrées • Dans l'ensemble de ses interventions policières en situation régulière, à risque et planifiées au poste de police Nicolet-ENPQ • Lors d'activités périscolaires et d'activités de rapprochement avec la population • Au moyen de rencontres de rétroaction • À l'aide de séminaires de formation • Lors de l'épreuve de synthèse • En conformité avec la législation en vigueur • En conformité avec les chartes des droits et libertés de la personne • En conformité avec le <i>Guide de pratiques policières</i>, le <i>Guide de rédaction des rapports et des formulaires</i> et le cahier des directives du poste • À l'aide de documents de référence • En conformité avec les disciplines techniques • En conformité avec les exigences de la police professionnelle de type communautaire • En conformité avec les principes d'éthique • En conformité avec la réalité ethnoculturelle de l'École • À l'aide du tableau de la problématique de l'emploi de la force et du modèle national de l'emploi de la force • À partir des procédures d'application du Règlement sur le régime des études de l'ENPQ • À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages

Éléments de la compétence 5	Critères de performance
<p>1. Intervenir dans l'application des lois en fonction des pouvoirs et devoirs du policier.</p>	<p>1.1 Identification rapide des aspects civil, pénal et administratif d'un événement</p> <p>1.2 Identification juste des juridictions, lois et règlements applicables</p> <p>1.3 Identification précise de l'infraction et référence précise aux articles de loi et réglementations</p> <p>1.4 Application adéquate de ses pouvoirs et devoirs notamment par le respect des droits et libertés de la personne, particulièrement en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇨ d'arrestation ⇨ de détention ⇨ de remise en liberté ⇨ de perquisition, de fouille, de saisie

Éléments de la compétence 5	Critères de performance
<p>2. Utiliser des méthodes de travail efficaces.</p>	<p>2.1 Respect et application adéquate des directives et procédures du <i>Guide de pratiques policières</i></p> <p>2.2 Gestion efficace de son temps lors de sa patrouille planifiée</p> <p>2.3 Préparation adéquate dans l'ensemble de ses activités</p> <p>2.4 Application chronologique des étapes de l'enquête policière liées au modèle de référence</p> <p>2.5 Méthodes de recherche efficaces et appropriées à la situation</p> <p>2.6 Collaboration active et efficace à la réalisation d'un objectif commun</p> <p>2.7 Recours systématique du processus méthodique de l'intervention policière (5 ions)</p> <p>2.8 Préoccupation constante de l'approche en résolution de problèmes</p> <p>2.9 Consignation claire et précise de l'information sur les rapports et les formulaires appropriés</p> <p>2.10 Application sécuritaire de méthodes de travail</p> <p>2.11 Travail d'équipe efficace</p>
<p>3. Intégrer des techniques spécifiques à ses interventions policières.</p>	<p>3.1 Évaluation adéquate de la situation</p> <p>3.2 Choix judicieux d'une technique ou d'une arme</p> <p>3.3 Exécution sécuritaire et efficace de techniques</p> <p>3.4 Exécution de déplacements et de manœuvres particulières en conduite d'urgence</p> <p>3.5 Exécution sécuritaire de techniques relatives à l'entreposage, à la manipulation et au transport des armes</p> <p>3.6 Application efficace de techniques liées à l'emploi de la force :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ présence policière ↪ communication en situation d'autorité ↪ intervention physique ↪ armes intermédiaires ↪ arme de service ↪ encadrement de manifestations ↪ déplacements et stationnements tactiques en auto ↪ poursuite automobile et immobilisation provoquée
<p>4. Orienter ses interventions policières selon les exigences sociocommunautaires.</p>	<p>4.1 Compréhension manifeste des différents types de comportements humains habituellement vécus par un policier</p> <p>4.2 Reconnaissance adéquate de son rôle de patrouilleur-gendarme dans la société</p> <p>4.3 Mise au service de la collectivité de savoirs manifestes</p>

Éléments de la compétence 5

Critères de performance

	<p>4.4 Capacité évidente d'interagir et de communiquer en société avec une population hétérogène (citoyens, collègues, supérieurs, plaignants, victimes, témoins, suspects) au plan ethnoculturel</p> <p>4.5 Participation active à des activités communautaires de rapprochement avec la population</p> <p>4.6 Application visible des principes d'intervention de la police professionnelle de type communautaire</p> <p>4.7 Transmission pertinente d'informations aux citoyens</p>
<p>5. Manifester, en tout temps, des attitudes et des comportements conformes aux valeurs éducatives de l'ENPQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ respect; ▪ intégrité; ▪ discipline; ▪ esprit d'équipe; ▪ sens des responsabilités. 	<p>5.1 Manifestation visible d'un comportement professionnel conforme aux valeurs de l'École en tout temps</p> <p>5.2 Respect intégral Règlement sur le régime des études de l'ENPQ</p> <p>5.3 Application des directives en matière d'éthique et de déontologie policière</p>

Programme de formation initiale
en patrouille-gendarmerie

Structure et caractéristiques



*Document
d'information*

Programme de formation initiale
en patrouille-gendarmerie

Structure et caractéristiques

Document d'information

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2014.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Table des matières

INTRODUCTION	V
LE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE (PFIPG).....	1
La durée.....	1
Le lieu de la formation.....	2
La langue de formation	2
Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)	2
Le personnel formateur	2
Les compétences du programme	3
Les stratégies de formation.....	3
L'approche par compétences	3
Un poste de police-école	4
Les principales formules pédagogiques	4
<i>Les activités de patrouille</i>	4
<i>Les rétroactions conjointes</i>	5
<i>Les plateaux de simulation</i>	5
<i>Les ateliers thématiques</i>	5
<i>La formation en ligne</i>	5
L'intégration de l'approche « police communautaire »	6
Les disciplines techniques	6
Les cours en intervention tactique	6
Le suivi de l'aspirant policier	7
Le tutorat	7
Le suivi comportemental.....	7
Le suivi des rapports.....	8
L'évaluation.....	8
L'évaluation formative	8
L'épreuve certificative	9
L'attestation de réussite	9
RÉPARTITION DES COMPÉTENCES DU PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE	11
LA STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION	13
LES OBJECTIFS ET STANDARDS	15

Introduction

L'École nationale de police du Québec : mission, rôle et principales caractéristiques

Au centre d'un continuum de formation et avec la participation d'un important réseau de partenaires, l'École nationale de police du Québec a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière sur le territoire québécois.

Elle assume la responsabilité de la formation initiale dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière et, pour chacun de ces domaines, elle offre également des activités de perfectionnement professionnel. L'École effectue ou fait effectuer de la recherche orientée vers la formation policière et organise des échanges d'expertise sur le plan international.

Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG)

Pour un policier québécois, la préparation à l'exercice de la profession se fait par deux programmes de formation successifs et complémentaires : le programme d'études collégiales en techniques policières offert tant dans des établissements privés que publics pendant une durée de trois ans* et le programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) offert exclusivement par l'École nationale de police du Québec (ENPQ) et dont la durée est de quinze semaines.

Lors de ses études collégiales, l'aspirant policier acquiert l'ensemble des compétences de la formation générale et les compétences de base de la formation spécifique propre aux techniques policières, alors qu'à l'École, il mobilise et intègre ces compétences dans l'exercice des modes d'intervention policière les plus répandus au Québec. De plus, de nouvelles compétences s'ajoutent dans le cadre de la formation à l'ENPQ, notamment le tir. Le contenu de l'une et l'autre de ces deux formations est élaboré à partir d'un consensus établi entre tous les partenaires concernés par la formation policière et la pratique policière au Québec.

Le PFIPG représente donc la dernière étape de formation de base qui permet à l'aspirant policier, diplômé d'un programme collégial en techniques policières, d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ce domaine précis de la pratique policière.

La durée, les contenus et la nature des activités de formation ou d'évaluation des apprentissages sont déterminés par l'École, tout comme le sont les procédures et le Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec.

Le présent document expose les caractéristiques principales de ce programme dont la réussite confère le droit d'exercer la fonction de policier et qui constitue le préalable aux formations initiales en enquête et en gestion policière.

■ La durée

Le programme de formation est d'une durée de 476,5 heures et s'échelonne sur une période de 15 semaines.

* Le programme d'études collégiales en techniques policières conduit soit à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC/3 ans de formation) ou à l'attestation d'études collégiales [AEC/30 semaines de formation (900 heures)], selon que le candidat détient ou non une promesse d'embauche d'un service de police, de même qu'une formation préalable jugée satisfaisante.

■ Le lieu de la formation

La formation policière initiale en patrouille-gendarmerie a lieu dans les installations à la disposition de l'École nationale de police du Québec, à Nicolet. Ces installations comprennent des salles de classe, des salles de cours, des dojos, des gymnases, un complexe de tir (salle de tir, simulateur de tir, simulateur de conduite), des plateaux de simulation (maisonnettes), des parcs intérieurs et extérieurs et un studio-garage. Par ailleurs, les cours de conduite d'urgence se déroulent en partie au circuit routier à proximité de l'ENPQ.

■ La langue de formation

L'ensemble des activités qui composent le programme se déroulent en français, sauf pour ce qui est du programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie destiné à la clientèle autochtone, qui peut être offert en français ou en anglais.

■ Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)

L'aspirant policier réside obligatoirement à l'École pendant toute la durée du programme. L'internat poursuit des objectifs qui sont parties intégrantes de la formation. De façon spécifique, les activités périscolaires représentent des contextes d'intégration et de transfert d'attitudes professionnelles et de savoir-être compris dans les objectifs et standards du programme et le RIDER (**R**espect - **I**ntégrité - **D**iscipline - **E**ngagement - sens des **R**esponsabilités). L'internat permet à l'École d'offrir à l'aspirant policier un encadrement éducatif supérieur, caractérisé par un horaire structuré, de même que par une organisation efficace des services et des ressources disponibles. De plus, le fait de vivre ensemble entraîne les aspirants policiers au partage et à l'entraide.

■ Le personnel formateur

Le personnel formateur est composé majoritairement de policiers, mais aussi de personnel civil. Le personnel policier instructeur provient de la Sûreté du Québec, du Service de police de la Ville de Montréal et de différents corps de police municipaux et autochtones du Québec. Les policiers instructeurs détiennent un contrat de prêt de service consenti par leur employeur respectif. De plus, un grand nombre de policiers actifs interviennent comme formateurs.

Les formateurs non policiers détiennent une formation et une expérience reconnue notamment dans les domaines suivants : sociocommunautaire, légal, intervention physique, tir, conduite.

Les compétences du programme

Le but ultime du programme est de développer chez l'aspirant policier les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches régulières du policier-patrouilleur, et cela, selon les seuils de performance requis lors de l'entrée en fonction.

Pour atteindre ce but, le programme est articulé de façon à permettre le développement des compétences suivantes, réunies sous cinq dimensions :

▪ Les activités policières

- ⇒ *prendre en charge un événement*
- ⇒ *patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention*

▪ Les techniques

- ⇒ *intervenir physiquement auprès de personnes*
- ⇒ *utiliser le pistolet en situation de tir défensif*
- ⇒ *conduire un véhicule de police*

▪ L'intervention tactique

- ⇒ *contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant*
- ⇒ *agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif*
- ⇒ *effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier*

▪ Le contrôle de foule

- ⇒ *intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1*

▪ L'engagement dans la formation

- ⇒ *s'engager de façon éthique dans sa formation*

Les stratégies de formation

L'approche par compétences

Le PFIPG prend appui sur les tâches concrètes observables qui caractérisent chacune des compétences faisant l'objet de formation. Au cours de sa formation, l'aspirant policier a à effectuer chacune de ces tâches à plus d'une reprise selon différents contextes afin de faire la démonstration de sa compétence. Les tâches sont ordonnancées de manière à recréer le plus possible la réalité de travail. Chaque tâche comporte des critères et des indicateurs permettant d'observer et de mesurer la prestation de l'aspirant policier, et ce, à l'aide de grilles d'appréciation et de coaching ainsi que d'une grille d'évaluation certificative. L'aspirant policier dispose de ces outils dès le début de sa formation. Il est amené à analyser sa propre performance chaque fois qu'il effectue chacune de ces tâches. De plus, il est

soumis à une épreuve certificative dont la méthodologie d'évaluation est identique à celle adoptée tout au long de la formation.

Un poste de police-école

L'intégration à un milieu de travail simulé constitue l'assise du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. En complément aux activités en classe, l'aspirant policier est intégré à un poste de police-école : le poste de police Nicolet-ENPQ.

L'aspirant policier y agit comme policier et évolue dans une structure s'inspirant de celle d'un poste de police réel. Ce poste de police-école comprend un poste d'accueil, des salles d'entrevue, une salle des rapports, une salle des répartiteurs, un poste d'écrou et une salle de décontamination.

En somme, l'aspirant policier est placé régulièrement en situation d'intervention policière de façon à lui permettre d'accroître progressivement ses connaissances, d'exercer ses habiletés et de témoigner des attitudes professionnelles nécessaires à la pratique de la fonction.

Les principales formules pédagogiques

Plus de 80 % du temps de formation est composé d'activités pratiques et de mises en situation recréant la réalité de travail. Plusieurs activités qui se déroulent en classe sont animées de façon à susciter les interactions; certaines d'entre elles comportent des mises en situation avec comédiens. Les principales formules pédagogiques sont les suivantes :

- les activités de patrouille;
- les rétroactions conjointes;
- les plateaux de simulation;
- les ateliers thématiques;
- la formation en ligne.

Les activités de patrouille

Les activités de patrouille contribuent à recréer le plus fidèlement possible la réalité de travail du policier. L'aspirant policier vit des journées de patrouille comme s'il était réellement un policier en exercice : il assiste au rassemblement du matin, il reçoit des assignments, il planifie sa journée de patrouille, il patrouille son secteur d'intervention, il reçoit des appels en provenance des répartitrices de l'ENPQ, il prend en charge des interventions (avec comédiens), il assiste au démembrement de fin de journée et finalement, il rédige ses rapports. L'aspirant policier vit sept journées de patrouille au cours de la formation. Il intervient seul ou avec son partenaire.

Les rétroactions conjointes

À la suite de chacune des sept sorties, l'aspirant policier assiste à une rétroaction de groupe. Ces rétroactions sont animées conjointement par un policier-instructeur et un intervenant sociocommunautaire, selon les thématiques à l'étude.

Les plateaux de simulation

La formule pédagogique des plateaux est utilisée en alternance avec les activités de patrouille pour consolider plus spécifiquement l'apprentissage de certains contenus de formation tels que la violence conjugale, la possession de stupéfiants, le conflit entre voisins, l'interception à risque faible d'un véhicule et la capacité affaiblie.

Le ratio d'enseignement est d'un instructeur pour six aspirants policiers. Chaque aspirant policier est appelé à jouer en alternance le rôle de policier contact, de policier couvreur, de suspect et d'observateur. L'objectif de cette formule pédagogique est de permettre à chaque aspirant policier de faire la démonstration de sa compétence et de développer sa capacité d'analyser sa propre performance sur la base des listes de vérification et des critères d'évaluation de la compétence, ce qui se traduit par une plus grande autonomie dans la prise en charge de ses propres apprentissages.

Les ateliers thématiques

Les ateliers thématiques sont également utilisés en alternance avec les activités de patrouille. Certains d'entre eux visent l'intégration des principales dimensions sociocommunautaires liées aux réalités sociales telles que : l'approche client, la diversité et le profilage, la maltraitance des aînés, la santé mentale, les troubles envahissants du développement et la déficience intellectuelle. D'autres ateliers thématiques sont dédiés plus spécifiquement à la consolidation de certains contenus de formation tels que : l'entrevue, les règlements municipaux, les mandats et la scène de crime.

Le ratio d'enseignement est d'un instructeur pour 18 ou 36 aspirants policiers. La plupart de ces ateliers ont recours au service d'un comédien pour simuler en classe des situations qui recréent la réalité de travail. Le fait d'associer les contenus à des situations les plus authentiques possible favorise l'ancrage des apprentissages ciblés.

La formation en ligne

La formation en ligne est surtout utilisée pour amener l'aspirant policier à se préparer à une activité de formation, notamment par l'analyse de ses propres performances. L'activité l'amènera notamment à réfléchir sur la légalité ou encore sur la dimension sociocommunautaire de son intervention.

La formation en ligne sert également à actualiser les connaissances de l'aspirant policier avant le début du programme de quinze semaines ou avant certaines activités de formation.

L'École a recours à un environnement numérique d'apprentissage pour héberger tant les activités de l'aspirant policier que le matériel pédagogique du formateur.

L'intégration de l'approche « police communautaire »

Conséquemment à la politique gouvernementale « Vers une police plus communautaire », le PFIPG intègre cette approche dans la formation des aspirants policiers. C'est par l'introduction et le réinvestissement tout au long du programme des principes de l'approche client, de la patrouille stratégique et de la résolution de problèmes que les aspirants policiers intègrent les fondements pratiques de l'approche de police communautaire pour un agent patrouilleur.

L'application de l'approche « police communautaire » dans la patrouille est recadrée et mise en valeur lors des rétroactions des journées de patrouille et lors des ateliers thématiques auxquels participent les aspirants policiers durant la formation.

Les disciplines techniques

Outre les activités policières se déroulant au poste de police-école, la formation propose à l'aspirant policier l'apprentissage de disciplines techniques comme le tir, la conduite d'un véhicule de police et les techniques d'intervention physique.

Des salles de simulation et d'entraînement particulier, telles que des dojos, une salle de tir, des simulateurs de tir et de conduite, sont utilisées afin de permettre l'acquisition des compétences propres à ces disciplines plus techniques. Dans chacune d'elles, l'aspirant policier fait face à des situations qui simulent la réalité du travail policier.

Les cours en intervention tactique

En intervention tactique, l'aspirant policier apprend, à titre de premier intervenant, à effectuer un contrôle de périmètre ou à intervenir dans des situations impliquant un tireur actif. Il est soumis à plusieurs mises en situation recréant le plus possible la réalité policière lors d'interventions de cette nature. Au cours de celles-ci, il a à démontrer qu'il est en mesure d'appliquer, selon les circonstances, différentes techniques propres à ce domaine d'application. On pense notamment aux techniques d'entrée et d'observation et aux techniques de déplacement dans un corridor ou dans un escalier.

L'aspirant policier apprend également à intercepter un véhicule à risque élevé, à déployer un tapis clouté et à effectuer des poursuites de véhicule et des poursuites à pied.

L'accent est mis sur la prise de décision et sur l'application du Modèle national de l'emploi de la force. À cet effet, un simulateur de conduite permet notamment de travailler la prise de décision en poursuite alors que le système d'analyse d'interventions à risque (SAIR) permet de travailler la prise de décision dans des situations nécessitant l'emploi de la force.

■ Le suivi de l'aspirant policier

Le tutorat

Les formateurs assument un rôle essentiel en supervisant et en accompagnant l'aspirant policier dans ses apprentissages, ainsi qu'en assurant un suivi personnalisé tout au long de sa formation. Plus précisément, les responsabilités du tuteur sont de soutenir l'aspirant policier qui éprouve des difficultés sur les plans de l'apprentissage et du comportement et de l'accompagner vers l'atteinte des compétences et dans le développement de son autonomie.

Toutefois, l'aspirant policier est le premier responsable de sa réussite. À l'image du policier qui tient un rôle actif dans son travail et qui assume les responsabilités propres à ses fonctions et à ses obligations, l'aspirant policier a le devoir de jouer un rôle dynamique en s'engageant pleinement dans la réalisation des activités de formation de même qu'en intégrant et en consolidant des attitudes professionnelles répondant aux attentes du programme, des corps de police ainsi que des citoyens.

Le tutorat exercé auprès de l'aspirant policier permet de le guider dans l'appropriation de sa formation et dans la réussite du programme. L'appropriation des valeurs de l'École constitue également un élément important du succès de l'aspirant policier, par l'adoption des comportements attendus par la profession et par le programme de formation. L'instructeur-tuteur intervient donc autant sur le plan des apprentissages liés aux compétences du programme que sur le plan du savoir-être de l'aspirant policier, et ce, durant les activités de formation et en dehors de celles-ci. En effet, il rencontre l'aspirant policier à trois reprises durant sa formation pour effectuer un suivi. Afin de s'y préparer, l'aspirant policier doit remplir un rapport de progression des apprentissages en ligne à six reprises ainsi qu'une auto-appréciation de ses comportements professionnels à l'aide de la fiche d'autoappréciation comportementale (FAAC) à deux reprises. Le tuteur en prend connaissance avant chaque rencontre pour guider la discussion et décider des mesures à prendre.

Le suivi comportemental

En raison des attentes élevées de la société et des corps de police à l'endroit des policiers, le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie tend à développer auprès des aspirants policiers des normes élevées de services profes-

sionnels et de comportements éthiques. Inspirée par le règlement sur la discipline interne des organisations policières, le Code de déontologie des policiers du Québec, les valeurs fondamentales attendues par la profession et les corps de police, l'École exerce auprès de l'aspirant policier un encadrement et un suivi en matière comportementale.

Conçu dans un esprit de soutien lié au tutorat, cet encadrement confronte néanmoins l'aspirant policier à des exigences en matière de conduite professionnelle requise par la profession policière. Il contribue à accompagner l'aspirant policier vers la consolidation de comportements attendus et définit les modalités de sanction à l'égard d'attitudes incompatibles avec la profession.

L'appréciation comportementale de l'aspirant policier est également un repère important pour les corps de police lors de leur processus de recrutement.

Le suivi des rapports

La rédaction des rapports fait l'objet d'un suivi particulier tout au long du programme. Un policier-instructeur est attitré à la correction des rapports produits par les aspirants policiers. Ce dernier est également appelé à animer des ateliers et des rétroactions de groupe à cet effet.

Tout au long du programme, l'aspirant policier utilise une cinquantaine de formulaires différents. Certains de ces formulaires sont utilisés à plus d'une reprise. L'ampleur du suivi et le nombre de fois que l'aspirant policier aura à remplir chacun d'eux dépendent de l'importance que ceux-ci occupent dans le quotidien d'un policier. Parmi les plus importants, on pense notamment au rapport d'événement et au constat d'infraction.

L'évaluation

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages encadre les pratiques évaluatives du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

L'évaluation formative

La stratégie de formation retenue comporte un processus d'appréciation formative qui se déroule tout au long du programme. Cette appréciation des apprentissages s'effectue principalement à partir des diverses formes de rétroactions individualisées proposées à l'aspirant policier en formation. Chacune a pour but d'orienter et de réguler les apprentissages en vue de l'atteinte des objectifs et utilise les stratégies et les instruments suivants :

- l'objectivation et la théorisation sous forme de rétroactions générales, en sous-groupes, en dyades ou individuellement;

- les commentaires personnalisés des instructeurs et des spécialistes;
- les appréciations formatives et formelles par les instructeurs, les spécialistes, les pairs et l'analyse individuelle (en utilisant une grille d'appréciation et de coaching);
- la consultation de documents de référence, de guides, de précis, etc.

L'épreuve certificative

Au terme du processus de formation, l'aspirant policier démontre qu'il répond aux exigences, aux attentes et aux standards de chacun des objectifs poursuivis par le programme, et cela, dans le cadre d'une épreuve certificative. Cette dernière se compose de plusieurs épreuves qui permettent à l'aspirant policier de démontrer ses compétences dans les différents domaines de l'intervention policière qu'il a eu l'occasion d'approfondir lors de sa progression.

Dans le cadre de l'épreuve certificative, l'aspirant policier est donc appelé à :

- démontrer sa capacité à administrer les épreuves de coordination de mouvement (ECM), à interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié;
- recevoir un appel et effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée;
- consigner la preuve en vue du témoignage à la cour en rédigeant le rapport approprié;
- utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière;
- démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation;
- réaliser la planification de sa journée de patrouille, l'adapter en fonction des informations transmises au rassemblement et en tenir compte dans l'organisation de sa journée de patrouille;
- patrouiller son secteur en effectuant ses assignations, en détectant les infractions, en procédant à une interception et en rédigeant un constat d'infraction;
- analyser des problématiques d'un secteur de patrouille et produire une résolution de problèmes sur le canevas préconisé;
- démontrer ses habiletés techniques lors d'épreuves de qualification en tir, en conduite d'un véhicule de police et en intervention physique.

L'attestation de réussite

À l'issue de la formation, l'École atteste le degré de maîtrise des compétences de l'aspirant policier en délivrant un relevé de notes. L'atteinte des standards exigés pour chacune des compétences qui composent le programme est sanctionnée par la délivrance du diplôme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Ce diplôme constitue le permis d'exercice pour la fonction de policier.

Répartition des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

Énoncé des compétences	Durée	%
Les activités policières		44 %
Prendre en charge un événement	166 h 00 min	35 %
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention	41 h 00 min	9 %
Les techniques		29 %
Intervenir physiquement auprès de personnes	63 h 30 min	13 %
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif	39 h 30 min	8 %
Conduire un véhicule de police	40 h 30 min	8 %
L'intervention tactique		12 %
Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant	16 h 30 min	3 %
Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif	8 h 30 min	2 %
Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier	18 h 00 min	4 %
Système d'analyse d'interventions à risque (SAIR)	12 h 00 min	3 %
Le contrôle de foule		4 %
Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1	20 h 00 min	4 %
L'engagement dans la formation		11 %
S'engager de façon éthique dans sa formation	51 h 00 min	11 %
Total		476 h 30 min

La structure de la présentation

La structure de présentation des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie respecte le format de présentation habituel d'un programme élaboré par compétences. Cette méthodologie comporte un vocabulaire et une structure qui lui sont spécifiques.

Ainsi une **compétence** représente-t-elle « un ensemble intégré d'habiletés cognitives, d'habiletés psychomotrices et de comportements socio-affectifs permettant à la personne de réaliser adéquatement une tâche ou une activité de travail ».

Pour chacune des compétences énoncées, on décrit un **contexte de réalisation**, c'est-à-dire la situation d'exercice de la compétence.

Chacun des énoncés de compétence se subdivise ensuite en **éléments de compétence**. Il s'agit des précisions nécessaires à la compréhension de la compétence. Ils précisent les grandes étapes d'exercice de la compétence ou ses principales composantes.

Enfin, les **critères de performance** définissent les exigences qui permettent d'exercer chacun des éléments de la compétence dans son contexte de réalisation et de témoigner de l'atteinte des standards, le cas échéant.

Les objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier. ▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel. ▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier. ▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence. ▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne. ▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Recours à l'assistance nécessaire 1.3 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V 2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.5 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.6 Procédure d'écrou adéquate 2.7 Intervention adéquate sur la scène
3. Effectuer l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
4. Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.3 Rédaction adéquate du contenu d'un rapport
5. Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour

**Éléments de
la compétence****Critères de performance**

6. Apprécier son intervention.

- 6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention
- 6.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence

- Intervention appropriée
- Utilisation adéquate des communications
- Communication adéquate, selon la situation et les parties impliquées
- Organisation adéquate du travail
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux
- Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre des activités du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ À partir d'une mise en situation recréant les étapes d'une journée de patrouille, c'est-à-dire de la planification aux suivis réalisés à la relève en fin de quart de travail. ▪ Au moyen de plateaux et de rétroactions en présence. ▪ Lors de patrouilles simples ou jumelées, et ce, le jour ou le soir. ▪ En utilisant un véhicule de police et ses équipements. ▪ En utilisant un véhicule banalisé. ▪ En utilisant une méthodologie de patrouille d'un secteur d'intervention et de prise en charge d'une problématique de sécurité. ▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Planifier sa patrouille.</p>	<p>1.1 Planification adéquate des activités de patrouille</p>
<p>2. Patrouiller son secteur.</p>	<p>2.1 Présence policière adéquate 2.2 Interception adéquate d'un véhicule routier 2.3 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires 2.4 Exécution adéquate d'une opération planifiée de contrôle routier</p>
<p>3. Finaliser sa journée de patrouille.</p>	<p>3.1 Suivis appropriés</p>
<p>4. Proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité dans son secteur.</p>	<p>4.1 Identification de problématiques de sécurité 4.2 Proposition de la prise en charge d'une problématique de sécurité</p>
<p>5. Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 5.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>
<p>Et pour l'élément de compétence 2</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervention sécuritaire ▪ Utilisation adéquate des communications ▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs 	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.4 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.5 Vérification immédiate de l'Intégrité physique du sujet 3.6 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.7 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration

Et pour toute la compétence

- Respect constant des principes de défense et des principes tactiques
- Communication constante dans l'intervention
- Réaction adéquate en situation de stress
- Intervention appropriée

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En utilisant la salle de tir et le pistolet à balles létales. ▪ En utilisant les salles d'entraînement et le pistolet d'entraînement. ▪ En utilisant des techniques propres au tir. ▪ À l'aide de parcours de tir. ▪ À l'aide du simulateur de tir : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ tir virtuel de précision. ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching. ▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des listes de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Appliquer des techniques de manipulation.	1.1 Chargement adéquat du pistolet 1.2 Sortie adéquate du pistolet de l'étui 1.3 Retour adéquat du pistolet à l'étui 1.4 Exécution efficace des techniques de rechargement 1.5 Exécution efficace des techniques de désenrayage 1.6 Sécurisation adéquate du pistolet 1.7 Transfert sécuritaire du pistolet entre deux personnes 1.8 Sécurisation adéquate d'armes à feu diverses
2. Effectuer du tir défensif au pistolet.	2.1 Exécution efficace du tir au pistolet : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ tir barricadé ⇒ tir réactif ⇒ tir réactif à une main et tir à la pénombre ⇒ tir en déplacement
3. Effectuer l'entretien du pistolet.	3.1 Entretien adéquat du pistolet 3.2 Vérification adéquate du fonctionnement du pistolet
4. Apprécier ses performances de tir.	4.1 Autoévaluation juste de ses performances, à l'aide du rapport de progression des apprentissages 4.2 Identification précise des mesures correctives à apporter
Et pour toute la compétence <ul style="list-style-type: none"> ▪ Application rigoureuse des règles de sécurité 	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Conduire un véhicule de police.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec un véhicule de police et ses équipements. ▪ Sur le circuit routier. ▪ À l'aide d'un simulateur de conduite. ▪ À partir de mises en situation. ▪ Sur les voies publiques du territoire de patrouille du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ En respectant le cadre légal en matière de conduite automobile : <ul style="list-style-type: none"> ↪ le Code de la sécurité routière; ↪ le Code criminel; ↪ le Code de déontologie des policiers du Québec; ↪ les directives organisationnelles du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ À l'aide de documents didactiques et de référence : <ul style="list-style-type: none"> ↪ précis de cours; ↪ modèle de référence : La conduite d'un véhicule de police en déplacement d'urgence; ↪ grille de coaching; ↪ listes de vérification; ↪ vidéos; ↪ rapport de progression des apprentissages.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Utiliser des techniques de conduite lors d'un déplacement d'urgence.</p>	<p>1.1 Réaction appropriée lors d'une situation de freinage : ↪ freinage d'urgence ↪ freinage d'urgence dans une courbe ↪ contournement d'obstacles avec freinage</p> <p>1.2 Trajectoire adéquate à l'approche, à l'intérieur et à la sortie d'une courbe</p> <p>1.3 Exécution adéquate de demi-tours</p> <p>1.4 Trajectoire appropriée d'un passage étroit</p> <p>1.5 Trajectoire adéquate d'un contournement d'obstacles, en marche avant</p> <p>1.6 Trajectoire appropriée d'un contournement d'obstacles en marche arrière</p> <p>1.7 Trajectoire adéquate dans un virage serré</p> <p>1.8 Contrôle adéquat de la dynamique du véhicule lors d'une situation de dérapage</p>
<p>2. Effectuer des déplacements en situation d'urgence.</p>	<p>2.1 Utilisation judicieuse de l'équipement visuel et sonore</p> <p>2.2 Contrôle adéquat du véhicule de police lors de son déplacement</p> <p>2.3 Conduite sécuritaire à une seule main en situation de communication radio</p> <p>2.4 Adaptation constante de la vitesse à la situation</p> <p>2.5 Traverse sécuritaire des intersections non prioritaires (Ce critère sera également abordé dans les activités d'apprentissage du simulateur de conduite.)</p> <p>2.6 Exécution sécuritaire de manœuvres de dépassement d'un véhicule et de changement de voie</p>

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|---|--|
| 3. Apprécier sa performance de conduite. | 3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques aux techniques de conduite et au déplacement d'urgence
3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence |
|---|--|

Et pour toute la compétence :

- Adoption d'une position adéquate de conduite

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation, d'exposés interactifs et de rétroactions. ▪ À partir d'une étude de cas. ▪ À l'aide des <i>feedbacks</i> des formateurs et des pairs. ▪ À l'aide du précis de cours : <i>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</i> ▪ À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p> <p>1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation</p>
<p>2. Planifier son arrivée sur les lieux.</p>	<p>2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire</p> <p>2.2 Coordination adéquate de l'arrivée sur les lieux</p>
<p>3. Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Approche sécuritaire des lieux</p> <p>3.2 Exécution du plan d'action adapté à la situation</p> <p>3.3 Mise en place d'un système de périmètre adéquat</p> <p>3.4 Élaboration de plans d'intervention en fonction de la situation et des intervenants impliqués</p> <p>3.5 Recours approprié à un plan d'évacuation adapté à la situation</p> <p>3.6 Exécution du plan d'intervention adapté à la situation</p> <p>3.7 Contrôle adéquat du suspect</p> <p>3.8 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p>4. Apprécier son intervention.</p>	<p>4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention</p> <p>4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Et pour toute la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En utilisant des sites de simulation. ▪ À partir d'études de cas. ▪ Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions. ▪ À l'aide du précis de cours : <i>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</i> ▪ À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p>
<p>2. Intervenir sur les lieux.</p>	<p>2.1 Mise en place efficace d'une équipe d'intervention 2.2 Exécution adéquate du plan d'intervention adapté à la situation 2.3 Contrôle adéquat du suspect en mode action immédiate 2.4 Contrôle adéquat du suspect en mode contrôle de périmètre 2.5 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p>3. Apprécier son intervention.</p>	<p>3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 3.2 Identification précise de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Et pour toute la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacements tactiques
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied. ▪ Effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles (équipements, véhicules, etc.). ▪ Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières à risque élevé. ▪ À l'aide d'un hérisson à pointes creuses (HPC) ▪ Sur un chemin public, sur un circuit routier et en simulateur de conduite. ▪ À partir des aspects légaux et administratifs : <ul style="list-style-type: none"> ↪ <i>Guide de pratiques policières;</i> ↪ lois et règlements en vigueur; ↪ common law; ↪ jurisprudence; ↪ Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate des effectifs
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Exécution adéquate d'une poursuite de véhicule 3.2 Approche sécuritaire d'un barrage routier avec hérisson à pointes creuses (HPC) 3.3 Déploiement adéquat du hérisson à pointes creuses (HPC) 3.4 Exécution adéquate d'une interception à risque élevé de véhicule 3.5 Exécution adéquate d'une poursuite à pied 3.6 Contrôle adéquat du suspect
4. Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec son superviseur et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'aide du simulateur de tir : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Prise de décision relative à l'emploi de la force mortelle (Système d'analyse d'interventions à risque). ▪ En utilisant les armes du ceinturon. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice qui demandent d'intervenir en utilisant jusqu'à la force mortelle. ▪ À partir du Modèle national de l'emploi de la force et du cadre d'analyse CIOA/CI. ▪ Au moyen de lectures. ▪ En utilisant ses pouvoirs légaux en vertu de la loi et de la <i>common law</i>. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching. ▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Évaluer continuellement la situation.</p>	<p>1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet</p>
<p>2. Planifier ses actions.</p>	<p>2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques</p>
<p>3. Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Prise de décision quant à l'option de force raisonnable à appliquer 3.2 Communications adaptées 3.3 Respect constant des techniques et des principes liés à l'intervention physique, à l'intervention tactique et au tir</p>
<p>4. Articuler sa prise de décision.</p>	<p>4.1 Justification à l'aide du cadre d'analyse CIOA/CI</p>
<p>5. Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses points forts et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes de l'intervention 5.2 Identification des moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'exercices et de mises en situation suivis de rétroactions. ▪ À partir des directives et des commandements du chef de section ou du chef de peloton. ▪ À l'aide d'exposés interactifs et de matériel vidéo. ▪ Avec l'équipement personnel requis (casque, bâton, etc.). ▪ À l'aide du masque à gaz (optionnel). ▪ À l'aide de la documentation fournie (précis de cours, guide des pratiques policières, etc.). ▪ En utilisant les outils méthodologiques suivants : <ul style="list-style-type: none"> ↪ Modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule; ↪ Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Se préparer pour l'opération.</p>	<p>1.1 Exécution adéquate des exercices militaires 1.2 Exécution adéquate des commandements militaires 1.3 Préparation rigoureuse de l'équipement 1.4 Préparation adéquate en regard de la situation et de la mission à accomplir telle que décrite dans le plan du SMEAC 1.5 Préparation mentale adéquate pour la mission et le rôle à accomplir 1.6 Port correct de l'équipement</p>
<p>2. Effectuer l'opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs à la cote d'alerte 1.</p>	<p>2.1 Exécution adéquate des commandements de contrôle de foule 2.2 Utilisation conforme du bâton 36 pouces 2.3 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique</p>
<p>3. Procéder à des arrestations.</p>	<p>3.1 Exécution adéquate des techniques d'arrestation passive, d'arrestation assistée par la ligne et d'arrestation défensive 3.2 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique lors des arrestations 3.3 Application adéquate des techniques de mise de menottes et d'escorte de prévenus 3.4 Application adéquate des principes du travail en équipe 3.5 Respect intégral des directives et commandements relatifs à la gestion des prévenus</p>
<p>4. Apprécier ses interventions de contrôle de foule.</p>	<p>4.1 Autoévaluation judicieuse de sa performance 4.2 Participation active à l'évaluation des performances de la section et/ou du peloton quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique 4.3 Formulation d'objectifs d'amélioration individuels et collectifs 4.4 Identification et mise en place des moyens envisagés pour atteindre ses objectifs d'amélioration individuels</p>

Éléments de la compétence

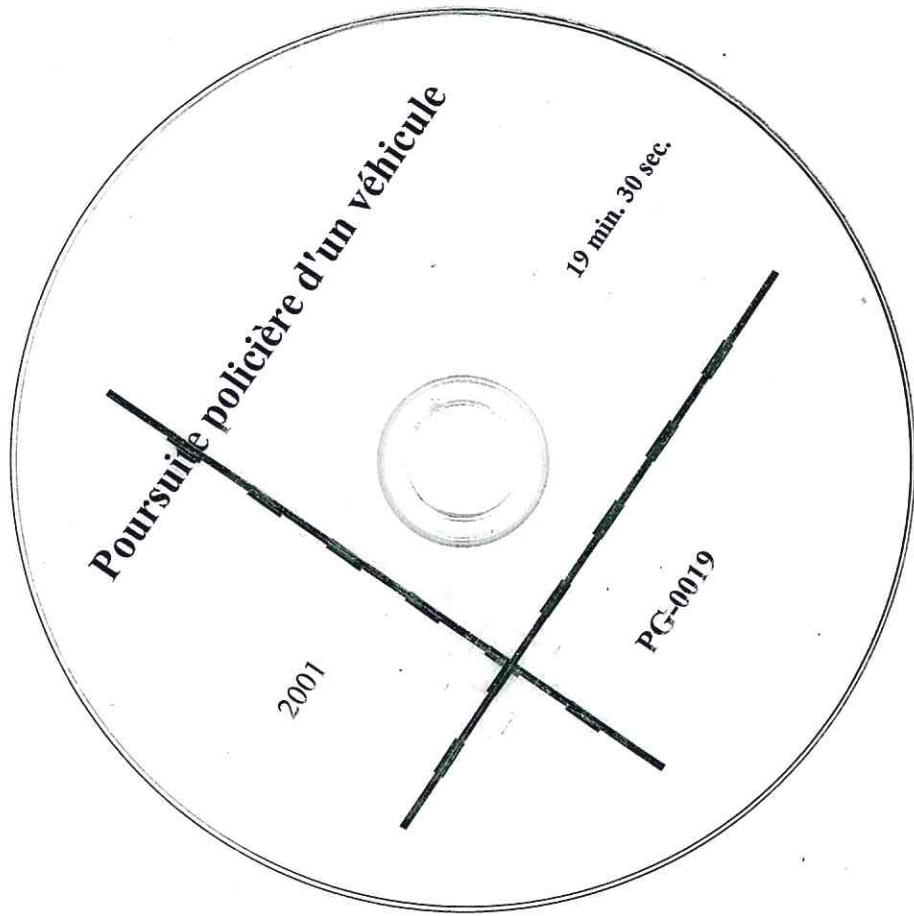
Critères de performance

Et pour toute la compétence

- Respect en tout temps des directives et des commandements
- Application judicieuse du continuum de l'emploi de la force
- Utilisation d'une communication adaptée à la situation

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
S'engager de façon éthique dans sa formation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans la réalisation des activités du programme. ▪ À partir de situations vécues lors de la formation et dans le milieu policier. ▪ Dans le cadre d'études de cas et de discussions. ▪ Dans une démarche réflexive, critique et personnelle. ▪ À l'aide du modèle de référence « L'éthique : un processus de réflexion critique ». ▪ Dans un contexte d'internat : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ comportant des activités périscolaires; ⇨ à l'aide d'une grille d'évaluation du comportement (FEC : Fiche d'étude comportementale).

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Reconnaître les enjeux éthiques des situations.</p>	<p>1.1 Reconnaissance juste des principales composantes de la situation : faits, dilemme et parties impliquées</p> <p>1.2 Reconnaissance juste des valeurs en jeu</p> <p>1.3 Mise en évidence pertinente des différentes options possibles</p> <p>1.4 Mise en évidence pertinente des conséquences de sa décision, pour chacune des parties impliquées</p>
<p>2. Agir conformément au système de valeurs partagées (RIDER).</p>	<p>2.1 Évaluation critique de sa performance</p> <p>2.2 Ajustement continu de son comportement</p> <p>2.3 Soutien pertinent auprès des pairs</p> <p>2.4 Participation reflétant une prise de responsabilité à la hauteur des attentes de l'ENPQ et des organisations policières (autonomie, initiative, etc.)</p> <p>2.5 Manifestation constante d'attitudes et de comportements professionnels (RIDER.)</p>
<p>3. Défendre une position critique à propos de ses comportements.</p>	<p>3.1 Justification critique et rationnelle de ses choix et de ses comportements en fonction des enjeux éthiques</p>



Poursuite policière d'un véhicule

19 min. 30 sec.

2001

PG-0019

Programme de formation initiale
en patrouille-gendarmerie

Structure et caractéristiques



*Document
d'information*

Programme de formation initiale
en patrouille-gendarmerie

Structure et caractéristiques

Document d'information

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2014.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Table des matières

INTRODUCTION	V
LE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE (PFIPG).....	1
La durée.....	2
Le lieu de la formation.....	2
La langue de formation	2
Le personnel formateur.....	2
Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)	3
Les compétences du programme	3
Les stratégies de formation.....	4
L'approche par compétences	4
Le poste de police-école.....	4
Les principales formules pédagogiques	4
Les activités pédagogiques	4
Les formules pédagogiques.....	5
<i>Les sorties de patrouille et les rétroactions</i>	5
<i>La réflexion éthique</i>	5
<i>Les plateaux de simulation</i>	6
<i>Les ateliers thématiques et pratiques</i>	6
<i>La formation en ligne</i>	6
Les disciplines techniques.....	7
Les cours en intervention tactique.....	7
L'accompagnement de l'aspirant policier.....	8
Le coaching	8
Le tutorat	8
Le suivi comportemental.....	8
L'évaluation certificative des compétences.....	9
Les épreuves certificatives	9
L'attestation de réussite	9
Annexe 1 — Répartition des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie	11
Annexe 2 — Les objectifs et standards	13
Annexe 3 — Thématiques abordées	29
Annexe 4 — Fiche d'appréciation comportementale	33

Introduction

L'École nationale de police du Québec : mission, rôle et principales caractéristiques

Au centre d'un continuum de formation et avec la participation d'un important réseau de partenaires, l'École nationale de police du Québec a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière sur le territoire québécois.

Elle assume la responsabilité de la formation initiale dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière et, pour chacun de ces domaines, elle offre également des activités de perfectionnement professionnel. L'École effectue ou fait effectuer de la recherche orientée vers la formation policière et organise des échanges d'expertise sur le plan international.

Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG)

Pour un policier québécois, la préparation à l'exercice de la profession se fait par deux programmes de formation successifs et complémentaires : le programme d'études collégiales en techniques policières d'une durée de trois ans* et le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) offert exclusivement par l'École nationale de police du Québec (ENPQ) dont la durée est de quinze semaines. La réussite du PFIPG confère à l'aspirant policier le droit d'exercer la fonction de policier.

Lors de ses études collégiales, l'aspirant policier acquiert l'ensemble des compétences de la formation générale et les compétences de base de la formation spécifique propre aux techniques policières. Au PFIPG, il mobilise et intègre ces compétences dans l'exercice des modes d'intervention policière les plus répandus au Québec, en plus d'y développer de nouvelles compétences.

Ces deux programmes s'appuient sur les orientations de la politique ministérielle « Vers une police plus communautaire » et sur la Loi sur la police. La politique ministérielle a permis d'établir une série de mesures s'inscrivant dans une volonté de moderniser la police, de la rendre plus professionnelle et plus près de la communauté. Les contenus de formation de ces deux programmes intègrent donc les grands principes de ladite politique, soit : le rapprochement avec le citoyen, le partenariat avec d'autres institutions, l'approche par la résolution de problèmes et le renforcement des mesures préventives. L'adoption de la Loi sur la police, en juin 2000, faisait également partie des objectifs poursuivis par la politique ministérielle en permettant d'actualiser la mission des corps policiers et d'établir le caractère communautaire de l'action policière. L'article 48 précise d'ailleurs que : [...] pour réaliser leur mission, les policiers doivent sauvegarder les droits et libertés, respecter les victimes et coopérer avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel. Dans cette optique, les contenus de formation sont constamment appelés à évoluer afin de s'adapter notamment aux nouvelles réalités sociales, aux recommandations émanant d'autorités diverses et aux nouvelles responsabilités liées à la fonction du patrouilleur.

Le présent document expose la structure et les caractéristiques principales du PFIPG. Il présente le cadre général dans lequel est placé l'aspirant policier tout au long de sa formation à l'ENPQ, l'approche pédagogique privilégiée, les compétences visées par le programme, les différentes stratégies de formation ainsi que l'évaluation certificative permettant d'attester de l'atteinte ou non des objectifs du programme.

* Le programme d'études collégiales en techniques policières conduit soit à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), soit à une attestation d'études collégiales (AEC), selon si le candidat détient ou non une promesse d'embauche d'un service de police, de même qu'une formation préalable jugée satisfaisante.

■ La durée

Le programme de formation est d'une durée de 487,5 heures et s'échelonne sur une période de quinze semaines. À ce nombre s'ajoute « la semaine préparatoire », une quarantaine d'heures de travaux préparatoires obligatoires en ligne effectuées avant l'arrivée à l'ENPQ.

■ Le lieu de la formation

Les activités du PFIPG se déroulent principalement sur le campus dans les installations de l'ENPQ, à Nicolet. Des installations de pointe permettent de faciliter la mise en place de contextes se rapprochant de la réalité de travail du patrouilleur : plateaux de simulation et d'intervention tactique variés (appartements, commerces divers, etc.), parcs intérieurs et extérieurs, circuit routier, simulateur de conduite et de tir, dojos, gymnases, salles de classe, etc. Aussi, de nombreuses activités de simulation sont réalisées sur le territoire de Nicolet.

■ La langue de formation

L'ensemble des activités qui composent le programme se déroulent en français, sauf pour ce qui est du programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie destiné à la clientèle autochtone, qui peut être offert en français ou en anglais.

■ Le personnel formateur

Le personnel formateur est composé majoritairement de policiers, mais aussi de personnel civil.

Les formateurs policiers proviennent des différents corps de police du Québec. Les policiers actifs détiennent un contrat de prêt de service, d'une durée de trois à cinq ans, consenti par leur employeur respectif. La durée limitée des contrats permet de maintenir un lien avec les réalités et les pratiques policières contemporaines. Les policiers retraités et les membres du personnel civil assurent la continuité en occupant des postes sur une période prolongée. Les formateurs non policiers détiennent une formation et une expérience reconnue notamment dans les domaines suivants : sociocommunitaire, légal, intervention physique, tir, conduite.

■ Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)

L'aspirant policier réside obligatoirement à l'École pendant toute la durée du programme. L'internat poursuit des objectifs qui sont partie intégrante de la formation. Plus spécifiquement, les activités périscolaires représentent des contextes d'intégration privilégiés pour les attitudes et les comportements professionnels compris dans les objectifs du programme et pour les valeurs de l'École (sous l'acronyme RIDER : Respect – Intégrité – Discipline – Engagement – sens des Responsabilités). L'internat permet d'offrir à l'aspirant policier un encadrement éducatif supérieur, caractérisé par un horaire structuré, de même que par une organisation efficace des services et des ressources disponibles. Le fait d'amener les aspirants policiers à vivre ensemble contribue également à renforcer le sentiment d'appartenance et à favoriser l'entraide.

■ Les compétences du programme

Le but ultime du PFIPG est de développer chez l'aspirant policier les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches régulières du patrouilleur, et cela, selon les seuils de performance requis lors de l'entrée en fonction. Pour atteindre ce but, le programme est articulé de façon à permettre le développement des onze compétences ciblées réunies sous cinq dimensions :

■ Les activités policières

- ⇒ Prendre en charge un événement
- ⇒ Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention

■ Les techniques

- ⇒ Intervenir physiquement auprès des personnes
- ⇒ Utiliser le pistolet en situation de tir défensif
- ⇒ Conduire un véhicule de police

■ L'intervention tactique

- ⇒ Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force (Système d'analyse des interventions à risque - SAIR)
- ⇒ Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant
- ⇒ Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif
- ⇒ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier

■ Le contrôle de foule

- ⇒ Intervenir en maintien et rétablissement de l'ordre (MRO) – Cote d'alerte 1

■ L'engagement dans la formation

- ⇒ S'engager dans sa formation et sa profession

La description de chacune des compétences se situe dans la section des objectifs et standard.

Les stratégies de formation

L'approche par compétences

Le PFIPG est élaboré selon les principes fondamentaux de l'approche par compétences qui consiste à identifier les compétences inhérentes à l'exercice d'une profession et à les transposer dans le cadre d'un programme ou d'une activité de formation. Cette approche se caractérise également par les stratégies de formation employées, conçues pour favoriser la participation active de l'étudiant au développement des compétences visées par le programme.

Le poste de police-école

L'intégration à un milieu de travail simulé constitue l'assise du programme. L'aspirant policier, dès son arrivée à l'École, signe un contrat d'engagement avec le poste de police Nicolet-ENPQ. Il y agit comme policier à part entière et évolue dans une structure physique (poste d'accueil, salles d'entrevue, salles d'écrou, etc.) et organisationnelle (directeur de poste, superviseurs, gradés, directives internes, activités de patrouille et de formation, etc.) s'inspirant de celles d'un véritable poste de police.

Les activités pédagogiques

Les activités pédagogiques liées au poste de police Nicolet-ENPQ s'inscrivent dans une vision de l'apprentissage axée sur l'action et la réflexion sur l'action.

À cet égard, la simulation et la rétroaction sont les formules pédagogiques privilégiées dans la conception des activités de formation. Les mises en situation (avec comédiens professionnels) et les jeux de rôles (personnifiés par les aspirants policiers)* permettent de placer l'aspirant policier dans un contexte se rapprochant le plus possible des tâches concrètes liées à la fonction de travail du patrouilleur. La rétroaction amène l'aspirant policier à porter un regard critique sur sa performance et celle de ses pairs, puis à en dégager des conclusions utiles à la progression de ses apprentissages.

* Le comédien professionnel, présent dans de nombreuses mises en situation, joue un rôle important en réagissant, selon des balises préétablies, aux demandes de l'aspirant policier ainsi qu'aux attitudes et aux comportements de celui-ci en cours d'intervention. Les réactions du comédien permettent à l'aspirant policier de mesurer l'impact de ses actions, attitudes et comportements et de s'ajuster en cours d'intervention ou en cours de stage. La personnification de personnages par les aspirants policiers dans de nombreux jeux de rôle permet également à ces derniers de prendre conscience de l'impact des attitudes et comportements sur différentes clientèles et contribue, par le fait même, à développer de l'empathie envers les citoyens.

■ Les formules pédagogiques

- Les sorties de patrouille et les rétroactions
- Les plateaux de simulation
- Les ateliers thématiques et pratiques
- La réflexion éthique
- La formation en ligne

Les sorties de patrouille et les rétroactions

Au sein du poste de police Nicolet – ENPQ, l'aspirant policier fait partie d'une équipe de relève supervisée par un instructeur. Après avoir fait l'inspection de son véhicule, il se présente au **rassemblement** du matin où il reçoit des assignations et planifie sa journée en y intégrant des visées stratégiques. Il part ensuite pour la **patrouille** de son secteur d'intervention où il effectue une présence policière, répond aux appels en provenance du centre des télécommunications de l'ENPQ et prend en charge des interventions. Une courte rétroaction individuelle visant à renforcer ou recadrer l'aspirant policier sur certains éléments (points forts/points à améliorer, prise de décision, attitudes et comportements professionnels) est effectuée par un instructeur présent sur les lieux de l'intervention. La rétroaction individuelle permet à l'aspirant policier d'avoir un retour direct et immédiat sur sa performance tout en développant sa capacité à s'autoévaluer.

L'aspirant policier produit ensuite ses **rapports** et les remet en respectant les directives du poste. La rédaction des rapports fait l'objet d'un suivi particulier afin d'amener l'aspirant policier à rédiger avec soin et à compléter minutieusement le dossier relatif à son intervention.

Chaque journée de patrouille est suivie d'une **rétroaction de groupe** qui vise à renforcer la compréhension de l'aspirant policier relative à la prise en charge d'un événement. Les rétroactions de groupe permettent ainsi aux aspirants policiers de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir, puis d'en dégager des conclusions utiles pouvant orienter leurs futures interventions. Les interactions entre pairs contribuent grandement au cheminement d'apprentissage en favorisant, notamment, le partage des bonnes pratiques et la confrontation constructive des points de vue.

La réflexion éthique

La réflexion éthique s'exerce principalement à travers des retours d'expérience qui reposent sur des interventions effectuées en cours de formation. Les retours d'expérience, complémentaires aux rétroactions de groupe, permettent à l'aspirant policier d'analyser ses interventions sous l'angle des facteurs qui ont influencé sa prise de décision : facteurs contextuels, organisationnels, légaux et personnels. Le programme propose trois retours d'expérience en plus d'une quatrième activité au

cours de laquelle des dilemmes éthiques hypothétiques sont analysés à travers le modèle du retour d'expérience. Ces activités suivent une progression qui vise à favoriser l'intégration du processus réflexif par l'aspirant policier et son transfert dans sa pratique policière.

Les plateaux de simulation

Un plateau comporte habituellement trois simulations orientées sur un même thème. Chaque aspirant policier joue en alternance les rôles d'observateur, de policier contact, de policier couvreur et de suspect ou victime. Chaque simulation est suivie d'une rétroaction immédiate. Les aspirants policiers étant intervenus à titre de policiers sont appelés à commenter leur performance. Les autres aspirants policiers sont invités à porter un regard critique sur l'intervention à partir de critères et d'indicateurs spécifiques à la compétence et à la thématique. L'instructeur commente également la performance des deux policiers, puis se sert de ses observations pour soutenir l'explication de certains contenus spécifiques à la thématique susceptibles d'être intégrés dans la simulation subséquente. Le ratio d'encadrement d'un instructeur pour six ou neuf aspirants policiers permet un accompagnement personnalisé.

Les ateliers thématiques et pratiques

Les ateliers thématiques sont utilisés pour favoriser l'intégration de contenus de formation, par exemple pour les contenus psychosociaux reliés aux réalités sociales.

Les ateliers pratiques visent le développement de certaines habiletés ou la maîtrise de procédures spécifiques. Par exemple, lors d'une activité de formation en *Maintien et rétablissement de l'ordre – Cote d'alerte 1*, les aspirants policiers expérimentent différentes techniques en adaptant leur niveau de force et leurs actions à la résistance des manifestants.

La formation en ligne

La formation en ligne est utilisée en deux temps. D'abord, une période de trois semaines (40 heures) avant l'entrée à l'ENPQ est consacrée à la préparation de l'aspirant policier à son programme. Cette période, appelée « semaine 0 », présente une formation en ligne organisée et encadrée de préparation obligatoire pour tous les aspirants policiers ayant reçu la confirmation de leur date d'entrée à l'ENPQ. Au cours de cette période, l'aspirant policier s'engage à suivre un itinéraire de travail structuré intégrant des activités autonomes et des activités encadrées par un instructeur à des moments donnés. Ces activités visent notamment la mise à jour des notions collégiales, la connaissance des règles de vie à l'ENPQ ainsi que certaines notions préparatoires au PFIPG.

Durant la formation, les activités en ligne sont complémentaires aux activités en présence. Elles sont utilisées en préparation à une activité spécifique pour intro-

duire de nouveaux contenus ou en valider la compréhension, pour consulter la documentation et avoir accès à l'horaire quotidien.

L'École a recours à un environnement numérique d'apprentissage (Moodle) pour héberger l'ensemble de la documentation nécessaire à la réalisation des activités pédagogiques.

Les disciplines techniques

Outre les activités policières se déroulant au poste de police-école, la formation propose à l'aspirant policier l'apprentissage de disciplines techniques comme le tir, la conduite d'un véhicule de police et les techniques d'intervention physique, incluant le sauvetage nautique.

Des salles de simulation et d'entraînement particulier, telles que des dojos, un circuit routier, une salle de tir, des simulateurs de tir et de conduite, sont utilisées afin de permettre l'acquisition des compétences propres à ces disciplines plus techniques. Dans chacune d'elles, l'aspirant policier fait face à des situations qui simulent la réalité du travail policier.

Les cours en intervention tactique

En intervention tactique, l'aspirant policier apprend, à titre de premier intervenant, à effectuer un contrôle de périmètre ou à intervenir dans des situations impliquant un tireur actif. Il est soumis à plusieurs mises en situation recréant le plus possible la réalité policière lors d'interventions de cette nature. Au cours de celles-ci, il a à démontrer qu'il est en mesure d'appliquer, selon les circonstances, différentes techniques propres à ce domaine d'application. On pense notamment aux techniques d'entrée et d'observation et aux techniques de déplacement dans un corridor ou dans un escalier.

L'aspirant policier apprend également à intercepter un véhicule à risque élevé, à déployer un tapis clouté et à effectuer des poursuites de véhicule et des poursuites à pied.

Les activités pédagogiques liées à cette compétence s'appuient sur le *Modèle national de l'emploi de la force*, le cadre d'analyse CIOA/CI et le formulaire *Emploi de la force*. Elles visent essentiellement à amener l'aspirant policier à intervenir, notamment lors de situations simulées au simulateur de tir (le Système d'analyse d'intervention à risque ou le SAIR), en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation respectant les principes et techniques liés à l'emploi de la force. Les simulations permettent à l'aspirant policier d'intégrer un processus de prise de décision axé sur l'évaluation continue de la situation, la planification des actions et l'intervention sur les lieux. Elles amènent également l'aspirant policier à articuler sa prise de décision.

L'accompagnement de l'aspirant policier

Le coaching

Le rôle du formateur au PFIPG est d'accompagner l'aspirant policier dans le développement progressif des compétences visées. La stratégie d'enseignement privilégiée est celle axée sur le coaching. Concrètement, le « coach » encadre et anime des activités pédagogiques au cours desquelles il utilise différentes techniques d'animation qui encouragent la participation de l'aspirant policier, suscitent la réflexion et l'autoévaluation et l'amènent à trouver ses propres réponses aux situations problématiques qui lui sont proposées. Dans son rôle de coach, le formateur apporte les précisions nécessaires en vue de recadrer, de réorienter ou de mettre en évidence certaines notions théoriques et techniques susceptibles de soutenir l'aspirant policier vers l'atteinte des objectifs ciblés.

Le tutorat

Le tutorat exercé auprès de l'aspirant policier permet de le guider dans l'intégration de sa formation et dans la réussite du programme. L'appropriation des valeurs de l'École constitue également un élément important du succès de l'aspirant policier, par l'adoption des comportements attendus par la profession et par le programme de formation. L'instructeur-tuteur intervient donc autant sur le plan des apprentissages liés aux compétences du programme que sur le plan du savoir-être de l'aspirant policier, et ce, durant les activités de formation et en dehors de celles-ci. En effet, il rencontre l'aspirant policier à trois reprises durant sa formation pour effectuer un suivi. Afin de s'y préparer, l'aspirant policier doit remplir un rapport de progression des apprentissages. Le tuteur en prend connaissance avant chaque rencontre pour guider la discussion et décider des mesures à prendre pour atteindre des objectifs visés.

Le suivi comportemental

En raison des attentes élevées de la société et des corps de police à l'endroit des policiers, le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie tend à développer auprès des aspirants policiers des normes élevées de services professionnels et de comportements éthiques. Inspirée par le règlement sur la discipline interne des organisations policières, le Code de déontologie des policiers du Québec, les valeurs fondamentales attendues par la profession et les corps de police, l'École exerce auprès de l'aspirant policier un encadrement et un suivi en matière comportementale.

Conçu dans un esprit de soutien lié au tutorat, cet encadrement confronte néanmoins l'aspirant policier à des exigences en matière de conduite professionnelle requise par la profession policière. Il contribue à accompagner l'aspirant policier vers la consolidation de comportements attendus et définit les modalités de sanction à l'égard d'attitudes incompatibles avec la profession.

L'appréciation comportementale de l'aspirant policier, effectuée à l'aide de la *Fiche d'appréciation comportementale* (FAC), est également un repère important pour les corps de police lors de leur processus de recrutement (voir l'annexe 4).

L'évaluation certificative des compétences

Les épreuves certificatives

Réalisée en fin de parcours, l'évaluation certificative permet de juger du niveau d'atteinte des compétences visées par le programme. Les critères d'évaluation et leurs indicateurs sont tirés de ceux qui ont servi à apprécier la performance de l'aspirant policier tout au long de sa formation. L'évaluation certificative au PFIPG s'inscrit dans la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) qui encadre les pratiques d'évaluation à l'ENPQ.

L'évaluation certificative est composée de plusieurs épreuves permettant à l'aspirant policier de faire la démonstration de ses compétences dans les différents domaines de l'intervention policière couverts par le programme. Ainsi, l'aspirant policier est appelé à :

- démontrer sa capacité à patrouiller son secteur en effectuant ses assignations, en procédant à une interception et en rédigeant un constat d'infraction;
- démontrer sa connaissance de son territoire de patrouille à partir de mises en situation;
- répondre à un appel et à intervenir seul, à partir d'une mise en situation donnée, pour la prise en charge de l'événement;
- utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière;
- démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation;
- analyser les problématiques d'un secteur de patrouille et produire une résolution de problèmes sur le canevas proposé;
- démontrer sa capacité à intervenir physiquement auprès des personnes dans le respect du *Modèle national de l'emploi de la force*;
- consigner la preuve en lien avec l'événement pour lequel il est intervenu (rédaction adéquate des notes et du rapport approprié);
- démontrer ses habiletés techniques lors d'épreuves de qualification en tir, en conduite et en intervention physique;
- démontrer sa capacité à administrer les épreuves de coordination des mouvements (ECM), à interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

L'attestation de réussite

À l'issue du programme, l'École atteste le degré de maîtrise des compétences de chaque aspirant policier en délivrant un relevé de notes. L'atteinte des standards exigés pour chacune des compétences du programme est soulignée lors d'une cérémonie protocolaire.

Annexe 1

Répartition des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

NOTE : Le nombre d'heures indiqué dans le tableau est celui dédié à des activités précises liées chaque thématique. Cependant, plusieurs de ces énoncés de compétences ont été acquis lors du parcours collégial et sont réinvestis, de manière transversale, dans d'autres activités du programme de formation.

Énoncé des compétences	Durée	%
Les activités policières		44 %
Prendre en charge un événement	174 h 45 min	36 %
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention	44 h 45 min	9 %
Les techniques		29 %
Intervenir physiquement auprès des personnes	68 h 00 min	14 %
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif	39 h 30 min	8 %
Conduire un véhicule de police	38 h 00 min	8 %
L'intervention tactique		12 %
Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant	16 h 30 min	3 %
Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif	8 h 30 min	2 %
Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier	16 h 30 min	3 %
Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force (SAIR)	12 h 00 min	2 %
Le contrôle de foule		4 %
Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1	19 h 30 min	4 %
L'engagement dans la formation		11 %
S'engager dans sa formation et sa profession	49 h 30 min	10 %
Total	487 h 30 min	

Annexe 2

Les objectifs et standards

Rappelons d'abord qu'une compétence est définie à l'ENPQ comme un savoir-agir en conformité avec les exigences de la profession. Elle se traduit par la capacité d'une personne à accomplir avec succès son rôle et ses tâches professionnelles, et résulte de la mobilisation et de l'utilisation efficaces de ressources internes (habiletés, connaissances, attitudes) et externes (documents, pairs, ressources du milieu, etc.).

La présentation des objectifs et standards pour les compétences visées au PFIPG respecte la structure habituelle d'un programme élaboré par compétence. Cette méthodologie comporte un vocabulaire qui lui est spécifique et qui mérite d'être précisé afin d'en faciliter la consultation.

L'**énoncé de la compétence** permet de définir de manière globale la compétence visée.

Le **contexte de réalisation** permet de faire ressortir les moyens privilégiés pour favoriser le développement de la compétence.

Les **éléments de la compétence** apportent les précisions nécessaires à la compréhension de la compétence et précisent ses grandes étapes d'exercice ou ses principales composantes.

Les **critères de performance** définissent les exigences qui permettent de témoigner de l'atteinte de la compétence.

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier. ▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel. ▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier. ▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence. ▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne. ▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Recours à l'assistance nécessaire 1.3 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V (témoin, plaignant, victime) 2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.5 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.6 Procédure d'écrou adéquate 2.7 Intervention adéquate sur la scène
3. Effectuer l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
4. Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.3 Rédaction adéquate du contenu d'un rapport
5. Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour

**Éléments de
la compétence****Critères de performance**

6. Apprécier son intervention.

- 6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention
- 6.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence

- Intervention appropriée
- Utilisation adéquate des communications
- Communication adéquate, selon la situation et les parties impliquées
- Organisation adéquate du travail
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux
- Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'une activité préparatoire au PFIPG. ▪ Dans le cadre des activités du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ Au moyen d'activités en classe, d'un atelier, de plateaux et de rétroactions en présence. ▪ Lors de patrouilles simples et jumelées, de jour ou de soir. ▪ En utilisant un véhicule de patrouille et ses équipements. ▪ En utilisant un véhicule banalisé. ▪ À partir d'un outil d'aide à la planification de patrouille. ▪ En appliquant des techniques de patrouille. ▪ En utilisant une méthode de résolution de problèmes adaptée à la patrouille. ▪ À l'aide des formulaires d'usage propres au travail policier. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ À l'aide des <i>rapports de progression et du bilan de formation en ligne</i>.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Préparer et planifier sa patrouille.</p>	<p>1.1 Préparation et vérification adéquates de son matériel et du véhicule de patrouille</p> <p>1.2 Élaboration adéquate de la planification de sa patrouille</p>
<p>2. Patrouiller son secteur.</p>	<p>2.1 Présence policière adéquate</p> <p>2.2 Interception adéquate d'un véhicule routier</p> <p>2.3 Exécution adéquate d'une opération planifiée de contrôle routier</p> <p>2.4 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires</p>
<p>3. Finaliser sa journée de patrouille.</p>	<p>3.1 Rédaction et disposition adéquates des rapports et des formulaires</p> <p>3.2 Suivis appropriés auprès des différents intervenants</p>
<p>4. Proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité dans son secteur.</p>	<p>4.1 Identification juste de problématiques de sécurité dans son secteur</p> <p>4.2 Proposition pertinente de la prise en charge d'une problématique de sécurité</p>
<p>5. Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses forces et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à la patrouille stratégique</p> <p>5.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>
<p>Et pour toute la compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervention appropriée (sécurité et professionnalisme) ▪ Organisation adéquate du travail ▪ Utilisation adéquate des communications ▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs 	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Communication constante dans l'intervention 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect adéquat des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect adéquat des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration
Et pour toute la compétence <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recours à l'assistance nécessaire ▪ Réaction adéquate en situation de stress ▪ Intervention appropriée 	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En utilisant la salle de tir et le pistolet à balles létales. ▪ En utilisant les salles d'entraînement et le pistolet d'entraînement. ▪ En utilisant des techniques propres au tir. ▪ À l'aide de parcours de tir. ▪ À l'aide du simulateur de tir : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ tir virtuel de précision. ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching. ▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des listes de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Appliquer des techniques de manipulation.	1.1 Chargement adéquat du pistolet 1.2 Sortie adéquate du pistolet de l'étui 1.3 Retour adéquat du pistolet à l'étui 1.4 Exécution efficace des techniques de rechargement 1.5 Exécution efficace des techniques de désenrayage 1.6 Sécurisation adéquate du pistolet 1.7 Transfert sécuritaire du pistolet entre deux personnes 1.8 Sécurisation adéquate d'armes à feu diverses
2. Effectuer du tir défensif au pistolet.	2.1 Exécution efficace du tir au pistolet : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ tir barricadé ⇨ tir réactif ⇨ tir réactif à une main et tir à la pénombre ⇨ tir en déplacement ⇨ tir en position couchée
3. Effectuer l'entretien du pistolet.	3.1 Entretien adéquat du pistolet 3.2 Vérification adéquate du fonctionnement du pistolet
4. Apprécier ses performances de tir.	4.1 Autoévaluation juste de ses performances, à l'aide du rapport de progression des apprentissages 4.2 Identification précise des mesures correctives à apporter

Et pour toute la compétence

- Application rigoureuse des règles de sécurité

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Conduire un véhicule de police.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec un véhicule de police en utilisant ses équipements visuels et sonores. ▪ Sur le circuit routier : <ul style="list-style-type: none"> ↪ Lors d'activités supervisées; ↪ Lors de périodes d'entraînement autonome. ▪ À l'aide de mises en situation sur simulateur (Patrol Sim et Drive Sim). ▪ Sur les voies publiques du territoire de patrouille du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ En respectant le cadre légal en matière de conduite automobile : <ul style="list-style-type: none"> ↪ Le Code de la sécurité routière; ↪ Le Code criminel; ↪ Le Code de déontologie des policiers du Québec; ↪ Les directives organisationnelles du poste de police Nicolet-ENPQ; ↪ Le <i>Guide de pratiques policières</i>. ▪ À l'aide de documents didactiques et de référence : <ul style="list-style-type: none"> ↪ Précis de cours (animation Flash); ↪ Modèle de référence : <i>La conduite d'un véhicule de police en déplacement d'urgence</i>; ↪ Grille de coaching; ↪ Listes de vérification; ↪ Vidéos; ↪ Rapport de progression des apprentissages.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Utiliser des techniques de conduite lors d'un déplacement d'urgence.</p>	<p>1.1 Réaction appropriée lors d'une situation de freinage : ↪ Freinage d'urgence ↪ Évitement d'obstacle avec freinage</p> <p>1.2 Trajectoire adéquate à l'approche, à l'intérieur et à la sortie d'une courbe</p> <p>1.3 Exécution adéquate de demi-tours</p> <p>1.4 Trajectoire appropriée d'un passage étroit</p> <p>1.5 Trajectoire adéquate lors d'un évitement d'obstacle</p> <p>1.6 Trajectoire appropriée d'un slalom, en marche avant</p> <p>1.7 Trajectoire appropriée d'un slalom, en marche arrière</p> <p>1.8 Trajectoire adéquate dans un virage serré</p> <p>1.9 Contrôle adéquat de la dynamique du véhicule lors d'une situation de dérapage à l'aide du système Easydrift®</p>
<p>2. Effectuer des déplacements en situation d'urgence.</p>	<p>2.1 Utilisation judicieuse de l'équipement visuel et sonore</p> <p>2.2 Conduite sécuritaire d'une seule main en situation de communication radio</p> <p>2.3 Adaptation constante de la vitesse à la situation</p> <p>2.4 Traverse sécuritaire des intersections non prioritaires simples et multiples (Ce critère sera également abordé dans les activités d'apprentissage du simulateur de conduite.)</p> <p>2.5 Exécution sécuritaire de manœuvres de dépassement d'un véhicule et de changement de voie</p>

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|---|--|
| 3. Apprécier sa performance de conduite. | 3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques aux techniques de conduite et au déplacement d'urgence |
| | 3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence et la mise en œuvre de ces moyens |

Et pour toute la compétence :

- Adoption d'une position de conduite adéquate
- Utilisation adéquate de sa vision lors de ses déplacements
- Contrôle en tout temps de son véhicule lors de ses déplacements

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation, d'exposés interactifs et de rétroactions. ▪ À partir d'une étude de cas. ▪ À l'aide des <i>feedbacks</i> des formateurs et des pairs. ▪ À l'aide du précis de cours : <i>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</i> ▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force.</i>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p> <p>1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation</p>
<p>2. Planifier son arrivée sur les lieux.</p>	<p>2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire</p> <p>2.2 Coordination adéquate de l'arrivée sur les lieux</p>
<p>3. Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Approche sécuritaire des lieux</p> <p>3.2 Exécution du plan d'action adapté à la situation</p> <p>3.3 Mise en place d'un système de périmètre adéquat</p> <p>3.4 Élaboration de plans d'intervention en fonction de la situation et des intervenants impliqués</p> <p>3.5 Recours approprié à un plan d'évacuation adapté à la situation</p> <p>3.6 Exécution du plan d'intervention adapté à la situation</p> <p>3.7 Contrôle adéquat du suspect</p> <p>3.8 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p>4. Apprécier son intervention.</p>	<p>4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention</p> <p>4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Et pour toute la compétence

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En utilisant des sites de simulation. ▪ À partir d'études de cas. ▪ Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions. ▪ À l'aide du précis de cours : <i>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</i> ▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force.</i>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p>
<p>2. Intervenir sur les lieux.</p>	<p>2.1 Mise en place efficace d'une équipe d'intervention 2.2 Exécution adéquate du plan d'intervention adapté à la situation 2.3 Contrôle adéquat du suspect en mode action immédiate 2.4 Contrôle adéquat du suspect en mode contrôle de périmètre 2.5 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p>3. Apprécier son intervention.</p>	<p>3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 3.2 Identification précise de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Et pour toute la compétence

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacements tactiques
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied. ▪ Effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles (équipements, véhicules, etc.). ▪ Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières à risque élevé. ▪ À l'aide d'un hérisson à pointes creuses (HPC) ▪ Sur un chemin public, sur un circuit routier et en simulateur de conduite. ▪ À partir des aspects légaux et administratifs : <ul style="list-style-type: none"> ↪ <i>Guide de pratiques policières;</i> ↪ lois et règlements en vigueur; ↪ common law; ↪ jurisprudence; ↪ <i>Modèle national de l'emploi de la force.</i>

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate des effectifs
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Exécution adéquate d'une poursuite de véhicule 3.2 Approche sécuritaire d'un barrage routier avec hérisson à pointes creuses (HPC) 3.3 Déploiement adéquat du hérisson à pointes creuses (HPC) 3.4 Exécution adéquate d'une interception à risque élevé de véhicule 3.5 Exécution adéquate d'une poursuite à pied 3.6 Contrôle adéquat du suspect
4. Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec son superviseur et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'aide du simulateur de tir : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Prise de décision relative à l'emploi de la force mortelle (Système d'analyse d'interventions à risque). ▪ En utilisant les armes du ceinturon. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice qui demandent d'intervenir en utilisant jusqu'à la force mortelle. ▪ À partir du Modèle national de l'emploi de la force et du cadre d'analyse CIOA/CI. ▪ Au moyen de lectures. ▪ En utilisant ses pouvoirs légaux en vertu de la loi et de la <i>common law</i>. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching. ▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Évaluer continuellement la situation.</p>	<p>1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet</p>
<p>2. Planifier ses actions.</p>	<p>2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques</p>
<p>3. Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Prise de décision quant à l'option de force raisonnable à appliquer 3.2 Communications adaptées 3.3 Respect constant des techniques et des principes liés à l'intervention physique, à l'intervention tactique et au tir</p>
<p>4. Articuler sa prise de décision.</p>	<p>4.1 Justification à l'aide du cadre d'analyse CIOA/CI 4.2 Consignation adéquate des informations à l'aide du formulaire <i>Emploi de la force</i></p>
<p>5. Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses points forts et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes de l'intervention 5.2 Identification des moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'exercices et de mises en situation suivis de rétroactions. ▪ À partir des directives et des commandements du chef de section ou du chef de peloton. ▪ À l'aide d'exposés interactifs et de matériel vidéo. ▪ Avec l'équipement personnel requis (casque, bâton, etc.). ▪ À l'aide du masque à gaz (optionnel). ▪ À l'aide de la documentation fournie (précis de cours, guide des pratiques policières, etc.). ▪ En utilisant les outils méthodologiques suivants : <ul style="list-style-type: none"> ↷ Modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule; ↷ Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Se préparer pour l'opération.</p>	<p>1.1 Exécution adéquate des exercices militaires 1.2 Exécution adéquate des commandements militaires 1.3 Préparation rigoureuse de l'équipement 1.4 Préparation adéquate en regard de la situation et de la mission à accomplir telle que décrite dans le plan du SMEAC 1.5 Préparation mentale adéquate pour la mission et le rôle à accomplir 1.6 Port correct de l'équipement</p>
<p>2. Effectuer l'opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs à la cote d'alerte 1.</p>	<p>2.1 Exécution adéquate des commandements de contrôle de foule 2.2 Utilisation conforme du bâton 36 pouces 2.3 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique</p>
<p>3. Procéder à des arrestations.</p>	<p>3.1 Exécution adéquate des techniques d'arrestation passive, d'arrestation assistée par la ligne et d'arrestation défensive 3.2 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique lors des arrestations 3.3 Application adéquate des techniques de mise de menottes et d'escorte de prévenus 3.4 Application adéquate des principes du travail en équipe 3.5 Respect intégral des directives et commandements relatifs à la gestion des prévenus</p>
<p>4. Apprécier ses interventions de contrôle de foule.</p>	<p>4.1 Autoévaluation judicieuse de sa performance 4.2 Participation active à l'évaluation des performances de la section et/ou du peloton quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique 4.3 Formulation d'objectifs d'amélioration individuels et collectifs 4.4 Identification et mise en place des moyens envisagés pour atteindre ses objectifs d'amélioration individuels</p>

Éléments de la compétence

Critères de performance

Et pour toute la compétence

- Respect en tout temps des directives et des commandements
- Application judicieuse du continuum de l'emploi de la force
- Utilisation d'une communication adaptée à la situation

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Manifester en tout temps des attitudes et des comportements professionnels, conformément aux exigences de la fonction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans l'ensemble des activités de formation du programme (plateaux, sorties policières, rétroactions, etc.). ▪ Au moyen d'activités spécifiques à ce cours. ▪ Dans le contexte des activités périscolaires et de l'internat. ▪ Par sa participation active à des jeux de rôles. ▪ Par le biais de l'autoévaluation et de la coévaluation. ▪ Lors des rencontres de tutorat. ▪ À l'aide d'outils variés (grilles d'appréciation et de coaching, <i>Rapport de progression</i>, <i>Bilan de formation</i>, <i>Fiche d'appréciation comportementale (FAC)</i>, etc.). ▪ Dans une démarche réflexive, critique et personnelle.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Se situer au regard des attitudes et des comportements professionnels attendus de l'École et des organisations policières.</p>	<p>1.1 Identification juste de ses valeurs, attitudes et comportements en regard des attentes de l'École et des organisations policières.</p> <p>1.2 Reconnaissance critique des écarts entre ses valeurs, attitudes et comportements et les attentes de l'École et des organisations policières.</p>
<p>2. Fonder ses actions sur les attitudes et les comportements professionnels attendus.</p>	<p>2.1 Manifestation constante d'attitudes et de comportements professionnels dans les interventions policières.</p> <p>2.2 Participation aux activités périscolaires et au contexte de l'internat à la hauteur des attentes de l'École et des organisations policières.</p> <p>2.3 Identification juste des différents facteurs susceptibles d'avoir influencé sa perception et sa prise de décision dans des situations réelles ou hypothétiques.</p> <p>2.4 Identification juste des conséquences de ses attitudes et comportements sur soi et sur les autres.</p> <p>2.5 Prise en charge adéquate de son développement en regard des attentes de l'École et des organisations policières.</p>

Annexe 3

Thématiques abordées

THÉMATIQUE	FORMAT	DURÉE APPROXIMATIVE	TOTAL
Agression sexuelle	Sortie policière 4 – Agression sexuelle (PC35d)	1 h	3 h 10 min
	Rétroaction – Sortie policière 4 (PC41)	40 min	
	Rétroaction – Agression sexuelle (PC39)	1 h 30 min	
Violence conjugale	Sortie 1 – Violence conjugale (PC29d)	1 h	18 h 30 min
	Rétroaction de la sortie policière 1 (PC31)	8 h 30 min	
	Intervention <i>Violence conjugale</i> (PC24/25)	3 h	
	Plateau <i>Violence conjugale</i> : exécuter l'entrevue (PC26)	3 h	
	Rétroaction – Violence conjugale (PC27)	3 h	
Maltraitance des aînés	Atelier thématique – Maltraitance des aînés (PC38)	1 h 30 min	2 h 50 min
	Sortie policière 2 : Maltraitance des aînés (PC33b)	1 h	
	Rétroaction – Sortie policière 2 (PC34)	20 min	
Diversité et profilage	Atelier thématique <i>Diversité/Profilage</i> (PC32)	3 h	7 h 35 min
	Atelier thématique <i>Approche client</i> (PC15)	20 min	
	Intervention <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC24/25)	1 h	
	Entrevue <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC26)	1 h	
	Rétroaction : <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC27)	45 min	
	Réalité policière en contexte autochtone (PC55)	1 h 30 min	
Homophobie	Intervention <i>Violence conjugale</i> (couple homosexuel) (PC24)	30 min	30 min
Réalité autochtone	Atelier thématique <i>Approche client</i> (PC15)	20 min	7 h 35 min
	Intervention <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC24/25)	1 h	
	Entrevue <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC26)	1 h	
	Rétroaction : <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC27)	45 min	
	Atelier thématique <i>Diversité/profilage</i> (PC32)	3 h	
	Réalité policière en contexte autochtone (PC55)	1 h 30 min	
Santé mentale	Atelier thématique : Santé mentale, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (PC36)	3 h	30 h 30 min
	Webdocumentaire : <i>Vulnérable</i>	5 h	
	Stratégies de communication (PC4 et PC4.2)	6 h	
	Sortie policière 2 – L'itinérance et la santé mentale (PC40b)	1 h	
	Retour d'expérience : Appel Itinérance (EFP04)	1 h 30 min	
	Sortie policière 6 – Tentative de suicide (PC35c)	1 h	
	Rétroaction Appel Tentative de suicide (PC50)	1 h	
	Intervention physique : Le travail en équipe – Intervention de base (IP12, IP15) et lecture préparatoire à ces deux cours	9 h	
	Intervention physique : Entraînement en réalité complexe – Intervention auprès de personnes mentalement perturbées, suicidaire (IP23)	3 h	
Itinérance	Sortie policière 2 – L'itinérance et la santé mentale (PC40b)	1 h	2 h 30 min
	Retour d'expérience : Appel Itinérance (EFP04)	1 h 30 min	

THÉMATIQUE	FORMAT	DURÉE APPROXIMATIVE	TOTAL
Fugue/Enlèvement	Fugue, disparition, enlèvement et alerte AMBER (PC23)	3 h	4 h 30 min
	Sortie policière 5 – Appel Fugue/Radicalisation (PC44b)	1 h	
	Rétroaction intégrée au retour d'expérience (EFP05)	30 min	
Radicalisation	Sortie 5 Fugue et radicalisation (PC44b)	1 h	1 h 30 min
	Rétroaction intégrée au retour d'expérience (EFP05)	30 min	
Gestion du stress	Gestion du stress (EFP02) Après le séminaire diffusé aux aspirants policiers, ceux-ci sont confrontés au stress opérationnel dans les différentes activités en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ demandant aux comédiens d'offrir une résistance physique et verbale; ▪ offrant des contextes de réalisation complexes dans l'application des techniques enseignées. 	3 h	4 h
	+ suivi tutorat et transversal aux autres activités du programme	1 h	
Planifier à la suite des opérations	Planifier la suite des opérations (PC7)	1 h	3 h 30 min
	Capacité de conduite affaiblie (PC18)	1 h	
	Planifier la suite des opérations (PC25)	30 min	
	Système d'alarme et introduction par effraction (PC29b)	1 h	
Planifier et effectuer une entrevue de T-P-V	Planifier et effectuer l'entrevue d'un T-P-V (PC08)	1 h 30 min	16 h 35 min
	Atelier thématique : Entrevue (PC22)	3 h	
	Planifier la suite des opérations (l'entrevue) (PC25)	30 min	
	Plateau <i>Violence conjugale</i> : exécuter l'entrevue (PC26)	3 h	
	Sortie policière 1 – Prise de plainte au poste – Délit de fuite (PC29a)	1 h	
	Rétroaction de la sortie policière 1 (PC31)	1 h	
	Sortie policière 2 : Maltraitance des aînés (PC33b)	1 h	
	Rétroaction : Sortie Maltraitance envers un aîné (PC34)	25 min	
	Atelier thématique – Maltraitance des aînés (PC38)	3 h	
	Plainte pour vol de véhicule (PC33a)	1 h	
Rétroaction : Sortie policière 3 – Plainte pour vol de véhicule (PC37)	1 h 10 min		
Scène de crime	Sortie Collision 10-05 (PC35a)	1 h	18 h 25 min
	Rétroaction : Sortie Collision 10-05 (PC34)	2 h 20 min	
	Capacité de conduite affaiblie (PC35b)	1 h	
	Rétroaction : Sortie policière 3 – Capacité de conduite affaiblie (PC37)	1 h 30 min	
	Agression sexuelle (PC35d)	1 h	
	Rétroaction – Sortie policière : Agression sexuelle (PC41)	40 min	
	Cybercrimes et cyberintimidation (PC42)	3 h	
	Sortie policière : Cyberintimidation (PC40d)	1 h	
	Rétroaction : Sortie cyberintimidation (PC41)	25 min	
	Mort suspecte et annonce de décès (PC44d)	1 h	
	Rétroaction – Sortie : Mort suspecte et annonce de décès (PC50)	1 h 10 min	
	Système d'alarme et introduction par effraction (PC29b)	1 h	
	Rétroaction : Sortie : Système d'alarme et introduction par effraction (PC52)	50 min	
	Sortie Capacité de conduite affaiblie, collision (PC44a)	1 h	
Rétroaction : Sortie Capacité de conduite affaiblie, collision (PC52)	1 h 30 min		

THÉMATIQUE	FORMAT	DURÉE APPROXIMATIVE	TOTAL
Enquête autre...	Fugue, disparition, enlèvement et alerte AMBER (PC23)	3 h	6 h 30 min
	Fugue – Radicalisation (PC33c)	1 h	
	Rétroaction – Sortie : fugue et radicalisation (PC45)	30 min	
	Exploitation sexuelle(PC44b)	1 h	
	Rétroaction – Sortie : exploitation sexuelle (PC45)	1 h	
Activités sur simulateur de tir (SAIR)	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR04)	1 h 30 min	9 h
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR05)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR06)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR07)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR08)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR09)	1 h 30 min	
Activités sur simulateur de tir (Tir de précision)	Intégration 2 : tir réactif et barricadé (TIR10)	1 h 30 min	3 h
	Tir à une main et déplacement (TIR14)	1 h 30 min	
Activités sur simulateur de conduite	Simulateur 1 – Initiation au simulateur (Cond03)	1 h 30 min	6 h
	Simulateur 2 – Prise de décision (Cond05)	1 h 30 min	
	Simulateur 3 – Prise de décision (Cond08)	1 h 30 min	
	Simulateur 4 – Traverses d'intersections multiples (Cond11)	1 h 30 min	
Réflexion éthique	Déontologie (EFP03)	1 h 30 min	6 h
	Retour d'expérience 1 (EFP04)	1 h 30 min	
	Retour d'expérience 2 (EFP05)	1 h 30 min	
	Retour d'expérience 3 (EFP06)	1 h 30 min	

- Notes :**
- Les heures indiquées ne tiennent pas compte de la formation collégiale en Techniques policières et sont mentionnées à titre indicatif seulement étant donné l'approche de formation intégratrice.
 - Le nombre d'heures inscrit constitue un minimum considérant que chaque thématique peut être abordée dans l'ensemble de la formation sans que ces minutes ne soient répertoriées spécifiquement dans ce tableau.

Annexe 4

Fiche d'appréciation comportementale

École nationale
de police

Québec 

FICHE D'APPRÉCIATION COMPORTEMENTALE (FAC)
Programme de formation initiale en patrouille gendarmerie

NOM : «NOM»	PRÉNOM : «PRÉNOM»
CODE PERMANENT : «CODE_PERMANENT»	COHORTE : «COHORTE» GROUPE : «GROUPE»
DATE DE DÉBUT FORMATION : «DATE_DÉBUT»	INSTRUCTEUR TUTEUR : «NOM_TUTEUR»
DATE DE FIN DE FORMATION : «DATE_FIN»	

LE « SAVOIR-ÊTRE » DU POLICIER-PATROUILLEUR

Les attitudes et les comportements professionnels visés par la présente appréciation sont :

 Respect des personnes et du matériel	 Engagement
 Respect de l'autorité	 Sens des responsabilités
 Intégrité	 Habilités interpersonnelles et travail d'équipe
 Discipline/Rigueur	 Capacité d'introspection

Échelle d'appréciation

Niveau 1 - En deçà des exigences attendues :	La caractéristique est absente ou se manifeste de façon inégale. Des améliorations sont attendues.
Niveau 2 - Rencontre les exigences attendues :	La caractéristique est présente et rencontre les exigences attendues.
Niveau 3 - Au-delà des exigences attendues :	La caractéristique est évidente et représente une force qui distingue l'aspirant policier de l'ensemble de ses collègues.

Section 1



RESPECT DES PERSONNES ET DU MATÉRIEL

Définition : *Agit auprès des autres avec considération, et ce, peu importe les différences, afin que chaque personne soit traitée avec dignité, dans le respect de ses droits et libertés. Manipule le matériel avec précaution.*

Niveau 1 voir commentaires **Niveau 2** **Niveau 3** voir commentaires

Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :

Respect des personnes

- Exprime son point de vue en respectant les autres. Intègre le point de vue de l'autre à sa réflexion;
- S'exprime avec politesse et courtoisie (verbal et non verbal);
- Utilise un langage approprié à la profession, exempt d'impolitesse ou de vulgarité;
- Accepte les opinions différentes des siennes;
- Démonstre de l'intérêt, de la considération face aux personnes. Fait preuve de bienveillance;
- Agit de façon équitable et sans favoritisme ni préjugé avec tout le monde (origine ethnique, sexe, orientation sexuelle, etc.);
- Démonstre de la patience dans ses interventions.

Respect du matériel

- Fait attention au matériel de l'École (véhicules, équipements collectifs, équipement personnel prêté par l'École).
- Fait attention aux biens d'autrui.

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3

--

**RESPECT DE L'AUTORITÉ**

Définition : *Agit de façon à porter égard et considération aux politiques organisationnelles et au statut hiérarchique, à exécuter les consignes et décisions de ses supérieurs sans critiquer et en dépit de ses préférences personnelles.*

Niveau 1 voir commentairesNiveau 2 Niveau 3 voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :*****Respect de l'autorité, des consignes et des directives***

- Applique les décisions et les demandes des supérieurs et instructeurs sans critiquer;
- Démontre un respect de la hiérarchie;
- S'adapte et accepte les changements imposés. Est facile à diriger;
- Lors d'un désaccord, propose d'autres options et façons de faire constructives permettant d'atteindre l'objectif.

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3

--

**INTÉGRITÉ**

Définition : *Agit de façon juste, honnête, éthique et avec droiture envers les autres et les institutions.*

Niveau 1 voir commentairesNiveau 2 Niveau 3 voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Fait preuve de franchise et de droiture, même dans les situations difficiles ou délicates;
- Lors de la résolution d'une situation, adopte une démarche empreinte d'impartialité et d'honnêteté, et ce, conformément aux règles;
- Fait preuve de loyauté (absence d'action ou de critique déloyale ou malveillante envers les citoyens, collègues, instructeurs, supérieurs ou envers l'organisation);
- Adhère aux valeurs de la profession policière (ex. : respect, intégrité, honnêteté, discipline, etc.) en démontrant un comportement conforme tant à l'intérieur des activités que durant les périodes hors programme;
- Démontre de bons réflexes pour résoudre des situations difficiles ou complexes (ex. : dit la vérité, s'attribue la responsabilité qui lui revient, respecte les règles, etc.);
- Agit conformément aux lois, règlements et normes professionnelles dans sa conduite professionnelle et personnelle (utilise son statut dans le cadre de ses fonctions professionnelles et non à des fins personnelles ou abusives);
- Rapporte les faits de façon juste et entière;
- Est discret et respecte la confidentialité;
- Reconnaît le travail des autres. Cite ses sources.

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3

--

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**DISCIPLINE / RIGUEUR**

Définition : *Agit de façon professionnelle en adoptant une conduite exemplaire et un bon jugement dans le but d'effectuer un travail de qualité.*

Niveau 1 voir commentairesNiveau 2 Niveau 3 voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Agit de façon méthodique en se souciant des détails et de la qualité dans la réalisation des travaux et des activités (ex. : rapports, travaux, affectations, etc.);
- Prend les moyens pour répondre aux exigences établies par l'organisation (ex. : échéanciers, présences, etc.);
- Démonstre de la discipline personnelle et de l'ordre. Fait preuve de ponctualité;
- Adopte une tenue soignée et une présentation digne de la profession;
- Prépare son travail de façon à se conformer aux exigences de qualité, d'efficacité et à l'échéancier;
- Gère son temps. Est organisé;
- S'exprime dans un français de qualité, parlé et écrit;
- Repère, collecte et organise l'ensemble des informations pertinentes (ex. : rédaction des rapports);
- Distingue, à partir de faits et d'observations, ce qui est important de ce qui ne l'est pas.

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**ENGAGEMENT**

Définition : *Agit conformément aux orientations et aux valeurs de la profession policière en s'impliquant activement dans le milieu.*

Niveau 1 voir commentairesNiveau 2 Niveau 3 voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Fournit les efforts pour mettre en pratique ses apprentissages du métier de policier;
- Démonstre qu'il a intégré les valeurs, les principes et les règles organisationnels dans sa conduite;
- Participe activement à une action commune en vue de l'atteinte d'un but (ex. : travaille en équipe, s'implique dans les diverses activités, offre de l'aide et du soutien aux collègues, etc.);
- Démonstre une attitude empreinte d'intérêt et de curiosité pour sa formation et pour la profession policière (ex. efforts face aux difficultés, pratiques, initiatives pertinentes, assiduité pour effectuer tous les travaux, attention et participation en classe, etc.);
- Fournit les efforts nécessaires pour réussir et vise l'excellence. Demande des précisions lorsqu'il en sent le besoin;
- Participe aux activités et démontre de la disponibilité. Contribue à l'effort collectif.

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**SENS DES RESPONSABILITÉS**

Définition : *Agit de façon responsable et critique, face à ses actions en conscience de son imputabilité. Utilise judicieusement l'information et les ressources mises à sa disposition. Sens du devoir et maîtrise de soi.*

Niveau 1 voir commentairesNiveau 2 Niveau 3 voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Adopte des comportements et des attitudes qui inspirent la confiance et la crédibilité;
- Accepte la responsabilité de ses décisions, de ses paroles et de ses actions;
- Prend les moyens pour régler les difficultés rencontrées (pratiques, demandes d'aide, etc.);
- Démonstre une cohérence, une constance et une stabilité dans ses décisions et ses actions;
- Fait preuve de maîtrise de soi et de réflexion. N'agit pas par impulsion ou réaction disproportionnée. Adopte une attitude exempte de « boudage » ou d'immaturation, etc.

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**HABILETÉS INTERPERSONNELLES ET TRAVAIL D'ÉQUIPE**

Définition : *Agit en ayant une interaction positive avec les autres et ajuste ses comportements pour maintenir des relations interpersonnelles harmonieuses avec les autres.*

Niveau 1 voir commentairesNiveau 2 Niveau 3 voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Entre aisément en contact avec les autres et avec le public;
- Prend les moyens pour s'intégrer à un groupe;
- Démonstre une attitude adéquate et positive au sein du groupe;
- Fait preuve de souplesse et d'adaptation dans ses rapports avec les autres;
- Contribue de façon équitable dans un travail d'équipe. Fait circuler l'information;
- Laisse de la place à ses coéquipiers lors d'intervention ou d'un travail d'équipe;
- Est capable d'exprimer son désaccord sans attaquer ou sans élever la voix;
- Démonstre de l'ouverture. Est capable de faire des compromis;
- Sait gérer ses émotions de façon efficace (capable de garder son calme avec les autres);
- Est capable de recevoir les commentaires et les recommandations des autres (sans contestation);
- Est enthousiaste. Adopte une attitude positive et optimiste;
- Est capable de s'affirmer tout en respectant les autres (prend toute sa place et seulement sa place).

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**CAPACITÉ D'INTROSPECTION**

Définition : *Démontre une capacité à observer et à analyser ses propres comportements afin de pouvoir mettre en œuvre des moyens pour s'améliorer.*

Niveau 1 voir commentairesNiveau 2 Niveau 3 voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Accepte la critique avec ouverture et démontre un souci d'amélioration;
- S'auto-évalue avec justesse en effectuant un portrait de ses forces et de ses points à améliorer lors de ses interventions, des activités ou des interactions avec les autres;
- Tire profit de ses erreurs et accepte la rétroaction dans le but d'améliorer ses comportements ou son rendement;
- Agit en tenant compte des impacts de ses actions sur ses collègues, ses supérieurs et sur l'organisation;
- Démontre une capacité d'effectuer l'analyse d'une situation, même lorsqu'il est impliqué;
- Reconnaît ses erreurs sans les minimiser et est capable de se remettre en question.

COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3

COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES (S'IL Y A LIEU)

Section 2**❖ DOSSIER DISCIPLINAIRE**

	<i>Oui</i>	<i>Explication</i>	<i>Non</i>
<i>L'aspirant a un dossier disciplinaire</i>	<input type="checkbox"/>	Voir commentaires	<input type="checkbox"/>
<i>L'aspirant a été impliqué dans une enquête</i>	<input type="checkbox"/>	Voir commentaires	<input type="checkbox"/>

COMMENTAIRES

RÉSULTAT DE LA CONCILIATION

NOM : «NOM» _____ **PRÉNOM :** «PRÉNOM» _____

«NOM_TUTEUR» _____
NOM DE L'INSTRUCTEUR TUTEUR _____ **SIGNATURE** _____ **DATE** _____

J'ai pris connaissance du contenu de la fiche d'appréciation comportementale.

«PRÉNOM» «NOM» _____
NOM DE L'ASPIRANT _____ **SIGNATURE** _____ **DATE** _____



L'original signé de la fiche d'appréciation comportementale est transmis à l'étudiant avec son relevé de notes.
Une copie numérique de l'original signé est conservée au dossier scolaire de l'étudiant.

RÉFÉRENCES

Cette fiche d'appréciation comportementale a été conçue par un comité de travail réunissant des membres de l'ensemble des organisations policières, des cégeps et de l'ENPQ dont la liste peut vous être fournie sur demande.

NOTE : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

NOM : «NOM»	PRÉNOM : «PRÉNOM»
CODE PERMANENT : «CODE_PERMANENT»	COHORTE : «COHORTE» GROUPE : «GROUPE»
DATE DE DÉBUT FORMATION : «DATE_DÉBUT»	INSTRUCTEUR TUTEUR : «NOM_TUTEUR»
DATE DE FIN DE FORMATION : «DATE_FIN»	

Section 3

Cette section est complétée par le personnel de la DFIPG

	Oui	Explication		Non
Accidents automobiles	<input type="checkbox"/>	Accident jugé évitable <input type="checkbox"/>	Accident jugé inévitable <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Absentéisme (nombre d'absences)	Visites à la clinique de santé : <input type="checkbox"/>		Absences aux cours : <input type="checkbox"/>	
	Absences aux rassemblements : <input type="checkbox"/>			

Mentions – Prix d'excellence	Grades
<input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix d'excellence décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix reconnaissance décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix du mérite sportif décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix reconnaissance décerné par les pairs <input type="checkbox"/> Finaliste du prix d'excellence décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Finaliste du prix reconnaissance décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Finaliste du prix du mérite sportif décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Finaliste du prix reconnaissance décerné par les pairs	<input type="checkbox"/> Capitaine de sa cohorte <input type="checkbox"/> Lieutenant(e) de son groupe <input type="checkbox"/> Sergent(e) de son groupe
	Fonction
	<input type="checkbox"/> Analyste de cohorte

Pierre Rousseau, responsable
POSTE DE POLICE NICOLET-ENPQ



